

Les Carnets du LARHRA

ISSN : 2648-1782

Publisher : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

1 | 2012

Varia

🔗 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1138>

Electronic reference

« Varia », *Les Carnets du LARHRA* [Online], Online since 24 janvier 2025, connection on 11 juin 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1138>



ISSUE CONTENTS

Bernard Hours
Avant-propos

Les grands chantiers

Olivier Faure
Le Corps dans l'histoire qui s'écrit

Monica Martinat and Pascale Mounier
Le récit entre fiction et réalité

Les écrits du for privé

Elisabeth Arnoul and François-Joseph Ruggiu
Un projet national

Anne Bérroujon
Les écrits du for privé en Dauphiné

René Favier
Innovation et territoires de montagne

Philippe Bourmaud, Véronique Bontemps and Eric Verdeil
« Au(x) pays » : espaces familiaux, mobilités entravées et lien social autour de la Jordanie

Yves Krumenacker
La Base de données du Refuge huguenot

Francesco Beretta and Pierre Vernus
Le projet SyMoGIH et la modélisation de l'information

Thèses et habilitations

Thèses

Cécile Flourey-Buchalin
Le corps malade, entre pléthore et corruption

Mary Clare Underbrink
Le « *Traité des quatre mariages* » de Jeanne Chézard de Matel (1596-1670)

Philippe J. Roy
Le *Coetus Internationalis Patrum*

Julien Léonard
Le ministère de Paul Ferry à Metz (1612-1669)

Aurélien Prevost

Etudier l'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles

Habilitations

Oissila Saaïdia

« Entre Orient et Occident : religions et politiques au XIX^e et au XX^e siècles »

Avant-propos

Bernard Hours

TEXT

- 1 Pourquoi les *Carnets du LARHRA* ? Le laboratoire diffuse déjà assez largement, chaque début d'année, une *Lettre* de format variable (de quatre à six pages en format A4) qui présente un bilan rapide de ses activités les plus marquantes au cours de l'année écoulée. Par ailleurs, il a également mis en place un site (http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/index_fr.php) qui présente son organigramme, ses équipes avec leurs champs de recherche et leur composition, la liste de ses doctorants et de leurs sujets de thèse, les programmes de recherche financés, les publications principales de ses membres, les liens vers les bases de données en ligne et les sites associés.
- 2 Ces deux outils de communications qui nécessitent déjà à eux seuls un travail assidu, ont semblé néanmoins ne pas répondre à tous les besoins. Il fallait en effet un espace pour faire le point sur des chantiers en cours, fixer quelques réflexions accompagnant les séminaires ou les programmes de recherche, faire un bilan des manifestations et des publications scientifiques de l'année, présenter des bases de données développées ou hébergées par le laboratoire. L'objectif est de donner la possibilité, à toutes celles et tous ceux qui peuvent être concerné.e.s par les recherches développées au sein du LARHRA, d'en suivre le déroulement et éventuellement d'envisager de nouvelles collaborations. La publication en ligne des *Carnets*, pour laquelle un dossier de candidature a été soumis au site *Revue.org* dès ce premier numéro, les rendront encore plus accessibles. On trouvera donc tout d'abord, donc tout d'abord, dans la rubrique « les grands chantiers », la présentation de deux séminaires : le premier (« le corps dans l'histoire qui s'écrit ») est transversal aux différentes équipes du laboratoire et s'interroge sur le statut corps comme objet d'étude pour les historiens, et sur la manière dont ils le pensent ; le second, organisé en partenariat avec une équipe littéraire de Lyon, s'interroge sur les frontières actuellement mouvantes entre histoire et fiction, et sur les succès que connaît aujourd'hui leur hybridation. Viennent ensuite les programmes en cours. Le LARHRA est

partenaire du projet sur les écrits du for privé, présenté par Elisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu pour sa conception et son avancement, et par Anne Béroujon pour sa mise en œuvre en Dauphiné. Le laboratoire est porteur du Labex I.T.E.M. (« Innovation et Territoires de Montagne »), lancé à l'automne 2011 et coordonnée par René Favier dans le cadre du P.R.E.S. de Grenoble, qui rassemble six disciplines différentes : histoire, géographie, économie, droit, gestion et STAPS. Philippe Bourmaud, tout en rendant compte d'un colloque récent consacré aux mobilités transnationales autour de la Jordanie, présente les linéaments d'un programme de recherche à venir. Le pôle méthode du LARHRA qui s'intéresse notamment aux pratiques historiennes du numérique, constitue une dimension importante de son originalité parmi les unités de recherche en histoire moderne et contemporaine. Il assure, à la demande du CNRS, l'hébergement de la base de données du « Refuge huguenot » dirigée d'abord par Michelle Magdelaine et désormais placée sous la responsabilité d'Yves Krumenacker. Enfin Francesco Beretta et Pierre Vernus présentent la méthode de structuration des données qui constitue le cœur du système SyMoGIH développé au sein du pôle méthode.

- 3 Il fallait aussi un espace d'expression pour les étudiants et pour les doctorants. On trouvera bien sûr dans les *Carnets* une présentation des thèses et des HDR soutenues au sein du laboratoire ainsi qu'une liste des mémoires de Master encadrés par des membres de l'unité. Les doctorants du LARHRA ont également pris l'initiative d'organiser des journées d'études de doctorants ou des groupes de travail thématiques : il était normal que le laboratoire leur apporte son soutien en leur fournissant une tribune pour des textes qui auraient peut-être du mal à trouver un éditeur et qui méritent néanmoins de rester accessibles. Tout rassembler en un seul numéro des *Carnets* eût été trop lourd. Nous avons pris le parti consacrer, chaque fois qu'il y aura matière, un numéro spécial annuel aux actes de ces journées et au bilan de leurs recherches collectives. Le premier est actuellement en préparation.
- 4 A tous mes collègues du laboratoire, ITA, chercheurs et enseignants-chercheurs, je dis toute ma gratitude pour leur activité et leur dynamisme ; et aux lecteurs de ce premier numéro, mon souhait de nouer de nouvelles et fructueuses collaborations.

AUTHOR

Bernard Hours

Directeur du LARHRA, UMR 5190

IDREF : <https://www.idref.fr/029388694>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-8481-9616>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/bernard-hours>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121458625>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12102650>

Les grands chantiers

Le Corps dans l'histoire qui s'écrit

Enjeux du séminaire-atelier du LARHRA

Olivier Faure

OUTLINE

Le corps : une évidence ?

Le corps : du rien au tout ?

« Pourquoi toutes ces histoires à propos du corps ? »

TEXT

- 1 La mise en place à partir de l'année universitaire 2010-2011 de ce séminaire atelier s'inscrit d'abord dans une stratégie propre à donner au laboratoire une dynamique commune plus forte que par le passé. En effet, après sept années durant lesquelles le LARHRA a surtout été, et c'était naturel, une fédération d'équipes autonomes, il paraît temps de passer à une autre étape. Le séminaire commun est déjà un lieu où tester un nouveau mode de fonctionnement du laboratoire. Il s'y rencontre des chercheurs appartenant à des équipes différentes et travaillant sur des champs éloignés. Par ailleurs, il est aussi l'occasion d'acclimater un nouveau type de rencontres scientifiques moins « guindées » que les habituels colloques et tables rondes. Pourtant les enjeux essentiels ne sont pas être institutionnels mais bien scientifiques. Le but principal de l'opération n'est pas de créer une « culture de laboratoire » et moins encore d'instaurer une quelconque centralisation mais bien de relever un défi scientifique. Le pari est le suivant : prouver qu'au-delà des travaux individuels et légitimes des chercheurs, le laboratoire peut, par le dialogue scientifique entre ses membres, explorer de façon novatrice des questions historiques et mener une réflexion sur nos pratiques. Pour atteindre ces buts, nous essayons de rompre avec les séminaires traditionnels dans lequel un intervenant expose les résultats d'une recherche terminée à un public largement ignorant du sujet et fréquemment muet et d'y substituer des interventions courtes problématiques, centrées sur la réflexion historiographique et propres à susciter le débat. Aussi éloigné de notre habitus qu'elle soit,

la formule n'a pas si mal fonctionné pendant la première année. Le but de ce texte s'inscrit dans cette démarche. Faire part en toute modestie et simplicité de réflexions issues des séances du séminaire et des lectures qu'il a motivées pour stimuler et faire réagir.

Le corps : une évidence ?

- 2 La première année du séminaire a donné envie de le prolonger. Ce relatif succès n'est sans doute pas étranger au thème choisi. Parmi les sujets susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de chercheurs et de se prêter à une réflexion critique sur son objet et les façons de l'aborder, deux ont émergé. À côté de celui retenu, le thème de l'expertise avait été envisagé. Il avait le mérite d'être très fédérateur (du théologien à l'expert médical en passant par le critique d'art, l'ingénieur) très neuf (il n'existe rien sur le sujet) et susceptible d'ouvrir une réflexion sur le métier d'historien auquel, selon les thèmes on accorde ou dénie le rôle d'expert. À ce stade, le défi a paru trop grand mais on peut espérer qu'il revienne à l'ordre du jour.
- 3 Le thème du corps ne s'est pas seulement imposé par défaut mais bien parce qu'il apparaît au cœur ou à l'horizon de multiples recherches menées ici et ailleurs. Le corps est au centre des préoccupations des historiens d'art via l'étude du portrait (Philippe Bordes), de la caricature ou de l'espace (Laurent Baridon), des historiens de la santé ou de l'éducation sanitaire ou sportive (Isabelle von Buelzingsloewen, Olivier Faure, Didier Nourrisson), largement présent dans l'histoire du genre et dans l'histoire de l'intimité qui se développe dans l'étude des écrits du for privé (Anne Bérroujon). Le corps s'est depuis les travaux de Kantorowitz fait une large place dans l'histoire du pouvoir monarchique avec l'étude des rituels et de mise en scène du corps des rois ou des reines (Sylvène Edouard). Plus récemment il s'est introduit dans l'histoire des conflits, en particulier ceux des guerres de religion de la fin du XVI^e siècle (Nicolas Le Roux, Pierre-Jean Souriac). S'il n'est pas toujours mis en exergue dans l'historiographie, le corps intéresse aussi les historiens du christianisme, cette religion où Dieu s'incarne, où la résurrection des corps est centrale, de même que le martyre et le culte des reliques (Bernard Hours, Yves Krumenacker). Même l'histoire urbaine fait une place au corps (Clarisse Coulomb). On connaît depuis longtemps le

succès, surtout à partir du XVIII^e siècle, de la métaphore organiciste qui dote les villes d'un cœur, d'artères et de poumons. On ignore plus que le fait de vivre en ville suppose toute une économie des corps à la fois contraints mais aussi exposés dans des rites comme la promenade dont on connaît les survivances espagnoles et italiennes. Bref, tout le monde ou presque au laboratoire semblait être concerné par le corps.

- 4 Est-ce à dire pour autant que nous cédon à une simple mode plus générale¹. En apparence oui et ce que nous faisons se retrouve partout et pas seulement dans nos périodes et notre discipline. Outre les trois volumes de *L'histoire du corps* publiée chez Armand Colin en 2005-2006 et en partie prolongée par la toute récente (2011) *Histoire de la virilité* parue chez le même éditeur on signalera seulement *L'histoire du corps au Moyen-Âge* de Jacques Le Goff et Nicolas Truong², *Les renaissances du corps en Occident (1450-1650)* de Sébastien Jahan³. Outre ces synthèses, le corps est aussi découpé en morceaux avec pour en rester au plus récent deux histoires du sein⁴ et deux histoires du poil⁵. Le corps violenté puis mort attire tout autant l'attention que le corps vivant. « Corps saccagés » et violences de guerres se portent bien, l'exécution capitale connaît un retour en grâce scientifique. Le mouvement n'est pas prêt de cesser. L'équipe de recherche « Le corps du biologique au culturel » de l'UMR TELEMME dirigée par Anne Carol a bénéficié en 2009 d'une ANR intitulée « Le corps mort : recherches historiques sur les pratiques et le statut du cadavre ». Dans ce cadre, pas moins de trois ouvrages collectifs sont prévus : du dernier soupir au tombeau ; figures de l'anomie mortuaire ; le cadavre et la science. Par ailleurs, le corps attire des chercheurs venus de divers horizons et désormais soucieux de « faire une histoire au plus près du corps⁶ ». Certes, l'engouement des historiens pour le corps ne leur est pas propre. Si le corps est depuis longtemps présent dans les travaux des anthropologues et de sociologues comme en témoignent les célèbres articles de Marcel Mauss sur les techniques du corps (1936) et de Luc Boltanski sur les usages sociaux du corps (1971), il n'a jamais connu autant de succès que dans les dernières années avec la parution de deux dictionnaires du corps⁷ et d'une multitude d'autres ouvrages dont il sera question ci-après.

Le corps : du rien au tout ?

- 5 Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur les raisons qui ont permis au corps d'échapper à l'attention des historiens. Héritiers d'une longue tradition intellectuelle qui, depuis Descartes, fait du corps la partie ignoble de l'homme réduit à son esprit qui doit gouverner le corps les historiens n'étudiaient naturellement que les pensées, les actes conscients et délibérés. Sur cette matrice se sont peut être greffées certaines dérives puritaines qu'Alain Corbin a dénoncées en son temps⁸. Le corps paraissait d'autant plus indigne d'intérêt qu'il semblait relever de la nature, du biologique et donc de l'immobilité, du donné par définition impropre à la démarche historique. De même la plus grande part de la sociologie a, elle aussi, dans le sillage de Durkheim et Weber décrit une société faite d'organisations sociales, de stratégies et d'acteurs largement désincarnés⁹.
- 6 Le corps est d'abord apparu aux historiens dans le prolongement de l'histoire de la démographie et de la vie matérielle. Si l'on exclut les perspectives tracées par Bloch et Febvre pour une histoire incarnée et le beau chapitre que Robert Mandrou consacre à l'Ancien régime des perceptions dans *l'introduction à la France moderne*¹⁰, l'histoire du corps est dans le droit fil de ce que l'on appelait l'anthropologie historique. A la suite de l'histoire démographique les historiens se sont penchés sur l'histoire de la médecine, des soins et de l'assistance, sur celle de l'alimentation en pensant trouver là les explications à la baisse de la mortalité. Ils ont aussi mesuré les conscrits. Scruter l'histoire de la sexualité devait donner la clé d'explication du contrôle des naissances. L'histoire naissante des femmes était surtout consacrée à celle de l'accouchement et des soins corporels prodigués aux jeunes enfants. Néanmoins, chacun de ces champs s'assumait comme tels sans qu'il fut besoin de regrouper tout cela sous l'étiquette d'histoire du corps¹¹ et sans que celui-ci y fut très présent. Les historiens du médical s'intéressaient plus aux discours des médecins qu'aux souffrances des malades, les historiens de l'alimentation plus aux rations alimentaires qu'aux goûts et aux façons de manger, les historiens de la sexualité, sauf exception, plus au comptage des conduites sexuelles qu'à l'étude du plaisir. Bref, les

historiens traitaient de l'histoire des fonctions et des pratiques corporelles et l'intérêt pour le corps ne « disait pas son nom ¹²».

- 7 En schématisant à l'extrême on peut distinguer deux autres approches presque contemporaines de la précédente. La première se résume presque entièrement aux travaux d'Alain Corbin parti à la recherche d'une histoire des affects ou dispositifs affectifs qui constituent largement une histoire « corporelle » des sens, des perceptions et des sensations. Après l'odorat, Alain Corbin s'attaque à celle de l'ouïe après avoir exploré partiellement celle de la vue. Présenté comme une part d'une histoire culturelle ou d'une psychohistoire en rupture avec l'histoire braudélienne implicitement soupçonnée de « tranquille abusive et aveugle certitude de la compréhension du passé ¹³ », le projet « corbinien » paraît modeste puisqu'il s'agit de « détecter les comportements sans les décréter, de repérer les contours du pensable, repérer la genèse des désirs, la manière, dont en un temps donné s'éprouvent les souffrances et les plaisirs ¹⁴ ». En réalité ce programme est beaucoup plus ambitieux. Pour son artisan seule « la connaissance des dispositifs affectifs peut donner un sens à l'étude des institutions, des objets et des pratiques culturelles ». De même, « l'histoire sociale ne doit plus rester sourde à l'expression des affects, ne doit plus taire les réactions élémentaires fussent elles sordides ¹⁵ ». De façon encore plus large, Alain Corbin dénonce la cécité de l'histoire et s'interroge sur les procédures de mise à l'écart des continents obscurs ¹⁶. L'entreprise ne se limite pas non plus à la détection des comportements ou des impressions méconnues. En particulier dans le *Miasme et la Jonquille*, Alain Corbin montre combien le combat pour la désodorisation est l'un des théâtres de la lutte entre les élites et le peuple dont la puanteur exprime la dangerosité sociale. Même si la chose n'est jamais dite, le corps est bien porteur de significations sociales et vecteur de mécanismes sociaux.
- 8 C'est bien sur ce point qu'insistent les trois auteurs majeurs qui ont tant contribué, aussi chez les historiens à légitimer le corps comme objet d'étude. Michel Foucault est le premier à avoir fasciné et irrité les historiens. Or la référence au corps est omniprésente et massive dans toute son œuvre. Pourtant, selon certains, à cette « prolifération sauvage ne correspond aucune analyse ou exploration de la notion ». Le corps y est condamné à une « certaine passivité qui le transforme

soit en objet de connaissance soit en cible du pouvoir ». Le corps ne vit que d'une vie léthargique, élémentaire et muette¹⁷. Cette indéfinition fut sans doute rassurante et donc féconde pour les historiens dont un certain nombre explorèrent l'histoire des prisons, des hôpitaux, de la médecine. Si la plupart¹⁸ revinrent du terrain avec des résultats critiques vis-à-vis des hypothèses de Foucault, le corps était rentré dans leur vocabulaire, faute d'être un concept ou un champ d'études unifié. Au même moment l'œuvre d'Elias, enfin traduite, fit aussi grand bruit car elle permettait de penser l'intégration du corps dans l'histoire. Dans la description de son procès de civilisation, Elias établit l'historicité de la maîtrise des corps. Séduisante sur la plan intellectuel, l'hypothèse donna lieu à moins de recherches de terrain sauf peut être celle consacrées aux cours et aux milieux dans lesquels on pouvait étudier l'étiquette. L'histoire des gestes, des postures au quotidien est naturellement difficile à saisir même si la chose n'est pas impossible. Robert Mandrou dans l'ouvrage cité, Jacques Léonard dans *Archives du corps*¹⁹ avaient montré la voie. Il convient sans doute de la poursuivre en faisant œuvre imaginative. Les historiens ont eu les mêmes difficultés avec l'habitus de Bourdieu. Chacun est convaincu que l'ordre social a une inscription physique, que « c'est là où le naturel des conduites semble le plus avéré que le social est le plus efficace » mais il est bien difficile de repérer historiquement ces habitus et leurs changements. Néanmoins, ces quatre autorités scientifiques incontestées avaient donné au corps ses lettres de noblesse.

- 9 Le corps n'en est pas resté là et le grand nombre des publications qui le prennent comme emblème révèlent des ambitions encore plus grandes. Certains, comme Alain Corbin, n'hésitent pas à reprendre l'expression de *sensual turn* empruntée à l'anthropologue David Howes et à attirer l'attention sur « l'importance qu'il faut accorder à la balance établie entre la vue, l'ouïe et l'olfaction dans la perception du social²⁰ ». Après le *linguistic turn* dans lequel tout était langage, le *sensual turn* dans lequel tout serait sensation ? Ou, autrement dit, après les stades d'une histoire tout entière économique et sociale puis « culturelle » le temps d'une histoire tout entière corporelle serait-il venu ? Pour exprimer la chose d'une autre manière, faut-il désormais faire intervenir la dimension corporelle dans tout sujet

comme on a pris l'habitude d'introduire les différences sociales ou de genre ?

- 10 Une autre tendance qui paraît se faire jour consiste à ne plus faire du corps un simple objet de la recherche historique mais bien un acteur agissant de l'histoire telle qu'elle se fait, une tendance dans laquelle le corps remplace l'individu, efface la personne, agit de façon autonome. Introduisant le chapitre sur les massacres de guerre dans le tome III de *L'histoire du corps* Stéphane Audoin-Rouzeau affirme « A la guerre, ce sont les corps qui infligent la violence, c'est au corps que la violence est infligée » (p. 281). Si la deuxième partie de l'assertion va de soi (encore qu'il paraisse difficile de limiter au corps la violence ressentie), la première paraît beaucoup plus problématique. L'autre exemple plus net et plus constant est celui de l'un des derniers ouvrages d'Arlette Farge intitulé *Effusion et tourment : le récit des corps* ²¹ avec en sous titre « Histoire du peuple au XVIII^e siècle ». Tout au long du livre les corps agissent pensent de façon quasi autonome. « C'est le souffle des corps qui sera retranscrit ici eux qui pensent et s'ébrouent, se charment, se perturbent et se font violence ». Plus loin « Les corps bourdonnent et élaborent leur destin » « les corps parlent et cherchent leur voie ». A la limite, Arlette Farge réécrit l'histoire en remplaçant les individus ou les groupes par des corps. Ainsi dans l'atelier de l'écrivain public « on entend le vacarme des corps indignés ou profondément attristés lançant des mots comme on envoie des cailloux contre les fenêtres ». Les corps éprouvent aussi des émotions et des sentiments. Les enfants abandonnés sont « ces tout petits corps sans langage qui font appel. Les corps de ceux qui cherchent à les protéger agissent en corps-mémoire de la vie de la naissance ». Bref, dans cette histoire, « c'est une communauté de corps en échange les uns avec les autres qui procède à l'adoucissement d'une situation douloureuse ». L'histoire du travail est aussi revisitée « le corps au travail devient si courbé que c'est un corps qui se dresse face au monde politique dans la nudité de ses blessures et maladies ». Bien sûr il ne s'agit là que d'un exemple peut être un peu exagéré par le côté lyrique de l'écriture d'Arlette Farge mais il paraît montrer une certaine ambition de réécrire autrement l'histoire en général à partir du corps sans que les enjeux ne soient clairement énoncés.

« Pourquoi toutes ces histoires à propos du corps ? »

- 11 C'est en ces termes directs que la médiéviste américaine Caroline Bynum posait déjà la question il y a plus de 15 ans²². Elle y répondait tout aussi vertement que le corps n'était pas un sujet mais presque tous les sujets. Il est vrai qu'à parcourir les livres ou les revues critiques on prend conscience de la polysémie du terme. Sous la rubrique « Histoire du corps », sur la trentaine de comptes rendus regroupés par les *Annales* en 2010,²³ quinze portent sur l'histoire de la médecine dans ses composantes habituelles (maladies, personnel médical, savoir médical), six sur l'alimentation, trois sur la sexualité, autant sur les apparences (peau, vêtement, fards), un sur la violence. Pour prendre les ouvrages les plus extrêmes, on peut se demander avec Dominique Guillo ce qu'il y a de commun entre la description de la façon dont les cellules fabriquent des cellules, les représentations du sang dans une société donnée, les manières de se vêtir dans la France du XVIII^e siècle. S'il est toujours question du corps on conçoit que le contenu des discours et les questions qu'ils posent sont manifestement distincts²⁴. La lecture de l'histoire du corps donne la même impression kaléidoscopique et celle d'un corps en miettes déjà évoqué au début de ce texte. Il est vrai que les maîtres d'œuvre eux-mêmes avouent l'impossibilité d'une synthèse véritable²⁵ et assument de « mesurer le foisonnement des références corporelles que leur variété interdit de rassembler dans une même discipline ou de leur donner une cohérence et une unité *a priori* »²⁶. Dire cela c'est se revendiquer d'une « entreprise qui se fait "en se faisant", qui "prouve le mouvement en marchant" et ne se laisse pas importuner par aucune "inhibition épistémologique" »²⁷. En sens inverse, on peut aussi s'offusquer de "l'état d'apesanteur épistémologique", des indéfinitions préalables qui aboutiraient à une histoire finalement très descriptive faite d'accumulations de citations qui ne font que confirmer la thèse posée et où l'oubli des concepts n'est pas l'occasion d'une avancée herméneutique²⁸. On peut aussi penser que par son évidence sensorielle et sa réalité multidimensionnelle, la notion de corps a tout pour obscurcir les questionnements et les débats qu'elle soulève. Entre les deux, nos collègues sociologues

distinguent parfois trois types de corps : le « corps individuel » qui est l'incorporation du soi caractérisant la personne ; « le corps social » exprimant le rapport au monde ; le « corps politique » lieu de la surveillance et du pouvoir²⁹. Outre son pouvoir de clarification la distinction pourrait surtout avoir l'avantage de mieux mettre le corps au centre des interrogations. Elle serait peut être plus herméneutique que les entreprises qui juxtaposent les chapitres qui relèvent de l'histoire de la médecine, des sports, de la sexualité et cetera. Il n'est évidemment pas question ici de nier la richesse stimulante des travaux récents ni de prendre parti mais de se demander s'il est possible et souhaitable de passer à une étape d'une histoire du corps moins morcelée et plus problématisée.

- 12 S'il est un secteur que l'histoire du corps a enrichi c'est bien celui des représentations. Si celle-ci a acquis depuis longtemps sa reconnaissance dans bien d'autres domaines, elle acquiert une sorte de prépondérance dans *L'histoire du corps*. Ceci est en partie dû aux orientations des leaders de cette histoire comme Georges Vigarello Jean-Jacques Courtine et Alain Corbin. Dans leur introduction à *L'histoire du corps*, ils insistent sur le « rôle qu'y jouent les représentations, les croyances, les effets de conscience³⁰ » ou l'importance du corps fantasmé « ensemble de forces et de défaillances, d'actions et d'affections, d'énergie et de faiblesse³¹ ». Par ailleurs, l'intérêt pour les affects, l'histoire du plaisir et de la souffrance amène naturellement à étudier les discours normatifs sans forcément s'interroger assez profondément sur leur efficacité et leur diffusion. Si les réponses ne sont pas évidentes, la question mérite au moins d'être posée. Certains mettent en garde contre ce qu'ils appellent l'effet Magritte qui consiste à confondre l'image de la pipe, aussi réaliste qu'elle soit, avec la pipe réalité qui seule permet de fumer. Bref, « la représentation n'est pas l'objet représenté³² ». Au-delà de son indéniable intérêt, une histoire du corps tout entière centrée sur les représentations peut offrir deux types de danger. Le premier est de privilégier les thèmes où le discours foisonne et d'abandonner les réalités plus ordinaires mais plus répandues. Seules la médecine, les pratiques sportives, la sexualité et, dans une moindre mesure, l'histoire de l'art sont présentes dans les trois tomes de *L'histoire du corps*. En revanche, la description physique des corps n'apparaît qu'une fois, l'alimentation et le vêtement jamais. Dans

l'histoire du corps souffrant au XIX^e siècle, le corps massacré supplicié, violenté occupe beaucoup plus de place (36 pages) que le corps du travailleur usé et meurtri (9 pages) et fait jeu égal avec la douleur liée à la maladie. Cette remarque conduit à un autre danger possible celui de faire l'économie de la dimension sociale. L'histoire du corps se conjugue au singulier et non au pluriel alors qu'il est bien évident que les gestes, les pratiques et les représentations corporelles varient selon les milieux sociaux et géographiques et pas seulement selon le genre. Dans un compte rendu de deux ouvrages sur le bronzage, le recenseur de la revue *Corps*³³ montre que les auteurs (Pascal Ory et Bernard Andrieu) voient dans cette pratique une libération des corps en oubliant qu'elle est réservée à ceux qui ont les moyens d'accéder aux lieux ensoleillés et qu'ils confondent un peu vite émancipation corporelle et émancipation sociale.

- 13 L'histoire du corps pose aussi la question plus générale des relations que nos pratiques entretiennent avec les questions du présent. On pressent qu'à l'évidence l'intérêt scientifique pour le corps a quelque chose à voir avec la sacralisation du corps dans notre société qui n'admet plus la violence physique et érige en absolu le culte de la forme et de la beauté. Pourtant bien peu d'historiens se positionnent clairement par rapport à ces enjeux actuels. Plutôt que de se proposer de faire avec la distance requise la généalogie de cet envahissement de notre société par le corps, ils donnent l'impression de céder à une mode qu'ils espèrent porteuse. Peu comme Michel Porret s'interrogent sur cette espèce de fascination pour le massacre, la décapitation, le saccage, dans laquelle il voit l'illustration « des sensibilités contemporaines qui tolèrent l'excès de la violence corporelle sur le plan des représentations culturelles mais en font l'absolu tabou des relations interindividuelles³⁴ ». Comme les relations entre passé et présent sont absentes de la réflexion historique, il est peut être bon de regarder du côté des autres sciences sociales. Certes, il n'y a guère à attendre pour nous d'une certaine anthropologie qui fait du biologique ou de l'essence de l'homme la clé d'explication. Ainsi en va-t-il de Françoise Héritier qui fait de l'expérience de la différence des sexes, commune à toutes les sociétés dans tous les temps, le support de pratiques sociales, de représentations et même du fonctionnement de l'esprit humain³⁵. Dans sa tentative pour réfuter le procès de civilisation de Norbert

Elias, Peter Duerr accumule toute une série d'indices, pris à différentes époques et dans différentes cultures, pour conclure qu'il existe un fonds commun qui incite à rompre avec l'animalité par la dissimulation de la nudité et de certaines fonctions naturelles. Pour lui « la pudeur entourant la mise à nu des organes sexuels n'est pas un hasard historique mais appartient à l'essence de l'homme ³⁶ ». Même pour son préfacier, André Burguière, il « laisse de côté l'épaisseur de l'histoire et fait comme si chaque culture ne faisait qu'enregistrer sous un habillage particulier les prescriptions immuables de la nature biologique de l'homme ³⁷ ». En revanche, il y a beaucoup à retirer des travaux tant ethnologiques que sociologiques (Bourdieu, Lebreton) issus de la filiation de Marcel Mauss qui a défini les techniques du corps comme des faits sociaux variant selon les cultures et donc selon les époques. Une autre orientation de la sociologie paraît utile pour articuler le travail historien avec le présent. Travaillant sur les politiques contemporaines de la santé publique, Didier Fassin parle volontiers de sanitarisation du social et introduit la notion de biolégitimité. Le premier terme rend compte du fait qu'un problème social n'est reconnu que dans la mesure où il s'exprime en termes de santé. Ainsi des immigrés illégaux sans droit peuvent (pouvaient ?) se voir reconnaître celui d'être soignés et même de voir leur séjour légalisé pour cette raison. La notion de biolégitimité prolonge celle de sanitarisation. Elle exprime que désormais les gouvernements ne se sentent pleinement légitimes et ne sont reconnus comme tels seulement lorsqu'ils agissent pour protéger la vie et les corps en luttant contre le cancer, les accidents de la route, le tabagisme ³⁸. Etudier comment l'on est passé du biopouvoir à la biolégitimité pourrait être un chantier pour les historiens (et pas seulement ceux de la santé) qui légitimement s'intéressent de plus en plus au XX^e siècle.

- 14 Si l'on espère avoir prouvé dans ces quelques pages la nécessité pour nous de fréquenter les sciences voisines, il n'est pas question d'abdiquer notre spécificité. Il nous faut historiciser le corps sans doute en nous dégageant des périodisations traditionnelles encore pesantes. Philip Rieder, Vincent Barras et « l'école suisse romande de la médecine », très orientée vers l'histoire *from below* a émis l'hypothèse qu'il aurait existé au XVIII^e siècle, mais sans doute avant et après, un corps subjectif, propre à chacun, selon sa constitution,

son âge, le milieu dans lequel il vit, les habitudes qui sont les siennes³⁹. L'hypothèse laisse entendre qu'aurait pu lui succéder un corps normé par la médecine clinique, discipliné par les grandes institutions tout en sachant qu'il a toujours de la marge entre le prescrit et le vécu. A son tour, ce corps tenu en lisière serait devenu prépondérant mais toujours soumis à des normes très différentes, multiples mais toujours contraignantes.

- 15 Ce ne sont évidemment, comme tout ce qui précède qu'hypothèses et réflexions provisoires surtout écrites pour susciter le débat, ranimer les ardeurs éventuellement apaisées, aider ceux qui sont intervenus dans la première année du séminaire à rédiger les *work papers* qui doivent circuler entre nous.

NOTES

- 1 Pour une revue plus exhaustive de la production récente Rafael MANDRESSI, « Le corps et l'histoire : de l'oubli aux représentations » in Dominique MEMMI, Dominique GUILLO, Olivier MARTIN (dir.), *La tentation du corps*, Paris, EHESS, 2009, p. 143-169.
- 2 Paris, Liana Levi, 2003.
- 3 Paris, Belin, 2004.
- 4 Damien BALDIN, *Histoire du sein : approche historique du corps des femmes*, Paris, éd du Sandre, 2005, 146 p. Marilyn YALOM, *Le sein, une histoire*, Paris, Galaade, 2010, 153 p.
- 5 Marie-France AUZÉPY, Joël CORNETTE, *Histoire du poil*, Paris, Belin, 2011, 350 p. Jean-Marie LE GALL, *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XVI-XVIII^e siècles)*, Paris, Payot, 2011.
- 6 Isabelle RENAUDET, *Eveilleurs de conscience, passeurs de savoirs : élites culturelles, élites médicales. Espagne XIX^e-XX^e siècles, mémoire de synthèse pour HDR*, Aix-en-Provence, 2010, dactyl.
- 7 Michela MARZANO (dir.), *Dictionnaire du corps*, Paris, PUF, 2010, 1072 p. ; Bernard ANDRIEU, *Dictionnaire du corps en sciences sociales et humaines*, Paris, CNRS, 2006.
- 8 Alain CORBIN, *Les filles de nocces*, Paris, Aubier, 1978, p. 7-9 et 534-535.

- 9 Didier FASSIN Dominique MEMMI (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, 2004, p. 16.
- 10 Paris, Albin Michel, 1961 (rééd. 1998)
- 11 A l'exception de d'Edward SHORTER, *Le Corps des femmes*, Paris, Seuil, 1984.
- 12 « Entretien avec Dominique Memmi et Florence Bellivier » par Bernard Andrieu, *Corps*, 2011, n° 9, « Corps et sciences sociales », p. 57-61, p. 59.
- 13 Alain CORBIN, *Le territoire du vide*, Paris, Flammarion, 1990, p. 321 (1^e éd. 1988).
- 14 *Ibid.* p. 9.
- 15 Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, 1986, p. 270. (1^e éd. 1982).
- 16 *Id.* *Les cloches de la terre*, Paris, Albin Michel, 1994, p.14
- 17 François BOULLANT, « Michel Foucault : le réseau des corps » in Dominique MEMMI et alii (dir), *La tentation*, op. cit, p. 48.
- 18 A l'exception du premier ouvrage de Georges VIGARELLO, *Le corps redressé*, Paris, Delarge, 1978. Sans doute le premier à placer le corps au centre de son propos. Peu avant Geneviève HELLER, *Propre en ordre et Tiens-toi droit*, Lausanne, éditions d'en bas, 1979 et 1988.
- 19 Rennes, Ouest-France, 1986.
- 20 « Ne rien refuser d'entendre », entretien d'A. Corbin avec Vincent Casanova, Philippe Mangeot, Philippe Massenet, *Vacarme*, n° 35, printemps 2006. www.vacarme.org/article492.html.
- 21 Paris, Odile Jacob, 2007.
- 22 Caroline BYNUM, « Why all this fuss about the body », *Critical enquiry*, 1995, n° 1, p. 1-33.
- 23 N° 1, p. 193-246.
- 24 Dominique GUILLO, « Les avatars de l'organisme dans les sciences sociales françaises », in Dominique MEMMI et alii, (dir.), *La tentation... op. cit.* p. 222.
- 25 Vol. 3, p. 9.
- 26 Vigarello cité par MANDRESSI, *art. cit.* p. 146.
- 27 Entretien avec D. Memmi et F. Bellivier, *art.cit.* p 60-61.

- 28 Voir le très sévère compte rendu par Jean-Clément Martin dans les *Annales*, 2010, n° 1, p. 196-202 de *L'Harmonie des plaisirs* d'Alain Corbin.
- 29 Didier FASSIN, Dominique MEMMI (dir.), *Le gouvernement... op. cit.* p. 16.
- 30 Vol. 1, p. 6.
- 31 Vol. 2. p. 8.
- 32 Jean-Pierre WARNIER, « Le corps du litige en anthropologie », in Dominique MEMMI et alii (dir.), p. 173.
- 33 N° 9, *Corps et sciences sociales*.
- 34 Compte rendu de Frédéric CHAUVAUD (dir) *Corps saccagés : une histoire des violences corporelles*, Rennes, PUR, 2009, *Annales*, 2010, n° 1, p. 215-222.
- 35 Pierre BONTE, « Françoise Héritier : une anthropologie symbolique du corps » in Dominique MEMMI et alii, (dir), *La tentation...*, op. cit., p. 95-120.
- 36 Peter DUERR, *Nudité et pudeur*, Paris, EHESS, 1998 (éd. allemande 1988), p. 306.
- 37 *Ibid.* p. XXVI.
- 38 En particulier développé dans *Les figures urbaines de la santé publique*, Paris, La découverte, 1998.
- 39 Philip RIEDER, Vincent BARRAS, « Corps et subjectivité à l'époque des Lumières, Dix-huitième siècle, 2005, p. 211-223.

AUTHOR

Olivier Faure

LARHRA, UMR 5190 Lyon 3

IDREF : <https://www.idref.fr/026859424>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/olivier-faure>

ISNI : <http://www.isni.org/00000000120962723>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11902364>

Le récit entre fiction et réalité

Confusion de genres

Monica Martinat and Pascale Mounier

TEXT

- 1 En septembre 2010 nous avons ouvert un séminaire interdisciplinaire intitulé *Le récit entre fiction et réalité. Confusion de genre*. Il s'agissait d'entamer une réflexion sur les frontières entre histoire et fiction, ainsi que sur l'hybridation entre ces deux champs. L'actualité littéraire et historique récente suggérait la ré-émergence de ces thèmes : depuis *Les Bienveillantes* et jusqu'à *HHhH*, la production littéraire française continuait de proposer des livres que les éditeurs présentaient volontairement comme des romans, mais que les lecteurs utilisaient souvent de manière non-fictionnelle (ou non complètement fictionnelle) et qui soulevaient des débats intéressants sur la liberté des écrivains de manipuler l'histoire.
- 2 Cette démarche, qui brouille les frontières entre récits historiques et récits fictionnels, n'est certes pas nouvelle. Cependant, elle s'insère désormais dans un contexte marqué à la fois par une perte de poids de l'historiographie – en dehors des milieux académiques – et par un brouillage plus global des frontières entre fiction et réalité dérivé sans doute du rôle de plus en plus important joué par les « réalités virtuelles » d'Internet et par la capacité technique de manipulation de l'image.
- 3 Les historiens ne sont pas restés inactifs. Ils ont abondamment réfléchi sur les liens – anciens et nouveaux – entre histoire et littérature (ou plus généralement entre histoire et toute production fictionnelle, y compris cinématographique), comme en témoigne la parution de livres et de numéros monographiques de revues historiennes consacrés à ce thème¹. Certains d'entre eux ont également joué le jeu et élaboré des essais « hybrides » qui proposent une conception spécifique de l'histoire et ouvrent à nouveau la discussion sur la nature et le rôle de l'histoire dans la production d'interprétations véridiques du passé².

- 4 Nous avons donc cherché à discuter ouvertement de ces questions, en invitant des chercheurs de différents horizons ayant un intérêt spécifique pour ce débat. Le rôle des intervenants a surtout consisté à apporter des arguments à une discussion collective qui s'est développée de manière très ouverte et critique, notamment grâce à la participation de jeunes chercheurs et chercheuses des champs littéraire et historique. La constitution d'un laboratoire junior de l'ENS sur *Histoire et imagination* au cours de cette même année nous a permis d'élargir le public du séminaire et d'entamer un parcours commun qui continue encore cette année.
- 5 Après une introduction générale des problématiques et des questionnements déjà suggérés dans le texte diffusé pour présenter le séminaire – joint en annexe – nous avons ouvert la discussion autour de quelques communications de chercheurs et chercheuses, lyonnais et non.
- 6 Michèle Clément (GRAC, Lyon), spécialiste de la littérature de la Renaissance, a choisi de se dépayser par rapport à ses compétences académiques directes et a proposé une réflexion liée à l'actualité littéraire et aux réactions que certains romans récents avaient soulevé chez elle en tant que lectrice avisée des dispositifs littéraires. Partant des livres de Yannick Haenel (*Jan Karski*), Laurent Binet (*HHhH*), et Arthur Dreyfus (*La synthèse du camphre*), Michèle Clément s'est donc interrogée sur les limites que la littérature s'impose, ou ne s'impose pas, dans le récit de l'histoire. Le cas choisi, celui du nazisme et de la « Solution finale » dans les productions littéraires récentes nous a non seulement permis d'entrer dans le vif du débat public autour de la triade histoire-mémoire-littérature, mais aussi de travailler sur des cas-limites dont la résonance morale était évidente pour tous. Cette communication a ainsi permis de directement saisir la manière dont la littérature s'empare de l'histoire et de ses méthodes de recherche pour produire des images fortes du passé. Dans une démarche historienne plus classique, Mathieu Arnoux (Paris VII) a retourné la relation entre histoire et fiction, s'interrogeant et nous interrogeant sur la manière dont les personnages de fiction nés au sein de la littérature médiévale permettent à l'historien d'accéder à une connaissance bien réelle là où les sources historiques se montrent rares ou défaillantes³. L'usage de la littérature par les historiens est une procédure bien connue et

ses méthodes sont bien expérimentées. Peu d'historiens l'avaient toutefois appliquée, comme le fait Mathieu Arnoux, au champ de l'histoire économique médiévale : sa réflexion a eu le mérite de suggérer d'autres usages possibles des sources littéraires par les historiens et, de ce fait, a contribué à la réflexion autour des conditions d'extensions du champ historique et des sources historiques.

- 7 Le regard que Thierry Jacob (LARHRA, Lyon) a jeté sur l'un des romans contemporains italiens les plus connus – *Le Guépard* de Tomasi di Lampedusa – a été à la fois intéressant à plusieurs raisons : spécialiste de l'histoire de la noblesse allemande du XIX^e siècle, mais habitué à traiter son sujet à partir de sources de toute autre nature, passionné de cinéma et de littérature, Thierry Jacob nous a proposé une lecture stratifiée du roman. Il s'est interrogé tant sur le roman comme source pour la reconstitution de l'histoire italienne de la deuxième moitié du XIX^e siècle – et sur le rôle conséquent de l'auteur en tant qu'historien – quant sur le rôle du roman dans la construction d'un imaginaire spécifique de l'histoire de cette période et, plus généralement, d'une sorte d'« italianité » stéréotypée qui persiste toujours. Ce deuxième aspect est particulièrement intéressant car il met en jeu également le rôle du cinéma dans la construction de l'imaginaire historique et, accessoirement, dans le succès du roman, affecté par le succès obtenu par le film éponyme de Visconti.
- 8 Bernard Hours (LARHRA, Lyon) a choisi d'intervenir sur les perplexités soulevées par la démarche de Manon Sigaut⁴ à la fois historienne et auteure de fiction historique. La lecture riche de pathos qu'il nous a livrée des deux livres de cette auteure, a relancé, vers la fin du séminaire, la question de la concurrence, voire compétition, entre histoire et fiction dans la constitution d'un imaginaire historique dont le rôle demeure fondamental pour les historiens lorsqu'ils se penchent sur l'étude du passé. La discussion a été enrichie par la contribution, au cours de la même séance, de Patrick Boucheron (Paris 1), centrée précisément sur les tentations littéraires de l'historien et les savoirs historiens de la littérature. Fort à la fois d'une pratique scientifique et académique classique et d'une expérimentation historique particulièrement intéressante⁵, ainsi que d'une compétence spécifique sur la frontière entre histoire et littérature⁶, Patrick Boucheron nous a également permis d'aborder

la question de l'autorité des écrivains (historiens et littéraires) et des dispositifs formels qui permettent ou pas de tenir pour vraies les affirmations des auteurs.

- 9 Cette question a également été au centre de l'intervention de Lisa Roscioni (Université de Parme), qui l'a abordée par un autre biais, celui de l'émergence et du succès de deux genres : la *narrative non fiction* et l'*historical fiction*. Cette intervention, qui a aussi re-proposé la question de la perte d'hégémonie des historiens, a également élargi la discussion au rôle de l'édition et des éditeurs dans le succès de ces genres littéraires et dans le brouillage des frontières entre récits vrais et fictionnels, non seulement dans le panorama français, mais aussi en Italie et dans le monde anglo-saxon, particulièrement américain.
- 10 Sabina Loriga (EHESS) a proposé une analyse fine et intéressante de la représentation que la littérature contemporaine offre de l'historien et de son métier. Cette analyse représente pour Sabina Loriga une porte d'accès à la conscience historique de notre époque et l'amène à s'interroger sur le rôle des historiens dans la formation d'un savoir critique du passé de plus en plus remis en question aujourd'hui, ainsi que sur les relations entre mémoire et histoire.
- 11 Emilie Walezak (Lyon 2), partant d'une analyse littéraire et non historienne, a exploré la relation entre histoire et fiction dans le roman anglais contemporain, permettant entre autre de revenir sur l'un des moments cruciaux du débat scientifique sur le rapport entre histoire et vérité, celui du post-modernisme et plus précisément pour les historiens, du *linguistic turn*.
- 12 Le séminaire s'est clos avec une séance dont le protagoniste a été Laurent Binet, auteur du roman *HHhH*. Présenté par l'éditeur Grasset comme un roman, ce livre intrigant se veut un récit absolument véridique de l'attentat commis à l'encontre de Reinhard Heydrich en 1942, accompagné d'une réflexion narrative sur les difficultés et les enjeux d'une écriture romanesque qui veut à tout prix éviter l'invention au bénéfice de la vérité, et rien que la vérité. Au cœur donc de nos préoccupations, l'intervention de Laurent Binet nous a permis de conclure une année de débats en relançant un certain nombre de thèmes qui sont au cœur du séminaire de cette année qui poursuit la réflexion, en la réorientant vers le rôle de la littérature et de l'histoire

dans la « fabrication du réel »⁷. Nous poursuivons en effet la réflexion entamée l'année dernière, tout en l'ouvrant vers deux nouvelles directions : d'une part, nous commençons à nous occuper aussi de la fiction cinématographique, en abordant plus particulièrement la question des documentaires et des docu-fictions ; d'autre part, nous voulons aussi explorer plus en détail le rôle des éditeurs dans la production de livres au statut plus ou moins ambigu ou hybride entre vérité et fiction.

APPENDIX

« 23 % : c'est la part des Britanniques qui pensent que Winston Churchill est un personnage de fiction, selon une enquête publiée lundi (Churchill fut Premier ministre de 1940 à 1945 puis de 1951 à 1955). De même, 47 % sont persuadés que Richard Cœur de Lion n'a vécu que dans les livres, alors qu'il a été roi d'Angleterre de 1189 à 1199. Selon ce même sondage de la chaîne UKTV, 58 % considèrent en revanche que Sherlock Holmes, le détective cocaïnomane inventé par Conan Doyle en 1887, a bel et bien existé »¹.

Les frontières entre la fiction et la réalité sont brouillées, et souvent on aime entretenir le brouillard qui les confond. Comment dès lors distinguer ce qui est vrai dans un monde extra-textuel de ce qui a été construit par un auteur, qui se réalise dans une œuvre et qui propose un type spécifique, particulier, de savoir du monde ? Sommes-nous en mesure de les distinguer de façon claire, alors que souvent tout est fait pour entretenir l'ambiguïté ?

Depuis toujours, histoire et littérature ont procédé parallèlement, tantôt en engageant une sorte de compétition silencieuse, tantôt en s'ignorant tout en se taillant chacune un espace propre. Dès lors que la première analyse les personnes et leurs émotions, qu'elle enquête sur le particulier, elle rejoint la seconde, imitant parfois son mode d'écriture. Depuis plusieurs décennies, le cinéma et la télévision sont venus renforcer la contestation menée par la littérature contre l'hégémonie de la discipline historique dans la reconstitution du passé. D'où l'intérêt qu'il y a à s'intéresser de près à des productions historiques qui interrogent – et s'interrogent – sur leur propre rôle, ainsi qu'à des fictions littéraires et à des images documentaires prétendant construire une connaissance véridique du passé.

Pour les romanciers, les nouvellistes et les conteurs, le récit littéraire offre des possibilités sans fin dans la mesure où, contrairement à l'histoire, il est non référentiel. Depuis Aristote, tous les genres « mimétiques » se définissent par leur capacité à dire non pas le vrai, mais le possible. Cette construction d'une vérité feinte a des attraits évidents en termes d'imaginaire et place l'auteur du côté de la création, plutôt que de celui du témoignage. Le *mythos* narratif introduit son propre ordre, sa propre logique des événements, laissant la liberté au lecteur d'adhérer ou non au pacte fictionnel. Reste que les histoires sont souvent ancrées dans l'Histoire et qu'avant même les romans historiques du XIX^e siècle, bien des œuvres se veulent des représentations plus ou moins fidèles du réel et proposent une interprétation de celui-ci.

Les historiens se mesurent aussi depuis toujours avec la nécessité de produire des interprétations véridiques du passé et en même temps avec les limites incontournables de ce type de connaissance du passé – indirecte, indiciaire –, qui la rend fragile. Certains d'entre eux ont mis l'accent sur les aspects rhétoriques et littéraires de la discipline historique, au point de rendre insignifiantes, presque non pertinentes, les relations entre le récit historique et la réalité à laquelle il est censé se référer. D'autres ont pris à bras le corps le problème inhérent à la connaissance historique et ont cherché des solutions, narratives aussi, capables de restituer aux lecteurs la complexité de ce type de connaissance et de ses rapports nécessaires avec une réalité extérieure au texte et à l'historien.

Les historiens ont certes beaucoup réfléchi sur la littérature, en particulier comme source de connaissance du passé, et ont mis au point des méthodes critiques capables de manipuler les documents littéraires avec aisance et assurance. Mais leur réflexion critique s'arrête souvent devant la compétition que le genre historiographique entretient avec les genres fictionnels dans la formation des savoirs sur le passé. De leur côté, les romanciers font preuve d'une pratique des archives et d'une maîtrise dans l'acquisition de connaissances sur le passé qui n'a rien à envier aux historiens. Si les premiers subissent une sorte d'attraction fatale pour le récit, en cherchant dans leurs ouvrages des solutions narratives proches de la littérature, les seconds sont par définition et légitimement éloignés des débats qui parcourent le milieu historique sur la nature de l'histoire et des objets/problèmes historiques. Lorsqu'ils se penchent sur le métier d'historien, ils en restituent une image souvent caricaturale, ou du moins partielle.

Pour beaucoup d'entre eux, historiens et littéraires, le souci de produire un savoir « vrai » s'accompagne aussi d'un engagement politique qui les amène à réfléchir non seulement sur la nature et la forme de l'histoire, sur le rôle du vrai dans la fiction, mais aussi sur les usages politiques des productions historiques et fictionnelles. Cela a été particulièrement visible dans l'écho médiatique de la rentrée littéraire 2010, placée en France sous le signe de l'histoire. De nombreux débats ont surgi autour de la manière dont la littérature récente est en train, de manière souvent consciente et délibérée, de s'approprier la mémoire des témoins qui disparaissent. Le roman paraît ainsi aujourd'hui une voie d'accès privilégiée à l'analyse historico-sociale. L'histoire, qui pourrait jouer un rôle central dans ce questionnement, semble reléguée à la vérification de la vraisemblance de récits porteurs d'interprétations fortement politiques et protégés par la liberté littéraire. Les dispositifs de présentation des livres mis en place par les éditeurs renforcent de leur côté l'ambiguïté entre vérité et fiction, jouant un rôle-clé dans la réception des œuvres en question.

Du côté télévisuel, le développement de formes d'expression hybrides, comme le docu-fiction, crée un terrain de rencontre fort intéressant entre champs de savoir et pratiques différents, mais invite aussi et encore à réfléchir sur des frontières troubles, en imposant un déplacement de l'analyse du côté de la réception des œuvres mêlant histoire et fiction. La manipulation d'images d'archives – par exemple celle qui est à la base du documentaire *Apocalypse* – est d'ailleurs au centre d'une discussion portant sur les résultats cognitifs et politiques d'un usage ambigu de la notion même d'authenticité.

Le séminaire proposé voudrait constituer une occasion de dialogue entre chercheurs, romanciers, éditeurs, réalisateurs et documentaristes, qui travaillent tous, dans leurs domaines respectifs, en « manipulant » le réel, présent ou passé, à fournir à des publics diversifiés des clés pour la compréhension de celui-ci. Il envisagera des formes de récits sans limites géographiques ni temporelles, des œuvres confondant *a priori* des genres parce que mêlant réalité et fiction, et interrogera leur manière de traiter la vérité et de valider leurs savoirs.

Les séances auront lieu une fois par mois et seront ouvertes à un large public (étudiants, chercheurs, professionnels de la culture, enseignants...). Elles seront structurées autour d'une ou de deux interventions thématiques et une discussion générale entre tous les participants. Nous souhaitons en

effet faire se confronter des partis pris méthodologiques, des choix d'écriture et des appréciations de lecture variés, dans un dialogue qui tire sa force de la diversité des participants et de leur volonté de partager idées et expériences, l'essentiel étant bien l'échange de points de vue, afin que se rencontrent des disciplines et des démarches dont les objets sont largement communs.

NOTES

- 1 Judith LYON-CAEN et Dinah RIBARD, *L'historien et la littérature*. Editions La Découverte, 2010 ; numéros des *Annales*, *Le débat*...
- 2 Boucheron, Artières, Corbin pour ne citer que des historiens français.
- 3 Cf. M. ARNOUX, « Histoire économique et sources littéraires », in F. AMMANNATI (dir.) *Dove va la storia economica ? Metodi e prospettive*, secc. XIII-XVIII, *Atti della « Quarantaduesima settimana di Studi dell'Istituto Datini*, Prato, 18-22 aprile 2010, Firenze University Press 2011, p. 249- 262.
- 4 Marion SIGAUT, *La marche rouge : les enfants perdus de l'hôpital général*, Arles, Actes sud, 2008 et *Mourir à l'ombre des Lumières : l'énigme Damiens*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 2010.
- 5 Patrick BOUCHERON, *Léonard et Machiavel*, Lagrasse, Editions Verdier, 2008.
- 6 Patrick BOUCHERON, « "Toute littérature est assaut contre la frontière". Note sur les embarras historiens d'une rentrée littéraire. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2 (Avril 2010), p. 441-467.
- 7 Cf. le texte programmatique du séminaire de 2011-2012

ENDNOTE

- 1 *Libération*, 5 février 2008.

AUTHORS

Monica Martinat

LARHRA, UMR 5190 Lyon 2

IDREF : <https://www.idref.fr/085786748>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/monica-martinat>

ISNI : <http://www.isni.org/000000007729030X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14610331>

Pascale Mounier

GRAC UMR 5037 Lyon 2

IDREF : <https://www.idref.fr/075957965>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/pascale-mounier>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000110476270>

Les écrits du for privé

Un projet national

Elisabeth Arnoul and François-Joseph Ruggiu

TEXT

- 1 Le projet ANR « Les écrits personnels francophones. Société, familles et individus de la fin du Moyen Age à l'époque contemporaine » (ANR-07-CORP-020) a pour objet de recenser et de décrire les textes appartenant à la grande famille des écrits du for privé qui se trouvent dans les collections des archives et des bibliothèques publiques en France. Les écrits du for privé, aussi appelés ego-documents, écrits personnels, ou écrits à la première personne, sont des textes non-fictionnels, produits généralement par des gens ordinaires. Ils regroupent les livres de raison, les livres de famille, les diaires, les mémoires, les autobiographies, les journaux de toute nature (personnel ou « intime », de voyage, de campagne, de prison...) et, d'une manière générale, tous les textes produits en dehors d'une demande institutionnelle et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté. Le nombre de textes entrant dans le champ de l'enquête se montent à plusieurs milliers. Ils ne se trouvent généralement pas dans les grandes séries administratives mais plutôt parmi les papiers de famille ou bien ils sont entrés dans les collections publiques comme des documents isolés.
- 2 Ce projet ANR s'est inscrit dans la continuité d'un Groupement de Recherches du CNRS (GDR n° 2649, créé en 2003, renouvelé en 2007, achevé en 2010) : « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914 », qui a eu trois fonctions majeures : mener une réflexion scientifique sur la notion d'écrits du for privé ; organiser une enquête de repérage des textes ; élaborer une fiche analytique décrivant les textes concernés. Il a été soutenu par la direction des Archives de France, qui a accepté de lancer une grande enquête dans les fonds des Archives nationales et auprès des Archives départementales, et qui l'a aidé, en particulier financièrement, ainsi que par la Bibliothèque nationale de France et par l'Ecole nationale des Chartes.

- 3 Pour remplir les fiches analytiques, le projet ANR a reposé sur une structure décentralisée réunissant six partenaires : Université de Paris-Sorbonne (sous la direction de Jean-Pierre Bardet, puis François-Joseph Ruggiu) ; Université Jules Verne, Picardie (Scarlett Beauvalet) ; Université Pierre Mendès France-Grenoble 2 (René Favier) ; Université de Limoges (Michel Cassan) ; Université de Nancy 2 (Philippe Martin) ; Université de Toulouse 2-Le Mirail (Sylvie Mouysset). Chaque partenaire a pris en charge un certain nombre de départements situés dans son aire d'attraction et a recruté un ou plusieurs contractuels, pour la saisie des données.
- 4 Ils ont été formés et encadrés par Elisabeth Arnoul, IE CNRS, qui a réalisé la base de données sur laquelle les informations ont été stockées. Cette dernière a été construite conformément aux nouvelles normes de description archivistique en ligne. Les fiches analytiques ont donc été encodées en XML conformément à la DTD (Document Type Definition) EAD (Encoded Archival Description) (version 2002) au moyen du logiciel XMetaL Author 5.0, et de l'outil de publication PLEADE 3 développé par les sociétés Anaphore et AJLSM. Les fiches peuvent être consultées à l'adresse : <http://inventaire.ecrit.sduforprive.fr>. Les modalités d'accès à la base sont entièrement libres.
- 5 Au cours des trois ans et demi de l'enquête, nous avons couvert les principales institutions parisiennes (Archives Nationales ; BnF) ainsi qu'un tiers des départements métropolitains (Archives Départementales et bibliothèques municipales). L'ensemble représente 1500 fiches mises en ligne. Elles décrivent précisément les textes, informant les chercheurs intéressés de leur localisation et de leurs principales caractéristiques, et permettant une analyse de l'ensemble du corpus en particulier en termes chronologiques ; en termes de genre et de milieu social des auteurs ; et en termes de répartition par genre des textes. Il s'agit donc bien de la création, à la fois scientifique et matérielle, d'un corpus – ici de textes – et de sa mise à la disposition de l'ensemble de la communauté des chercheurs par le biais d'un site internet. Et un programme rigoureux de recherches sur des thèmes susceptibles d'être alimentés par les textes repérés et analysés, a été articulé à cette enquête.

- 6 Pourquoi un recensement ? Les historiens qui ont étudié les écrits du for privé s'accordent à dire qu'il existe deux types d'approches, l'une monographique, l'autre sérielle. Jean-Pierre Bardet a exposé les limites de la première méthode, qui a été privilégiée jusqu'au début des années 2000 :

L'option monographique fondée sur l'exemplarité d'un unique document [...] est centrée sur une expérience individuelle censée refléter de manière plus ou moins déformée le système de valeurs, les idées reçues ou non, la perception des événements, le quotidien d'un individu témoignant pour beaucoup. Nous connaissons les critiques habituelles à l'encontre d'une démarche suspectée de faire endosser à l'être singulier et sans doute différent qui s'exprime par écrit, la représentation de ses contemporains¹.

- 7 L'idée qui est donc à la base de l'enquête est que l'analyse sérielle pallie ce problème méthodologique même s'il ne faut pas occulter qu'il est parfois mal aisé de comparer des textes qui obéissent, de la part du scripteur, à des motivations et des contextes distincts. Pour pouvoir disposer de vastes corpus de textes – sur le modèle par exemple de celui constitué par James Amelang dans son célèbre ouvrage sur les autobiographies populaires, *The Flight of Icarus*² – nous avons donc décidé de recenser tous les textes manuscrits ou imprimés conservés dans les bibliothèques et archives publiques françaises. La base de données est consultable à l'adresse : <http://inventaire.ecritsduforprive.fr/>
- 8 La page « Cadre de classement » présente, classé hiérarchiquement par région puis par département, les différents lieux de conservation des documents recensés dans notre base. Il suffit de cliquer sur les signes + et - à gauche pour faire apparaître ou disparaître l'arborescence. A droite, un onglet « Plus d'informations » est également disponible pour chaque département. Les fiches analytiques sont répertoriées par type de documents. Elles se présentent ensuite, chacune répertoriée par titre des documents, sous forme de liste. On accède à la fiche analytique du manuscrit en cliquant sur son titre. Les champs de renseignements pour chaque fiche sont les suivants : Titre répertorié, Titre donné par l'auteur, Période, Cote, Patronyme(s) de(s) l'auteur(s), Langue, Genre dominant, Typologie détaillée, Précisions à apporter sur le type de

texte, Désignation du genre par son auteur, Description matérielle, Fonds d'appartenance, Informations sur les modalités d'entrée. Ces premières informations sont plus spécifiquement de l'ordre archivistique et sont communes avec la base de repérage.

- 9 Une deuxième partie de la fiche analytique concerne des renseignements liés au contenu du document (et nécessite de la part de l'auteur de la fiche, une lecture attentive du manuscrit) : Informations biographiques sur le ou les auteur(s) (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance et de mort, milieu social / profession, confession / courant de pensée, nom du conjoint, autres remarques biographiques), Lieu de rédaction et Lieu du récit, Limites chronologiques pour la totalité du document et pour chaque scribe, Pièces jointes, Destination de l'œuvre, Remarques à apporter / notes personnelles. Documents de même provenance et Sources complémentaires, Références des mémoires de master / thèses concernant ce document ou son auteur, Publications recensées, Informations sur le traitement des données (auteur de la fiche, date de création, etc.). La fiche présente ensuite dans un second niveau (cliquer sur Transcriptions), des parties du texte transcrites (*l'incipit* ainsi que des extraits choisis).
- 10 Les fonctionnalités de l'outil de publication Pleade 3, nous permettent de générer la fiche au format pdf, ou de la sélectionner dans un Porte-documents. Nous avons mis en place un formulaire de recherche avancée pour effectuer des recherches dans l'ensemble des fiches analytiques publiées ou, au contraire, dans certains lieux de conservation que l'on peut sélectionner à droite du formulaire. Les champs d'interrogation sont : Nom des auteurs, Genre des auteurs, Confession religieuse ou courant de pensée, Titre des documents, Mots du titre, Typologies dominantes, Typologies secondaires, Toponyme, département, Province (pour les documents d'Ancien Régime), Pays, Années. Un moteur de recherche de type « Texte libre », est également disponible. Des boutons d'aide à droite, permettent de préciser le type d'interrogation, et des icones représentant un livre, permettent de faire apparaître des listes à cocher. Nous pouvons, par exemple, lister les titres de l'ensemble des documents répertoriés, classés par ordre alphabétique.

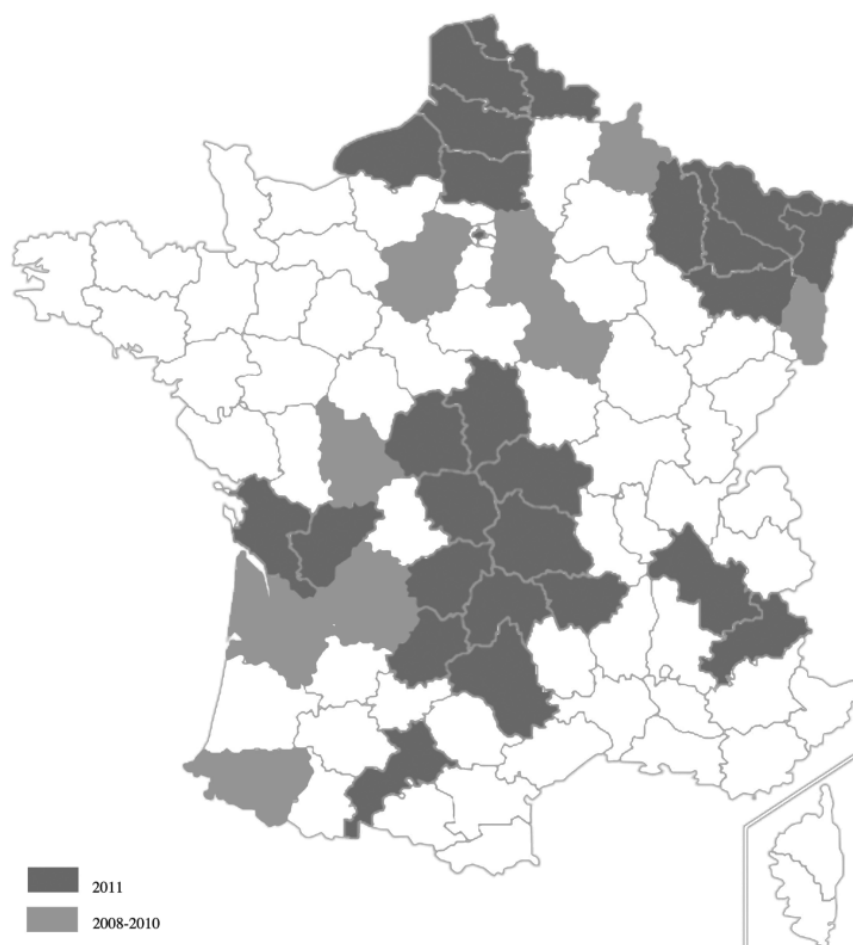
Fiche analytique des écrits du for privé des Archives départementales de Haute-Marne

LES ÉCRITS <i>du for privé</i> EN FRANCE de la fin du Moyen-Âge à 1914	
Fiches analytiques des écrits du for privé des Archives départementales de Haute-Marne	
Sommaire Index Informations bibliographiques Archives départementales de Haute-Marne	
Archives départementales de Haute-Marne Journaux / Diaries	
Titre répertorié	Livre journalier de Pierre-Alexis Jamoy, curé de Pouilly (1762-1768), mêlé d'un registre main-courante (1872-1877)
Titre donné par l'auteur	« Livre journalier de Pierre-Alexis Jamoy, curé de Pouilly »
Période	XVIIIe - XIXe siècle
Cote du manuscrit	9 J 9 Bis
Patronyme de(s) l'auteur(s)	Jamoy, Anonyme
Langue	Français
Genre dominant	Journal / Diarie
Typologie détaillée	Livre journalier, Livre de comptes
Précisions à apporter sur le type de texte	Livre journalier très proche d'un livre de comptes
Désignation du genre par son auteur	« Livre journalier »
Description matérielle	Format (cm) : 28 x 17 Forme : Registre Nature de la reliure / couverture : Couverture cartonnée Pagination : 253 pages dont 111 blanches Lacunes : Sans Original / copie : Document original Iconographie : Sans Signatures : Sans
Fonds d'appartenance	Fonds Verney
Informations sur les modalités d'entrée	Don
Informations biographiques	Auteur principal Nom : Jamoy Prénoms : Pierre-Alexis Sexe : masculin Dates : non précisées

ANR - CNRS / GDR n° 2649 - Coordination scientifique et technique Elisabeth Amoult | © 2009 | Fait avec PLEADE

- 11 Les résultats du projet se mesurent de deux manières différentes : par l'avancée de l'enquête et de ses corollaires, en particulier le programme d'aide à l'édition de texte que nous avons présentés ; par la progression de la réflexion scientifique sur la notion d'écrits personnels ou écrits du for privé. L'enquête a finalement eu lieu en trois vagues. La première a été : Charente ; Charente-Maritime ; Corrèze ; Creuse ; Dordogne ; Gironde ; Haute-Garonne ; Hautes-Alpes ; Isère ; Lot ; Oise ; Meurthe-et-Moselle ; Moselle ; Pas-de-Calais ; Puy-de-Dôme ; Pyrénées-Atlantiques (avec la participation de M. Daumas et Michel Braud, Université de Pau et des Pays de l'Adour : <http://item.univ-pau.fr/live/ecrit-for-prive>) ; Seine-Maritime et Somme. La deuxième vague a compris les départements : Allier ; Aveyron ; Cantal ; Cher ; Indre ; Haute-Loire ; Bas-Rhin ; Meuse ; Vosges ; Nord. La troisième vague qui s'achève : Ardennes ; Aude ; Eure et Loir ; Rhône ; Sarthe ; Seine-et-Marne ; Yvelines ; Yonne, Tarn, la Vienne et le Haut-Rhin. L'ensemble représente 39 départements à la fin définitive de l'enquête en juillet 2011, sur 96 départements de métropole et 5 d'outre-mer, soit plus du tiers de l'ensemble.

Les phases d'une enquête



- 12 La décomposition en vagues permet, en fait, de voir que nous avons réussi à nous éloigner progressivement de ces centres géographiques qu'ont été les établissements partenaires. Il y avait là un véritable enjeu car il n'a pas été facile de trouver des vacataires capables d'opérer loin des universités où ils faisaient leurs études. Nous avons bénéficié de l'appui précieux de nombreux collègues universitaires, en particulier à Bordeaux, au Mans, à Clermont-Ferrand, à Aix-en-Provence, et dans bien d'autres endroits, qui ont fait travailler des étudiants sur les thématiques portées par le GDR et ont donc augmenté le nombre de nos fiches³.
- 13 Le projet ANR prévoyait une aide à l'édition de textes. Nous avons choisi de la mener dans deux directions différentes : l'aide à l'édition imprimée et l'aide à l'édition électronique. Nous avons donc également l'ambition de mettre en ligne un certain nombre de textes

repérés dans les collections publiques ou privées soit sous la forme brute de photographies numériques des manuscrits, soit sous la forme d'une transcription présentée en fichier pdf, ou sous une forme plus élaborée et enrichie par l'accès à des annexes scientifiques – glossaire, index, photographies du manuscrit – d'une édition électronique. En 2007, le GDR avait mis en ligne cinq manuscrits ; en 2011 le nombre est passé à 9 et une dixième édition en est cours – un manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux et rédigé par un noble français passé en Louisiane au moment de la Révolution française.

- 14 En parfaite symbiose avec le déroulement de l'enquête, les partenaires du projet ANR ont soutenu un programme de rencontres scientifiques préparé par le GDR puis l'ont repris à leur compte maintenant que le GDR a disparu (au 31 décembre 2010). Un premier colloque avait eu lieu en 2002 qui avait introduit la notion d'écrits du for privé sur la scène académique (*Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu (dir.), Paris, PUPS, 2005). Un deuxième colloque à Limoges en 2005 s'était concentré sur la forme matérielle des textes et sur les processus d'édition (*Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, M. Cassan, J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu (dir.), Limoges, PULIM, 2007). Un troisième colloque à Paris en 2006 avait marqué le tournant européen à la fois de notre groupe de travail et de la notion d'écrits du for privé (*Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine. Enquêtes, Analyses, Publications*, J.-P. Bardet, E. Arnoul et F.-J. Ruggiu (dir.), Bordeaux, PUB, 2010). A partir de 2008, en raison du soutien de l'ANR, qui a eu pour effet de concentrer notre travail sur ce thème, le rythme de nos rencontres s'est intensifié et la production du groupe a augmenté. Un colloque intitulé « *Car c'est moy que je peins ? L'individu et les liens sociaux dans les écrits du for privé en Europe de la fin du Moyen Age à 1914* », a été organisé en collaboration entre le partenaire parisien et le partenaire toulousain (Conques, 25, 26 et 27 septembre 2008 publié par Sylvie Mouysset, Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Car c'est moy que je peins. Ecriture de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^e-XX^e siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2011). Une dernière rencontre collective aura lieu à la fin du mois de juin 2011. Intitulé *Les usages de l'écrit du for privé (Afrique,*

*Amériques, Asies, Occidents, Orient*s), il élargit notre perspective géographique en se tournant vers les autres grandes aires culturelles mondiales.

- 15 En effet, le développement des écrits du for privé, en Europe, à partir de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance a souvent été mis en parallèle avec les transformations du statut de l'individu au sein des sociétés occidentales ainsi qu'avec la construction du moi comme une instance autonome de jugement inhérente à la personne humaine. La confrontation avec les formes d'écrits personnels, intimes, de soi ou autobiographiques, qui ont pu exister au sein des différentes cultures asiatiques, africaines ou proches-orientales prend alors tout son sens. L'accentuation des échanges culturels dans le sillage de la première mondialisation, puis l'essor de la colonisation européenne, ont, par ailleurs, pu favoriser la circulation de modèles occidentaux et donc l'évolution, en symbiose ou en réaction, des formes originelles de l'écriture de soi. L'étude des écrits du for privé dans les différentes cultures américaines (canadiennes, étatsuniennes, sud-américaines) à l'époque coloniale est, de ce point de vue, particulièrement intéressante. Nous nous sommes donc situés dans une perspective résolument transculturelle à laquelle les écrits du for privé semblent parfaitement se prêter.
- 16 Un des principaux résultats de l'ensemble des contributions que nous avons réunies dans les différentes manifestations financées par l'ANR, est la compréhension et l'acceptation d'une tension permanente entre les deux usages historiques des écrits du for privé. Le premier usage procède de l'idée que les écrits du for privé ouvrent un accès, aussi détourné soit-il, au sens que les acteurs sociaux attribuaient à un ensemble d'actes, d'objets et de valeurs. Quelles que soient les complexités entraînées par l'observation des représentations et des valeurs des individus appartenant à une société donnée à travers un écrit produit dans une situation donnée, l'historien ne peut, en effet, renoncer à proposer une reconstruction de ce sens. Les écrits du for privé sont alors disponibles pour être étudiés au sein d'une très grande diversité de thématiques mais il est sûr que celles pour lesquelles les autres sources majeures de l'histoire, en particulier les sources administratives, sont défaillantes peuvent être privilégiées. Le second usage inscrit les écrits du for privé dans certaines des

grandes controverses qui intéressent aujourd'hui les historiens autour de l'émergence de l'individu ou la formation du moi.

- 17 Un second résultat marquant est venu du colloque tenu à Paris en décembre 2006 et publié en 2010 sous le titre *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Age à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications* (Presses Universitaires de Bordeaux). Il a été l'occasion de prendre contact avec les chercheurs et les équipes qui, en Europe, s'intéressaient aux écrits personnels sous toutes leurs formes et dans des perspectives aussi différentes que l'étude de la construction de soi, de la culture écrite ou des rapports des individus au temps. Il avait été l'occasion de contributions de collègues espagnols, italiens, hollandais, allemands, polonais, russes, suisses, américains et canadiens. La dynamique créée alors a permis l'organisation d'un atelier exploratoire financé par la Fondation Européenne pour la Science et organisé à l'Université de Bordeaux en 2008. Ses membres, et les partenaires du projet ANR, ont été ensuite intégrés dans un projet présenté pour un *Research Networking Programme* de l'ESF. Intitulé « First-Person Writings in European Context », il a réuni une centaine de chercheurs venus de 15 pays : Le projet n'a pas été retenu, malgré une évaluation globale de très haut niveau. Mais les deux porteurs du projet, Arianne Baggerman et François-Joseph Ruggiu, travaillent sur le devenir de ce projet qui est consultable sur le site internet : <http://www.firstpersonwritings.eu/>. L'étude des écrits du for privé se décline donc à présent à l'échelle européenne.

NOTES

1 J.-P. BARDET, « Pour dire quelque chose sur nos conduites érudites », dans J.-P. BARDET, E. ARNOUL et F.-J. RUGGIU (dir.), *Les Ecrits du for privé en Europe du Moyen âge à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, p. 647-648.

2 James STUART AMELANG, *The flight of Icarus : artisan autobiography in early modern Europe*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1998.

3 Une vacataire, Raphaëlle Renard, a pratiquement travaillé durant l'ensemble du projet ANR et elle a mené à bien le travail très lourd de

dépouillements dans les institutions parisiennes qui centralisent de nombreux documents, en particulier aux Archives Nationales. Nous avons eu également l'appui d'étudiants du master de l'Ecole nationale des Chartes qui ont travaillé sur les documents de la BnF.

AUTHORS

Elisabeth Arnoul

Centre Roland Mousnier Paris-Sorbonne

IDREF : <https://www.idref.fr/140747664>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000082876292>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16192476>

François-Joseph Ruggiu

Centre Roland Mousnier Paris-Sorbonne

IDREF : <https://www.idref.fr/03516056X>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-8892-7526>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/francois-joseph-ruggiu>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000115934226>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13171057>

Les écrits du for privé en Dauphiné

Anne Bérroujon

OUTLINE

Temporalités, genres, auteurs

Matérialité et usages du livre

Richesse des thèmes et des recherches possibles

TEXT

- ¹ Au terme de l'enquête menée dans le cadre du GDR « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914 », la somme de livres de raisons et de compte recueillis pour le Dauphiné est dense. L'Isère et, dans une moindre mesure, les Hautes Alpes ont été ciblés. Sous la direction de René Favier, deux doctorants de l'Université Pierre Mendès France, Nicolas Krautberger et Anne-Sophie Gallo¹, ont dépouillé, entre 2008 et 2010, 198 livres où étaient susceptibles d'apparaître une prise de parole personnelle, conservés aux Archives Départementales de l'Isère, dans les séries H et J (181 livres) et aux Archives Départementales des Hautes-Alpes, séries F et J (17 livres). La moisson a ensuite été rentrée sous forme de fiches individuelles sur le site du GDR et est aujourd'hui consultable en ligne (www.ecritsduforprive.fr). Les livres de raison font l'objet de notices particulièrement détaillées, avec transcription de l'incipit et de plusieurs paragraphes. Certains livres étaient déjà connus, ainsi de ceux de Pierre-Philippe Candy, publiés et étudiés par René Favier², ou encore du libraire grenoblois Jean Nicolas (1645-1668), analysés par Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq³, mais la grande majorité n'a pas encore été étudiée. On peut ici en donner une présentation succincte, dans leur dimension chronologique, matérielle et thématique.

Temporalités, genres, auteurs

- ² Les livres dépouillés s'échelonnent sur cinq siècles, de 1495 (livre de raison de François de Monteynard, seigneur de Marcieu, tenu en

langue vulgaire entre 1495 et 1503) à 1917. Mais la plupart appartiennent aux XVII^e et XVIII^e siècles (respectivement 37 % et 45 %), ce qui reflète à la fois les conditions de la conservation, l'apogée de la pratique du livre de raison (la seconde modernité) et la préférence accordée lors des dépouillements au livre de raison plutôt qu'au journal. Il faut en effet distinguer plusieurs types d'écrits du for privé, qui se déclinent en livres de raison, livres de comptes, journaux ou diaires, livres de voyage et mémoires. Les plus nombreux dans le corpus du Dauphiné sont d'abord les livres de compte (ceux qui, *a priori*, ne contiennent pas d'écart extra-comptable, comme le sont les notes de naissance, de mort, les généalogies, ou les réflexions personnelles), ensuite les livres de raison. On décompte 119 livres de compte et 73 livres de raison, le reste étant disséminé entre voyages et mémoires. Ils émanent de scripteurs venus d'horizons divers. S'il y a 21 Grenoblois parmi les rédacteurs dont le lieu de résidence est connu, le reste est plus dilué : trois à Gap, deux à Briançon, La Côte-Saint-André, Bourgoin, un à La Mure, à Saint-Marcellin. Une trentaine de ruraux est précisément localisée, dans les environs de Grenoble (Le Sappey, Bresson), mais aussi au-delà (Beaufort, Roybon, La Tour du Pin...). Enfin, le spectre social est large : si les élites dominent, nobles et ecclésiastiques en premier lieu, hommes du droit ensuite, on repère également des artisans, ce qui rappelle que les gens de métier ont aussi eu une entrée en écriture précoce et parfois prolifique (cordonniers, maréchal ferrand, menuisier et vitrier, maître gantier, charpentiers, maçon, imprimeur). Il faut également faire une place aux femmes qui, bien que minoritaires, sont néanmoins présentes : 11 femmes [ayant tenu 15 livres] émergent du corpus, certaines ayant tenu conjointement le livre avec leur mari, ou l'ayant repris à la mort de ce dernier, telle la veuve d'un ancien militaire et commerçant de vin de Vourey en 1852.

Statut social	Auteurs de livres de raison	Auteurs de livres de comptes
Noblesse	10	10
Clergé	6	4
Notaires	6	1
Procureurs	3	2

Avocats	4	2
Greffiers		1
Médecins, chirurgiens	3	2
Marchands		7
Artisans	6	4

Matérialité et usages du livre

- 3 L'aspect matériel des livres de raison est extrêmement variable, ce qui retrouve les conclusions de Michel Cassan⁴ lors du colloque de Limoges. La taille oscille entre le petit format, qui tient en poche (12 × 7 cm pour le plus petit livre de raison), et le grand in-folio (41 × 27 pour le livre d'un anonyme de Beaurepaire, dans les années 1830). La dominante reste celle du grand livre : une moitié est comprise entre 26 et 30 cm de hauteur. La plupart des livres de raison dépouillés pour le Dauphiné sont reliés, manifestant parfois bricolage et réemploi, au temps du papier rare et des reliures coûteuses : la couverture d'un des livres de comptes de Jacques Maximy (1617-1619) est prise dans un contrat qui porte la date de 1610. Sur la couverture ou la première page peut figurer quelque sentence morale. Le même Jacques Maximy, seigneur d'Imbault de Moras, trace ainsi ce proverbe, sur la page de couverture :

Du temps passé en laage d'or
Crosse de boye evesque d'or
Maintenant sont changées les loye
Crosse d'or evesque de boye

- 4 On peut encore citer l'exemple de Louis Rancurel, qui note en première page, fin XVII^e siècle :

Souvienne toy pecheur que Dieu te regarde faict bien & lesse dire & ne blame personne & sui les commandement de Dieu disant Dieu soit loye & Marie Joseph & Saint Louis mon patron de quy je porte le nom Louis Rancurel.

- 5 Cela induit-il pour autant un usage sacralisé du livre de raison ? Dans une économie de la rareté, le livre peut être utilisé à des fins diverses et les scripteurs tracer de belles épigraphes liminaires puis ne pas

hésiter à raturer, crayonner, faire des essais de signature et des dessins sur le même livre. Claude-Ignace de Trivio, président du parlement de Grenoble, inscrit sur la première page de son livre le titre adéquat, « Livre de Raison commencé le 15 juin 1779 [...] ». *En face, sur le contreplat de la couverture, figurent des comptes raturés, des additions, des essais de plume, des dessins : profils de visage d'hommes et de femmes et, ailleurs, un chien, des oies, un cheval, une miniature d'une promenade en campagne, des soldats.* Athénée de Salvaing, qui prend la peine de donner la description de ses armes sous le titre de son livre de raison de 1667, note sur le dos de la couverture d'un autre une simple adresse.



- 6 Diversité des usages souvent attestée : le livre est inscription des dettes et des créances, de la mémoire familiale. Il a aussi une valeur probatoire, comme en témoignent les signatures qu'il porte souvent. Certains scripteurs le mentionnent d'ailleurs explicitement, comme le chanoine Pierre Dufour dans son incipit : « voulant que le tout soit aussi valable et authentique que si c'étoient des actes [remis] et signés par personnes publiques », ou le prêtre Bathazar Perrin en 1708 :

Livre de compte et de raison auquel ie veux estre aiouté foy comme a ce que iauois stipulé et promis par acte public, ie declare qu'il contient verité et ie veux qu'on y ait tout legard qu'on doit à la probité d'un honnete homme en foy de quoi iay signé à Grenoble ce onzième novembre mil sept cent huict. Perrin prêtre.

- 7 La proximité des livres de raison avec les actes notariés et la ténuité de la frontière entre écrits publics et écrits privés sont encore marquées par le fait que le livre de raison contient parfois copie d'actes notariés, voire se présente comme leur succédané : ainsi, au XVIII^e siècle, pour Anne Le Camus de l'Estrade, de Gap, pour laquelle il fait office de testament : « Mesmoire de la disposition des meuble de ma personne lequel je prie mes heritiers d'executer comme sil estoit dans mon testament Je donne a lesglise des cordeillier de gap ma toilette [...] ». Dans un cas, il est même tenu pour supérieur à l'acte passé devant notaire, puisque devant lui prévaloir : Salvaing de Boissieu note en deux endroits de son livre la déclaration suivante,

Je declare de rechef que quoique jay legué par un codicille a St Denys de Rivolle la somme de trois mille livres je revoque ledit legat et nentends pas que mes heritiers le lui paye [...] telle est ainsi ma volonté fai au boissieu ce quinze avril mil sept cent et neuf. de salvain de Boissieu.

Richesse des thèmes et des recherches possibles

- 8 La diversité des thèmes abordés dans ces livres autorise des recherches en plusieurs directions. Quelques pistes peuvent être évoquées :
- 9 **Famille et enfance** : transmission du livre du père au fils, au gendre, aux héritiers, à la femme... ; progression de l'affect et de l'expression des sentiments : Jean-Jacques de La Bastie par exemple, fin XVIII^e siècle, mentionne le « soin de ma famille que j'aime » et parle de son épouse comme d'une

jeune femme dont les agremens personnels ne le cedent qu'à l'excellence de son cœur et au plus riche naturel ; vous qui voulés être heureux, choisissés une femme honnête, agréable, aimante, sensible, imités notre union ; ayés si vous l'osés, notre confiance réciproque et sans restriction ; vivés, si vous le pouvés, dans un parfait accord de sentimens, de gouts, de volonté, de desir, et dans un oubli de vous meme pour ne vous penetrer que de ce qui peut plaire à ce que vous adorés ; sachés que le bonheur est dans l'amour et l'union ;

pratiques éducatives à travers la mise en nourrice, les dépenses faites pour les enfants

- 10 **Pratiques d'écriture, pratique de lecture** : raisons qui président à l'entrée en écriture (naissance, mort, prise de fonction, événement perturbateur comme la soudaine perte d'argent et l'avancée vers la vieillesse pour le président de Trivio par exemple, aspiration spirituelle peut-être, comme pour Madeleine de Franc étudiée par Marjorie Dennequin⁵), rythmes d'écriture, modèles d'écriture pris dans les lectures de livres de littérature (les livres contenant parfois des inventaires de bibliothèque, voire les achats livresques au fil de l'eau : « ledit jour j'ai acheté la collection in 8° en 24 volumes des œuvres de j.j. Rousseau de brette libraire » écrit de Trivio, en 1782), mais pris aussi dans les textes administratifs et notariés (avec cette tension – complémentarité ou concurrence ? – entre actes publics et écrits privés) ; évolutions des genres textuels entre XV^e et XIX^e siècle
- 11 **Activités et professions** : pistes particulièrement riches pour l'artisanat, la médecine (plusieurs livres de comptes de médecins, chirurgiens et vétérinaires des XVIII^e et XIX^e s. : on trouve chez un médecin des environs d'Allevard, entre 1791 et 1799, la date de la consultation, le nom, le prénom du patient, le détail de l'acte et le prix à payer), ou encore le clergé : du curé de montagne Leyraud-Badel, on conserve ainsi plusieurs livres entre 1730 et 1753. Dans celui de 1734, sont détaillées minutieusement toutes les vexations qu'il subit et la cabale qui se monte contre lui, animée par deux de ses paroissiens, qui jouent de leur pouvoir de répartir l'impôt pour couper le curé de tous ses soutiens. Exagérations, voire affabulations ? Mais le curé se retrouve bel et bien engagé dans un procès avec ses deux paroissiens, et est finalement « muté » par sa hiérarchie dans la cure peu

reluisante de Bresson, qu'il décrit dans un autre livre comme la pire des cures : l'église est un « cloaque & amas d'eau des qu'il pleut », « la cuvette [des fonds baptismaux] couverte d'ordure en dehors & en dedans », « il exhale du tabernacle quand on l'ouvre une puanteur extraordinaire ». Dans les livres de Leyraud-Badel, on saisit les rivalités au sein d'une petite paroisse (Le Sappey en Chartreuse), entre curé et collecteurs d'impôt, entre curé et maître d'école, ainsi que la difficulté d'asseoir son pouvoir, ou, plus prosaïquement, d'exercer son ministère. Voici des extraits du livre de 1734-1750, dont on peut penser qu'il a constitué un solide répertoire de preuves au moment du procès :

[décembre 1734] le curé avoit oui dire que le bruit couroit qu'on ne lui donneroit pas la passion en bled comme à l'ordinaire qu'on vouloit réserver ce qu'on lui auroit donné en bled pour le maître d'école les chefs du complot en effet leverent le masque [...]
le 16^e mars suivant on assura le curé que le greffier et pierre Mollard avoient dit plusieurs fois et en plusieurs endroits que ceux qui donneroient la passion en bled au curé seroient augmenter à la capitation l'année suivante
le 15^e may 1735 Cathelin M s'est plaint au curé qu'on l'avoit augmenté de vingt sols à la capitation parce qu'il continuoit d'envoyer ses enfants chez le curé [et non chez le maître d'école]
le 29 mai [...] toutes les fois qu'il [Pierre Mollard] chantoit [à la messe] il affectoit d'arrester tous les autres en allant beaucoup plus vite dans des endroids, traissant beaucoup dans d'autres et ne finissant que longtemps apres tous les autres ce fut un scandale

- 12 **Economie rurale, météorologie** : possibilité de confronter les livres dauphinois aux journaux déjà étudiés, comme celui de Pierre Bordier par Jean Vassort⁶. Le propriétaire terrien Gabriel Jacoz note ainsi dans un petit cahier (aujourd'hui en très mauvais état) les vendanges, moissons, orages, grêles, gelées, chenilles, tremblements de terre, comètes... à la fin de chaque année, entre 1628 et 1685.
- 13 **Gestion de biens, gestion des siens** : ménage, gages, mobilier, linge, livres, aumônes, blanchissage, enfants, réparations, cheval-bâtiments, culture, placements-virements sont quelques-unes des catégories qu'établit par exemple Gustave de Linage (1867-1875).

- 14 **Territoire / mobilité** : déplacements très souvent notés par les scripteurs, parfois le tarif des douanes, l'aménagement routier (un arpenteur des Ponts et chaussées décrit dans ses Mémoires les toutes premières mesures d'aménagement des routes dans les Alpes au début du XIX^e siècle)
- 15 **Santé / corps** : maladies propres au scripteur et à ses proches notées, surtout, pour ces derniers, lorsqu'elles leur sont fatales ; recettes (médicinales et culinaires). La saignée est, au milieu du XVIII^e s. encore, préconisée comme remède infailible par Jacques Second :
- Remède contre la folie même contre la rage pourvu qu'elle ne soit pas de naissance.

Faites saigner abondamment et ensuite purger abondamment le malade, après vous faites saigner aux cotes un âne, si c'est pour une femme, et si c'est pour un homme il faut une anesse, vous faites tiédir de l'eau environ un pot dans une marmite plat ou casserole, que vous avez préparé avant la saignée.

Comme le sang sort de la veine, vous le faites couler sur un mouchoir de toile bien blanche et l'essuyez et le tordez et lorsque ce mouchoir sera ternit de sang vous le tremperez dans cette eau tiède et vous retirerez promptement et laisserez couler le sang dans une écuelle après quoi vous continuerez de faire couler le sang de la veine sur le mouchoir que vous tremperez de même dans l'eau tiède, le retirerez promptement et laisserez découler dans l'écuelle jusqu'à ce qu'il y en ait une grande demi écuelle. A la fin vous pourrez presser un peu le mouchoir mais très légèrement pour faire plus facilement découler le sang dans l'écuelle, vous donnerez à boire le sang à jeun, laisserez ensuite le malade quatre heures sans lui rien donner.

Et l'on continuera ce remède de 2 en 2 jours ou de trois en trois jours selon que le mal diminuera.

Remède qui a été éprouvé on s'en est très bien trouvé
- 16 **Politique, religion** (missions d'un prêtre dans tout le Dauphiné dans les premières années du XVIII^e siècle)
- 17 Si les investigations menées dans le cadre du GDR n'ont pas permis de découverte aussi exceptionnelle que celle du Journal de Pierre-Philippe Candy, ce notaire de Crémieu qui, à la veille de la Révolution, tient une double comptabilité, l'une de ses recettes et dépenses, l'autre, sous forme codée, de ses pratiques sexuelles, elles ouvrent

néanmoins de vastes possibilités d'études sur les écrits du for privé. Des écrits qui, même réduits à des listes de comptes, restent intimement liés à leur scripteur, comme l'enseigne ce maître cordonnier du XVII^e siècle : « Le présent livre appartient à moi Denis Béranger, qui le trouveras me le rende. »

NOTES

- 1 Nicolas KRAUTBERGER et Anne-Sophie GALLO sont doctorants pour le premier sous la direction de René Favier, pour la seconde sous la direction de Gilles Bertrand. Ils sont actuellement ATER à l'UPMF.
- 2 René FAVIER, Pierre-Philippe CANDY. *Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII^e siècle*, Grenoble, PUG, 2006.
- 3 Henri-Jean MARTIN, Micheline LECOCQ, *Livres et lecteurs à Grenoble : les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977.
- 4 Michel CASSAN, Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (eds), *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités*, Limoges, PULIM, 2007.
- 5 Marjorie DENNEQUIN, « "Je ne suis qu'un fantôme et fausse monnaie" : quand le livre de raison devient journal spirituel. Le manuscrit de Madeleine de Franc au crépuscule du Grand Siècle (1687-1691) », *La Pierre & l'Ecrit*, n° 21, 2010, p. 93-112.
- 6 Jean VASSORT, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières. Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

AUTHOR

Anne Bérroujon

LARHRA UMR 5190 Grenoble 2

IDREF : <https://www.idref.fr/112139779>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/anne-beroujon>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000076935620>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16171103>

Innovation et territoires de montagne

René Favier

OUTLINE

Volet recherche

Volet formation

Volet valorisation-transfert

TEXT

- 1 Porté par le PRES de Grenoble-Alpes et coordonné par René Favier, le labex ITEM (Innovation et Territoires de Montagne) réunit près de 180 chercheurs appartenant à sept laboratoires des universités Pierre Mendès France (Grenoble 2), Joseph Fourier (Grenoble 1), de Savoie et du Cemagref. Il s'inscrit clairement dans la dynamique du PRES grenoblois qui a placé les processus d'**innovation** au cœur de son projet et vise à rassembler l'ensemble des acteurs de la recherche depuis l'innovation scientifique et technologique jusqu'à l'innovation sociétale. Dans ce contexte, le Labex ITEM mobilise des chercheurs en Sciences humaines et Sociales appartenant à six disciplines différentes : histoire, géographie, économie, droit, gestion, STAPS. Face aux mutations socio-économiques émergentes, aux changements environ-nementaux actuels et aux fortes attentes tant d'ordre institutionnel (Grenelle de l'Environnement), scientifique (prospectives des organismes de recherche) que socio-économique et politique, il apparaît indispensable de créer un pôle de référence et d'expertise en SHS sur les enjeux de la montagne.
- 2 Les territoires de montagne ont souvent été perçus comme marginaux, voire périphériques aux pôles d'innovation ; or de longue date, ils ont su développer des mécanismes originaux d'adaptation et d'innovation d'ordre économique, social, culturel etc. Durant les dernières décennies, ces territoires ont été confrontés à de nouvelles contraintes tant internes qu'externes qui ont remis en cause, à divers degrés, leur structuration et leur fonctionnement et qui assurément interviennent sur leurs évolutions actuelles et à venir. Il importe de

s'interroger sur les changements intervenus (ou en cours), les réponses apportées (ou à apporter), les moteurs d'adaptation et d'innovation, et plus généralement de reconsidérer la notion d'innovation à partir du « laboratoire » montagnard pour apporter de nouvelles perspectives de réponses aux grands enjeux et défis actuels en matière de gestion durable.

- 3 Ces changements pensés en terme de *changement global*, jouent aux différentes échelles territoriales et du fait de leur ampleur, prennent la forme de vrais défis pour les sociétés du XXI^e siècle, spécifiquement pour les territoires de montagne. Ils y prennent d'autant plus d'acuité que la montagne amplifie les changements et les enjeux associés. Deux grandes questions structurent les défis ou les enjeux auxquels ces territoires doivent répondre en termes de gestion durable : les mutations socio-économiques globales (transformations et crise économiques, bouleversements démographiques, urbanisation accentuée, accroissement des mobilités, modifications des pratiques touristiques, des usages du sol, etc.) et les bouleversements environnementaux planétaires, notamment le changement climatique, déclinés ici aux échelles locales, avec leurs implications fortes sur les ressources et sur les paysages. Au final, c'est bien des conséquences du changement global en termes de modes d'aménagement, de développement des territoires et de modifications environnementales et sociales qu'il s'agit d'analyser et de la complexité des impacts et des incidences du changement global qu'il s'agit de qualifier. Les territoires de montagne sont alors des terrains-laboratoires de premier plan pour observer, analyser des phénomènes, des situations en cours, et expérimenter des solutions ou des propositions dans une co-construction avec les différentes catégories d'acteurs.

Vue des Arcs 2000



- 4 Les chercheurs engagés dans le labex ITEM entendent apporter un regard renouvelé sur les problématiques territoriales et environnementales en abordant notamment les deux questions suivantes :
 - celle des mutations socio-économiques (transformations et crise économiques, bouleversements démographiques, accroissement des mobilités, modifications des pratiques touristiques, des usages du sol, etc.) qui sont devenus des enjeux en termes de durabilité ;
 - celle des bouleversements environnementaux planétaires, déclinés ici aux échelles locales, avec leurs implications sur les ressources en eau, sur les paysages et sur les relations humaines.
- 5 Il paraît essentiel, sur le plan scientifique comme sur le plan des politiques publiques, de dresser un inventaire contextualisé des dynamiques de changement observées et en cours sur ces territoires. Insérer ces questionnements dans la durée est une originalité qui permet de relativiser les effets de l'actualisme. C'est à ce prix que l'on peut conduire une analyse fine des rapports des territoires de montagne aux changements, de comprendre les dynamiques à l'œuvre au cours du temps et les réactions actuelles, au prisme des cultures et des comportements qui ne sont pas toujours à lire de manière réductrice en termes exogènes-endogènes, acception/opposition, refus/repli, mais aussi à reconsidérer en termes de force de propositions et solutions adaptées, avec des

différences selon les espaces au sein même des territoires de montagne. Ce positionnement sur l'épaisseur temporelle comme sur les échelles spatiales constitue un réel challenge méthodologique et scientifique : la distanciation nécessaire à toute analyse passe par l'interdisciplinarité. Ce choix permet de comprendre cet objet complexe que sont les territoires de montagne, de prendre en compte l'ensemble des processus intervenant dans leurs dynamiques et d'en avoir une approche et une lecture globales, autre enjeu du Labex. Lever ce verrou nécessite de travailler sur ces territoires et leurs capacités d'adaptation et d'innovation en les traitant en tant que systèmes complexes au sein duquel interagissent les effets de la mondialisation de l'économie, du changement climatique et les dynamiques locales, tant d'ordre culturel, sociétal que médial.

Affiche publicitaire



Coll. privée

- 6 Associer territoires de montagne et innovation est également le moyen pour procéder de manière interdisciplinaire à un réexamen critique de la question de l'innovation lue essentiellement, dans la réflexion scientifique actuelle (notamment en matière d'économie de la connaissance) à partir des contextes urbains/métropolitains et/ou avec l'interprétation linéaire se traduisant en termes de progrès opposé à la notion de « retard » voire « d'archaïsme ». Ce questionnement méthodologique est particulièrement adapté aux territoires de montagne, à condition que l'on effectue un retour analytique sur les processus de changement mis en œuvre au cours du temps, processus souvent occultés par l'écran de regards extérieurs normalisant ou de normes intériorisées.
- 7 Pour répondre à ces défis, le Labex ITEM vise, dans une perspective résolument interdisciplinaire :
 - à développer un pôle de compétences internationalement reconnu
 - à apporter des réponses nouvelles aux acteurs socio-économiques et politiques, tant en termes d'expertise que de perspectives économiques
 - à travailler à la mise en place de nouvelles formations, tant initiales que continues

Volet recherche

- 8 Pour mettre en œuvre toutes ces démarches, développer les connaissances et aborder la complexité des systèmes territoires et leurs capacités d'innovation, le labex ITEM entend développer des niveaux d'observations adaptés (spatial, temporel, social, fonctionnel) à différentes échelles (globale, intermédiaire, locale), et en parallèle coupler analyse théorique et travail de terrain. Pour favoriser ce dialogue, ont été retenus trois axes qui structurent le projet ITEM. Ces axes sont trois modules de recherche interdisciplinaires nommés WP : WP1, Biomont ; WP2, InnoMont ; WP3, TerritEx.
- 9 L'objectif principal du **WP 1 (Biomont)** est de favoriser la construction de l'interdisciplinarité au sein du Labex en favorisant les échanges autour des concepts, des notions et des méthodes utilisés par les différents champs de recherche impliqués dans ITEM. Ce WP a pour mission de poser les fondamentaux d'une recherche interdisciplinaire, relevant des sciences humaines et sociales, en vue

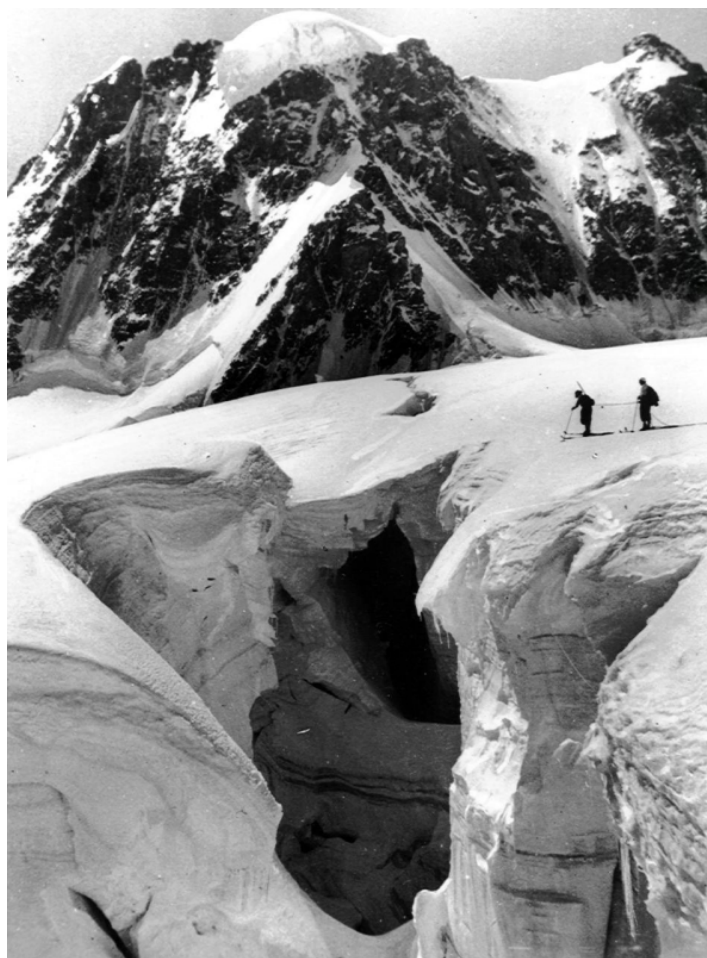
d'analyser et de qualifier la complexité des impacts et des incidences du changement global. Répondre à cet objectif suppose, d'une part, de travailler sur la complexité et, d'autre part, de construire autour d'un concept « neutre » en sciences humaines et sociales.

- 10 Aborder la complexité des systèmes territoires et de leurs capacités d'innovation en lien avec le changement global implique des niveaux d'observations adaptés (spatial, temporel, social, fonctionnel) à différentes échelles (globale, intermédiaire, locale). La construction de ces niveaux d'observations intégrées reste encore à construire en SHS pour isoler les enjeux des territoires de montagne à court, moyen et long termes. Ce travail n'a de sens que si il est, lui même, en phase avec les réflexions menées par les autres grands domaines scientifiques (sciences de l'environnement, géosciences, ingénierie écologique) en vue de répondre aux enjeux sociétaux actuels et à venir. C'est pour favoriser ce dialogue qu'ont été retenus pour ce WP des thèmes d'interface (gestion des ressources naturelles et des risques et aussi des aménagements) permettant de mettre en avant les apports mais aussi la responsabilité des SHS notamment dans la construction des modes de gestion durable et dans l'analyse réflexive des choix politiques, économiques, technologiques qui ont été (sont entrain d'être) pris pour répondre aux problématiques des territoires de montagne. Par ailleurs, les thèmes retenus font déjà l'objet de travaux menés par les différents laboratoires du labex et de ce fait fédérateurs pour créer les échanges souhaités entre les différentes disciplines d'ITEM.
- 11 L'objectif du **WP2 (Innomont)** est de questionner le concept d'innovation ainsi que l'interprétation linéaire et orientée qui en est généralement donnée et qui se traduit en termes de progrès et de progression en opposition à la notion de « retard » voire « d'archaïsme ». Ce questionnement sera conduit sous deux angles principaux :
 - celui des solutions mises en œuvre au cours du temps pour comprendre et valoriser les dynamiques locales spécifiques des territoires de montagne (approche diachronique) ;
 - celui de l'analyse des modalités de réaction des TM face aux injonctions passées et actuelles à innover, qui vont de l'acceptation au refus en

passant par les accommodements, les replis ou les solutions qui leur sont propres.

- 12 Le WP2 portera une attention particulière aux modes de vie, de travail, d'organisation, à l'habiter, aux mobilités, aux transitions post-touristique, aux savoirs, etc., qui participent aux dynamiques des territoires de montagne. Les pratiques nouvelles et alternatives, notamment sous l'angle de l'émergence d'hybridations inédites seront analysées pour mieux appréhender la diversité des réponses potentielles des territoires de montagne face aux effets du changement. Cela passe également par une approche heuristique des échecs et/ou des impacts négatifs de processus innovants tentés ou mis en œuvre dans les territoires de montagne.

Vue des Alpes



Cliché Martinotto, coll. Musée Dauphinois

- 13 Les recherches seront attentives à privilégier un double angle :

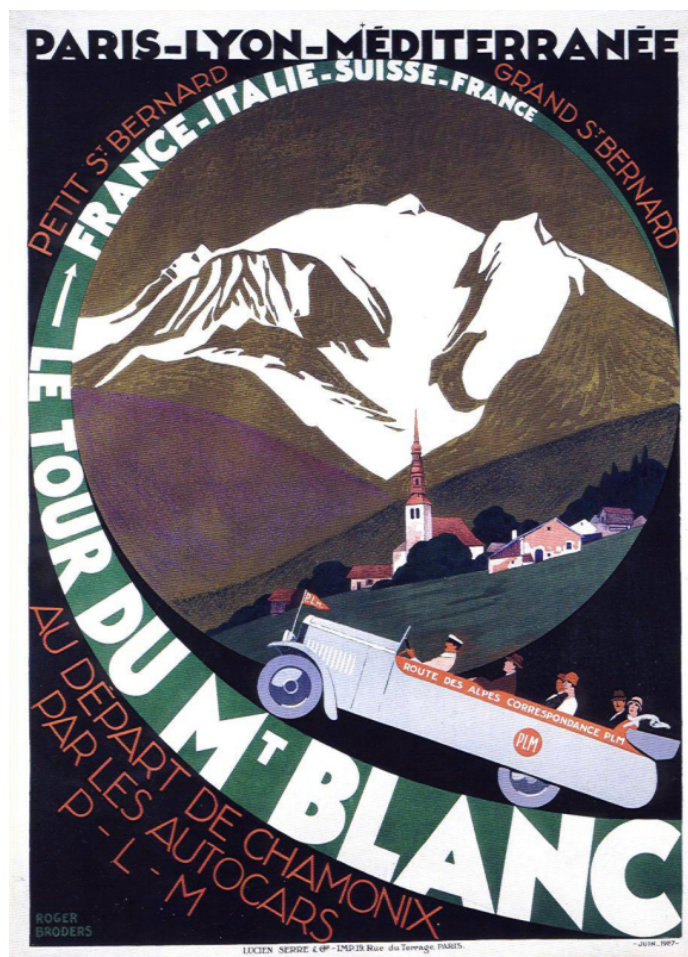
celui de la temporalité : la double revendication d'innovation et de tradition sera questionnée afin d'explorer les différentes modalités de réinvention des identités des sociétés. L'épaisseur temporelle, de cycles, de rythmes, de séquences dans les processus de changements sera confrontée aux approches diffusionnistes et évolutionnistes de l'innovation, et aux processus normatifs et de l'acceptation sociale des changements.

- celui de la spatialité : la construction territoriale interroge l'articulation entre ancrage local et globalisation, les modalités de mise en réseau des acteurs et des sociétés, leurs interpénétrations du fait de l'amplification des phénomènes de mobilité et des technologies de communication et d'information ; par ailleurs les enjeux environnementaux s'exercent à des échelles différentes et selon des modalités différentes ; la question des frontières, de l'ouverture, et des interdépendances, et la question des échelles de problématiques, d'actions et d'impacts seront en particulier mobilisées.

- 14 Face aux enjeux que l'on peut définir en termes de « gestion durable » dans ce contexte de changements, il s'agira avec le **WP 3 (TerritEx)** d'accroître la capacité de la recherche à produire de l'innovation et de l'accompagnement à la réflexion prospective et à la décision des acteurs socio-économiques ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques. Les équipes de recherche réunies dans le Labex bénéficient d'une expérience significative de recherche partenariale avec les acteurs socio-économiques (services publics, collectivités territoriales, entreprises, groupes professionnels). Il s'agit désormais de créer des lieux de réflexion et d'échanges entre chercheurs et société civile, de manière à évaluer les expériences passées, en cours et à venir et à établir les conditions favorables en vue de renforcer l'articulation de la recherche avec la demande sociale, selon ses différentes modalités (accompagnement, expertise, recherche-action, recherche-action participative, recherche-hybride, etc.).
- 15 Les recherches seront menées conjointement puisqu'elles se nourrissent mutuellement pour aborder la complexité des systèmes. Des choix thématiques ont été privilégiés qui permettent de croiser les approches et les démarches (notamment la gestion des ressources naturelles et des risques, la vulnérabilité et les aménagements, la question du foncier en rapport avec l'économie du tourisme et les phénomènes d'urbanisation). En véritable interface les uns avec les

autres, ils permettront de structurer les propositions des Sciences humaines et sociales en matière de construction de modalités de gestion durable et d'analyse réflexive des choix politiques, économiques, technologiques. Ils contribueront également à nourrir la réflexion sur le rôle de ces sciences comme forces de proposition et d'expertise, dans leur dialogue les autres grands domaines scientifiques (sciences de l'environnement, géosciences, ingénierie écologique) en vue de répondre aux enjeux sociétaux actuels et à venir.

Affiche publicitaire



Coll. privée

Volet formation

- 16 Une exigence majeure et un des projets structurant du Labex ITEM est d'articuler très étroitement recherche avec les actions de

formation et de valorisation.

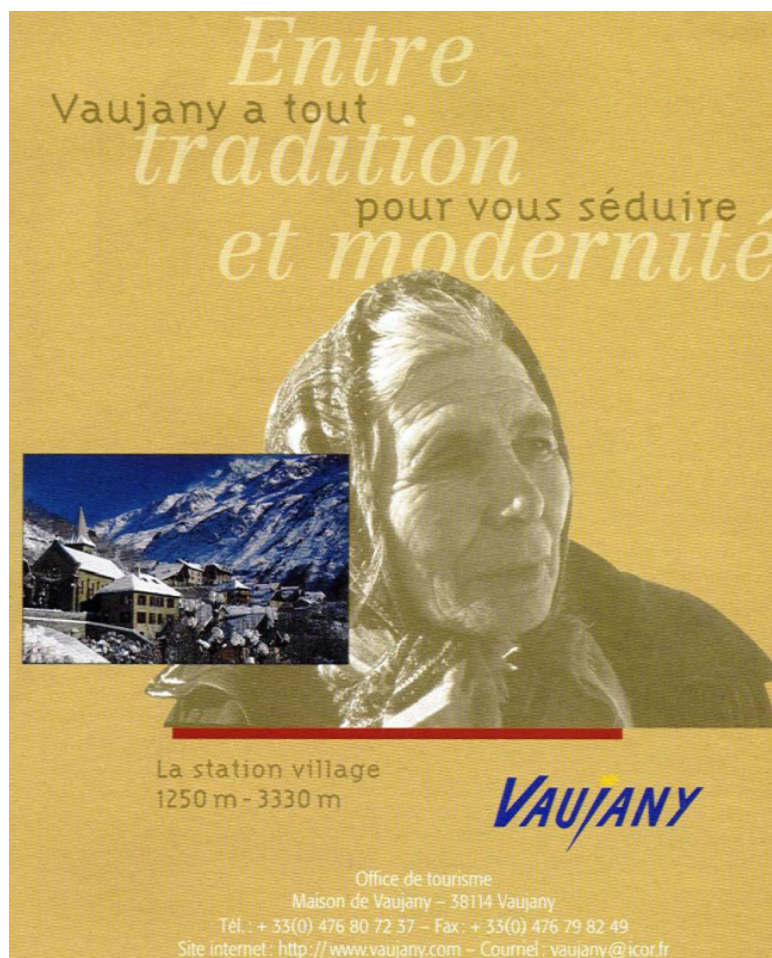
- 17 Le Labex peut s'appuyer sur des formations de haut niveau déjà à l'œuvre : 11 spécialités de master (A⁺ et A) dans les différentes disciplines du Labex, qui représentent plus de la moitié de l'offre de formation nationale en SHS sur les sociétés et les territoires de montagne. L'insertion professionnelle de ces formations est excellente, plus de 90 % des étudiants et 95 % des docteurs trouvent un débouché professionnel. Sans remettre en cause ces formations qui ont montré leur efficience, le Labex les articulera pour une meilleure synergie et créera de nouvelles formations et des projets pédagogiques innovants. L'interdisciplinarité et les thématiques du Labex seront au cœur de ces formations, ainsi que les démarches retenues qui allient formation à la recherche et par la recherche (écoles d'été et travaux sur le terrain pour partager des approches méthodologiques croisées et allier théorie et pratique ; laboratoire junior portés par des doctorants). Le but est de créer à terme un master interdisciplinaire SHS de haut niveau sur les milieux et territoires de la montagne. Il alimentera les recherches postérieures tant recherches doctorales classiques que professionnalisantes (CIFRE, EDs, BDI). La visibilité en termes de formation passera par la création de chaires d'excellence sur les thèmes fédérateurs, renouvelant et élargissant le potentiel de formation déjà important du Labex et par une grande ouverture à l'international pour les étudiants, les doctorants et les post-doctorants. Elle s'appuiera enfin sur la création d'un Master Erasmus Mundus pour développer des approches transversales en histoire de l'environnement et du territoire.
- 18 De même des ateliers réguliers associant étudiants et enseignants nourriront les projets et permettront d'approfondir les méthodes sur les terrains les plus actuels, en particulier les outils de modélisation, de simulation et de systèmes d'information (base de données, SIG, NTIC). La formation sera accompagnée par des opérations pour l'aval, sous la forme d'une cellule de veille et de suivi pour accompagner la recherche vers l'emploi et anticiper les demandes de formations et les thématiques qui émergent des acteurs. Ces derniers seront associés aux ateliers, notamment dans le cadre des opérations de formation continue. Le Labex souhaite développer des formations professionnelles et continues mobilisant les supports

d'enseignements à distance et les démarches d'expérimentation. L'objectif est double : offrir une formation en adéquation avec les nouveaux métiers de l'ingénierie territoriale et environnementale ; et répondre aux attentes des actifs *via* des supports adaptés tenant compte de leurs parcours professionnels et de leurs projets de reconversion et/ou d'acquisition de nouveaux outils.

Volet valorisation-transfert

- 19 S'agissant de la valorisation-transfert, l'objectif est de multiplier les pratiques d'échanges avec les acteurs socio-économiques et politico-institutionnels. Ces actions s'appuieront sur des structures existantes, véritables interfaces entre recherche/acteurs territoriaux : la Fédération de recherche INNOVACS (Innovation, Connaissance et Société) pour l'analyse critique des processus et des acteurs de l'innovation ; la MSH Alpes pour les actions transversales portant sur l'approche sociétale des risques et des patrimoines ; l'Institut de la Montagne, pour le transfert des connaissances vers les acteurs et d'établissements publics œuvrant dans le domaine de la montagne, notamment dans la définition des attentes et des priorités socio-économiques ; le Pôle Alpin des Risques Naturels, pour les actions de valorisation-transfert dans le domaine de la gestion des risques.
- 20 En diffusant les connaissances sur les territoires de montagne ainsi que les méthodologies et ingénieries associées, le Labex ITEM entend contribuer à l'adaptation des compétences, des métiers et la création de nouvelles activités pour la montagne. Cet objectif économique s'inscrit dans l'optique de développement durable.

Page de garde de la brochure office du tourisme Vaujany, 2001



- 21 La démarche de valorisation-transfert s'appuiera sur trois supports :
(i) valorisation dans le monde académique scientifique international,
(ii) valorisation-transfert auprès des acteurs territoriaux et (iii)
valorisation-transfert en termes de formation. Le dénominateur
commun de ces supports est de *valoriser l'interdisciplinarité et d'être
force de propositions* pour les territoires de montagne et
leurs innovations. Ces actions de valorisation, à fort contenu
transversal, seront activées tout au long du déroulement du Labex
par le développement d'outils de transfert et d'offres de formation
dont on trouvera le détail dans le corps du texte.
- 22 Le projet ITEM constitue une opportunité unique de fédérer et de
structurer de manière décisive les forces vives dans le domaine des
sciences humaines et sociales du sillon alpin, regroupant les
universités et les organismes, sur les thématiques sociétales majeures

de l'innovation et des territoires de montagne. ITEM est soutenu par le PRES de Grenoble dont il constitue un élément stratégique pour son développement futur. Il se situe en complète cohérence avec les objectifs de la SNRI, notamment au travers de l'axe « Urgence environnementale et écotechnologies » et de la dimension « Sciences humaines et sociales ».

APPENDIX

Coordonnateur scientifique : René Favier (LARHRA)

Laboratoires impliqués dans le labex :

LARHRA (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes) – UMR 5190, Universités Grenoble 2, Lyon 2, Lyon 3, ENS/CNRS

EDYTEM (Environnement, Dynamique et Territoires de Montagne) – UMR 5204, Université de Savoie/CNRS

DTM (Développement des Territoires de montagne) – Cemagref

IREGE (Institut de Recherche en Gestion et Economie), EA 2426, Université de Savoie

CERDHAP (Centre d'Etudes et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique), EA 1963, Université Pierre Mendès France – Grenoble 2

SENS (Sport et environnement Social), EA 3742, Université Joseph Fourier – Grenoble 1

PACTE (Politiques Publiques – Action politique – Territoires) – UMR 5194, Universités Grenoble1, Grenoble 2, IEP Grenoble/CNRS

Budget : 538 000 € annuels

AUTHOR

René Favier

LARHRA, UMR 5190 Grenoble 2

IDREF : <https://www.idref.fr/033018537>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000398166633>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12392808>

« Au(x) pays » : espaces familiaux, mobilités entravées et lien social autour de la Jordanie

Philippe Bourmaud, Véronique Bontemps and Eric Verdeil

OUTLINE

Mobilités et transnationalisme

Un douanier au milieu du jardin ? Passe-muraille et migrations forcées

Réplications de la frontière : les horizons de vie des réfugiés

Réappropriations des espaces frontaliers et des circuits régionaux

Dispersions et connectivités : la fabrique des pays en décalage des Etats

Entre le proche et le connu : esquisses d'une typologie du familial

Le familial dans la contrainte

Un carrefour établi sur une superposition de familiarités

EDITOR'S NOTES

Cet article a été rédigé à partir de la synthèse du colloque Tenu à Lyon, les 4 et 5 novembre 2011. Organismes : Philippe Bourmaud, Véronique Bontemps. Intervenants : Hala Abu-Zaki, Luigi Achilli, Philippe Bourmaud, Norig Neveu, Lucas Oesch. Discutants : jour 1 : Karine Bennafla, Eric Verdeil ; Jour 2 : Julien Bret, Eric Verdeil.

TEXT

- 1 La Jordanie est un des parents pauvres des études moyen-orientales. Les participants au colloque des 4 et 5 novembre 2011 se sont réunis dans l'idée que ce territoire était néanmoins le lieu de phénomènes intéressants l'étude des circulations et des migrations, et qu'il constituait un point d'ancrage éclairant pour étudier ces phénomènes à l'échelle régionale. On cherchera ici surtout à rendre compte de la discussion comme un état de nos recherches, en préalable à la mise en place d'un projet d'enquête collective plus vaste.
- 2 La journée du vendredi 4 a consisté en l'exposition de travaux, à partir d'une problématique posée en introduction par Véronique Bontemps sur le thème de « mobilités entravées et transnationalisme ». Cette introduction avait pour objectif de présenter le point de départ du

projet et de le situer par rapport aux travaux sur les frontières, d'une part ; sur les mobilités transnationales, d'autre part.

Mobilités et transnationalisme

- 3 Le projet se fonde sur un double constat : d'une part, celui que l'espace du Proche-Orient apparaît aujourd'hui morcelé par de multiples frontières fortement marquées dans l'espace à grand renfort de barbelés et de tours de contrôles (frontières fermées, frontières contestées ou disputées, frontières au statut parfois ambigu), parfois sur des espaces très réduits. D'autre part, ces frontières sont d'importants lieux de *passages* pour des populations dispersées, réparties de part et d'autre au gré des aléas de l'histoire régionale. Ces mobilités transfrontalières sont anciennes et s'adosent à des crises régionales qui ont occasionné des départs forcés et massifs (la *Nakba* de 1948 ; l'exode de 1967 ; plus récemment, les différentes guerres du Golfe, la crise syrienne...) Or, si la réalité de ces migrations forcées est relativement bien connue, moins connue (ou en tout cas moins étudiée) est celle de l'enchâssement de ces migrations contraintes avec des pratiques de mobilités ordinaires : visites familiales, voyages d'études, visites médicales, voyage religieux, etc. C'est sur ces pratiques de circulations ordinaires, ainsi que les liens qui se nouent à travers elles, que nous souhaitons nous pencher en particulier.
- 4 Pour ce faire, nous avons choisi de partir de la notion de mobilité *entravée* ; une notion dont nous souhaitons nous servir pour discuter les récentes études sur les mobilités et migrations suscitées par les approches transnationales, qui ont depuis les années 1990 renouvelé les études sur les phénomènes migratoires, dans la lignée du courant post-moderne et des théories de la mondialisation. Le grand apport de ces approches est de permettre de sortir d'une vision uniquement binaire de la migration (entre un *ici* et *là-bas*), pour rendre compte de dynamiques s'inscrivant, pour citer Alain Tarrius, dans des « territoires circulatoires ». De multiples enquêtes de terrain ont permis de dépasser des schémas qui tendent à présenter les migrants comme des individus « déracinés » et sans ancrage, qui devraient s'assimiler ou s'intégrer dans un « contexte d'arrivée » : elles ont montré, au contraire, l'importance des ancrages locaux comme

condition même de l'adaptation au « pays d'arrivée », et surtout, de l'articulation des migrants à différents *réseaux* transfrontaliers – une notion qui devient centrale.

- 5 Or l'aire régionale dans laquelle nous nous situons est caractérisée par des courtes distances, paradoxalement extrêmement difficiles à franchir du fait des nombreux obstacles à la circulation. Dans ce contexte, les populations qui se déplacent sont directement confrontées à des dispositifs frontaliers, souvent extrêmement contraignants. En parlant de mobilités *entravées*, nous estimons ainsi important de remettre la notion de *frontières* et de *dispositifs frontaliers* comme obstacles à la mobilité au centre de notre interrogation – et par là, de prévenir ce qui nous apparaît comme l'une des dérives possibles du transnationalisme : à savoir qu'en mettant l'accent sur le franchissement des frontières, la fluidité et l'efficacité des réseaux, cette approche peut tendre à minimiser l'obstacle bien réel que celles-ci représentent pour les populations.
- 6 Nous faisons l'hypothèse que les obstacles aux frontières et les difficultés que les populations rencontrent à les franchir sont des expériences *structurantes*, souvent constitutives de la manière dont les gens vivent leurs pratiques de mobilité, les liens qu'ils maintiennent et les processus de socialisation qui se construisent à travers elles. Il ne s'agit pas ici de rejeter les apports des perspectives transnationales mais plutôt de se placer sur un autre plan, pour y introduire une variation d'échelle qui distinguerait différents registres de transnationalisme, du plus proche au plus lointain. Nous supposons que notre terrain – le Proche-Orient – engage des pratiques de ce que nous appelons un transnational proche, où les circulations sont directement confrontées aux dispositifs frontaliers.

Un douanier au milieu du jardin ? Passe-muraille et migrations forcées

- 7 Notre première hypothèse est donc que les expériences de mobilité dont nous parlons se situent dans une tension entre, d'un côté, des mobilités ordinaires et régulières entre des espaces proches ; et de

l'autre, la difficulté des passages, à la fois spatiale et temporelle : la traversée de la frontière représente souvent une épreuve et une expérience de la domination.

- 8 La deuxième hypothèse que nous souhaitons tester à partir de l'exemple de la Jordanie est que ces pratiques de circulation, plus ou moins régulières et plus ou moins difficiles contribuent à redéfinir des « pays », c'est-à-dire des ensembles de relations se spatialisant diversement, et dont les ressorts seraient des liens relationnels intimes s'actualisant par-delà les territoires limités par les frontières. Ni préexistants aux phénomènes de circulation, ni totalement produit par eux, ces pays sont le produit d'interactions évolutives. Lors de cette journée, nous avons l'ambition de nous pencher sur les différents ressorts sociaux constitutifs de ces pays imaginés. Nous cherchons à les identifier à travers les différentes formes de mobilités aux frontières de ce qui constitue l'actuel état jordanien ; ainsi qu'à travers les « nouvelles frontières » que ces franchissements produisent à l'intérieur même de la Jordanie.
- 9 Pour ce faire, la perspective historique apparaît indispensable. Autour de la Jordanie, nous partons du constat de l'existence de mobilités qui préexistent au fait frontalier. À ces mobilités se sont enchâssés des exodes largement fondateurs comme celui, paradigmatique, des Palestiniens qui devinrent réfugiés en 1948, et qui sont aujourd'hui les *insider / outsider* de l'espace national jordanien.
- 10 Cela doit nous amener, à partir du contexte jordanien et proche-oriental, à discuter les approches transnationales des migrations de deux manières qui se recoupent :
 - Premièrement, à travers une question d'échelle, d'où la nécessité de distinguer divers registres de transnationalisme.
 - Deuxièmement, à travers la question même de la référence au cadre de l'Etat-nation que présuppose l'adjectif « national », et qui n'est pas pertinente dans tous les contextes – notamment quand, comme dans le nôtre, on est face à des espaces naguère intégrés socio-économiquement ou par des liens familiaux, et qui ont été scindés par le tracé des frontières. Il s'agirait donc de se situer sur un autre plan pour saisir d'autres cadres d'appartenance construits par les pratiques effectives des acteurs, à travers leurs passages de frontières.

- 11 Ce faisant, il s'agissait aussi lors de ce colloque de contribuer aux travaux sur la Jordanie qui invitent à se déprendre de l'image orientaliste d'une « identité jordanienne » essentialisée dans sa composante tribale et opposée à une « identité réfugiée » ; mais bien de la voir comme un espace fondamentalement *traversé* par les multiples pratiques d'appropriation des populations qui l'habitent ou qui l'entourent ; une problématique dont les enjeux rejoignent ceux du pôle international et interdisciplinaire Espaces, travail, mondialisation, ainsi que l'a rappelé Eric Verdeil (cf la présentation du pôle en annexe à ce texte).
- 12 Les travaux présentés lors de la journée de vendredi ont portés sur différents aspects concernant les mobilités autour de la / en Jordanie : à partir des espaces urbains (les camps de réfugiés palestiniens) et leurs frontières (Lucas Oesch et Luigi Achilli) ; à partir de questionnements portant sur l'imposition des frontières dans la région, et les effets d'entraves comme de stimulateurs de commerce informel que celles-ci ont représenté (Philippe Bourmaud) ; à partir de la présentation d'une ville, Maan, vue comme un carrefour à la fois commercial et religieux à la période ottomane (Norig Neveu) ; à partir de la question de la « famille dispersée » ou transnationale, et de la Jordanie comme centre des possibilités de rencontre (Hala Abou-Zaki).
- 13 De ces différentes présentations, plusieurs lignes directrices ont émergé.

Répliques de la frontière : les horizons de vie des réfugiés

- 14 Tout d'abord, une réflexion sur le dispositif des « lignes » frontalières (ou points frontaliers) : quels dispositifs matériels, quels ordres et quelles législations régissent le franchissement (ou le non-franchissement) de ces seuils ? Comment les frontières étatiques se sont-elles constituées, comment ont-elles été circonvenues dès leur début et comment ont-elles essaimé leurs effets dans la profondeur des territoires ? Les deux présentations de Lucas Oesch et Luigi Achilli ont abordé la production de frontières internes à la ville – celle des camps – qui sont censées représenter, matériellement ou symboliquement des différentiels (de temporalité, de statuts,

nationalité, de richesse...) mais sont à l'heure actuelle de plus en plus brouillées. Lucas Oesch s'est penché sur la production et reproduction de ces frontières « internes » à travers l'angle de l'aménagement urbain. Il s'est demandé, en particulier, comment les politiques publiques contribuent à la (re)production ou au brouillage des frontières à travers non pas une stratégie mais un « dispositif » ou une série de « tactiques » d'aménagement urbain. La frontière interrogée concerne aussi celle qui sépare le camp lui-même des quartiers informels environnant, avec la question de savoir lequel est l'excroissance ou la rationalisation de l'autre. Luigi Achilli s'est quant à lui intéressé aux relations entre les mobilités dans la ville (Amman) ou dans l'Etat (la Jordanie), en tout cas à l'extérieur du camp de Wihdat, et les mobilités transnationales des réfugiés, au-delà des frontières de la Jordanie.

- 15 Deux types de frontières sont envisagées ici : les frontières aujourd'hui « internationales », celles qui séparent la Jordanie des Etats voisins (Israël et Territoires palestiniens occupés, Syrie, Arabie Saoudite, Irak) ; des frontières dites « internes », c'est-à-dire intérieures aux espaces urbains, plus ou moins visiblement marquées dans l'espace. Le questionnement est précisément celui du maintien, du renforcement ou du déplacement de ces frontières à travers deux angles d'approche différents : celle de la continuité / discontinuité des espaces et des politiques d'aménagement urbain ; celle des pratiques des acteurs, ancrées dans un faisceau de représentations que ces mêmes pratiques contribuent à transformer. Les deux communications contribuent à casser l'image de réfugiés assignés à un espace fixe et envisagé uniquement en termes de contraintes mais voient l'espace du camp comme un espace lui-même en transformation, emboîté dans d'autres espaces (urbains et nationaux), et imprégné de représentations elles-mêmes en mouvement.
- 16 Sur les deux plans de la production des espaces urbains comme des pratiques des acteurs, les deux communications mettent en évidence différentes échelles de mobilités et de production des frontières : des mobilités dans la ville / dans l'espace national jordanien et des mobilités à l'échelle « internationale » ou prenant des horizons lointains¹. Comme l'a fait remarquer Eric Verdeil dans ses commentaires sur les deux interventions, ces mobilités « externes » ou « internationales » sont connectées à deux enjeux majeurs : la

fondation de la famille et permettre une ascension sociale ; cette ascension sociale étant elle-même connectée à l'accès à de nouveaux espaces sociaux (sortir du camp, bâtir une villa dans un quartier chic...) et donc permet de construire des espaces intermédiaires au sein même du territoire jordanien.

- 17 Pour autant, l'existence de mobilités transnationales pour les réfugiés palestiniens ne doit pas mener à une vision de déplacements fluides et faciles à réaliser. Il faut prendre en compte la difficulté des confrontations avec les dispositifs frontaliers (difficultés à obtenir un visa, etc.) et se souvenir que ces réseaux transnationaux sur lesquels peuvent s'appuyer les réfugiés sont les effets de dispersions anciennes, éventuellement reconverties en réseaux d'opportunités – et que ces mêmes réseaux peuvent aussi conduire à bloquer des mobilités (voir l'exemple, donné par Luigi Achilli, d'un de ses informateurs, Muhannad Tibi², que son frère souhaite voir rester dans le camp pour s'occuper de sa mère malade), avec un partage « transnational » des tâches pas toujours bien accepté ou bien vécu.
- 18 Les commentaires d'Eric Verdeil font ressortir trois orientations majeures à poursuivre :
 - L'importance de reconstituer l'histoire des mobilités liées à la dispersion régionale des Palestiniens, afin de voir comment ces mobilités passées structurent les mobilités actuelles en termes de contraintes ou d'opportunité ; et parallèlement, l'objectif de documenter les confrontations avec les dispositifs frontaliers.
 - Dans l'espace urbain, lier l'histoire de ces mobilités avec l'emboîtement des « espaces de mobilité » pour les réfugiés.
 - Mettre en rapport les mobilités internationales avec les mobilités internes à la ville ou à la Jordanie ; par là, voir comment elles se construisent conjointement et comment apparaissent avec elles des espaces ou « pays » intermédiaires.
- 19 En d'autres termes, faire varier les échelles de mobilités sur le plan spatial (comprendre comment les mobilités *beyond borders* s'articulent aux mobilités internes), temporel (comment les mobilités passées informent les mobilités actuelles), et celui des catégories d'appartenance. Une catégorie à reprendre pourrait être celle de « translocal », qui permettrait de désigner des types de mobilités et

de pratiques en lien avec ces mobilités qui se situent régulièrement au-delà du local tout en y étant fortement ancrés.

Réappropriations des espaces frontaliers et des circuits régionaux

- 20 Un autre angle d'attaque pour aborder, dans une perspective historique, la (re)production de ces frontières et les pratiques qui s'y nouent, est d'envisager les pratiques de contournement qui supposent des familiarités transfrontalières et de la familiarité avec l'espace frontalier lui-même (l'espace en tant que tel, ou encore les acteurs qui sont partie prenantes du dispositif). Cet angle d'attaque constituait un des points focaux des présentations de l'après-midi.
- 21 Dans sa présentation sur le commerce du haschisch et sa répression pendant la période mandataire, Philippe Bourmaud s'est intéressé aux pratiques de contournement des dispositifs de sélection aux frontières, ainsi qu'aux processus de familiarisation (connaître pour contourner les et « se jouer des » frontières). Il a présenté les nouvelles entraves créées par les frontières, mais surtout, réciproquement, les possibilités nouvelles de sociabilité et d'échanges qu'elles offraient. A travers l'exemple du transit de psychoactifs illicites à la frontière transjordanienne-syro-palestinienne à la période du Mandat britannique, on voit que l'imposition de frontières ne s'est pas faite « d'un coup d'un seul », mais qu'ont subsisté des porosités et des circulations illicites s'appuyant, de fait, sur des sociabilités transfrontalières. Dans ce contexte, la Transjordanie apparaît comme position de repli, « ventre mou » des ordres mandataires, une position en apparence marginale, mais déjà, en réalité, centrale, et qui la rend stratégique pour l'économie régionale.
- 22 Karine Bennafla a noté, dans ses commentaires aux différents exposés, la mise en évidence d'un phénomène classique : le fait que le renforcement du contrôle frontalier, loin de produire des frontières fermées, produit au contraire des mobilités en encadrant ces dernières. Les frontières sont également des régulateurs de flux, qui passent par des villes « carrefours » comme la ville de Maan à la fin de la période ottomane présentée par Norig Neveu : un carrefour de commerce, un carrefour de pèlerinage, mais aussi un lieu

d'immigration de notables palestiniens qui venaient faire des affaires. D'où l'idée, relevée par Karine Bennafla, de « circulations plurielles ».

Dispersions et connectivités : la fabrique des pays en décalage des Etats

- 23 Un autre thème abordé par cette journée concerne, plus directement, les pratiques et mobilités par delà les frontières (inter)nationales, envisagées selon deux angles distincts : à partir du camp de réfugiés palestinien pour Luigi Achilli, à partir de la famille dispersée pour Hala Abou-Zaki. Ici se pose la question de la manière de comprendre la dispersion, comme résultat d'un processus contraint mais également comme fenêtre d'opportunité. Luigi Achilli montre que les frontières du camp sont connectées à d'autres frontières, comme celles, géopolitiques et sécuritaires, qui empêcheront par exemple les réfugiés de prendre un visa pour les USA ; que le franchissement de frontières « internationales » peut être le moyen d'entamer une carrière réussie menant éventuellement à la sortie du camp. Enfin, que l'identification à un espace commun, ancien mais en grande partie imaginé (le Bilad al shâm) peut représenter un moyen pour les réfugiés palestiniens (pourtant nationaux) de se repérer dans l'espace national.
- 24 Dans le cas de la famille dispersée décrite par Hala Abou-Zaki, l'examen de destins de familles de Palestiniens répartis dans divers pays « autour de la Jordanie » permet de discuter la notion de famille transnationale, « à distance » ou dispersée à la lumière du contexte régional, et d'interroger aussi bien les représentations de la famille que celles de la nation et du nationalisme. Ce questionnement a, de fait, constitué l'un des principaux axes de la suite du colloque, dans la matinée du samedi 5 novembre. Cette matinée avait pour objectif de lancer des pistes de recherche sous la forme d'un *brainstorming* collectif. Ce compte-rendu n'a pas pour ambition, à ce stade, de constituer un argumentaire très structuré mais plutôt de restituer autant que possible l'esprit de nos discussions.

Entre le proche et le connu : esquisses d'une typologie du familial

- 25 Des présentations des différents intervenants ressortent trois entrées majeures autour de la Jordanie : un questionnement sur les frontières, un autre autour des circulations et déplacements, un troisième autour de la construction de territoires ou espaces familiers par ces circulations. L'enjeu était de chercher à articuler ces différentes entrées généralement pensées séparément, et de discuter de la pertinence de la focalisation sur la Jordanie – ou bien de celle d'ouvrir éventuellement à d'autres espaces.
- 26 La première réflexion a porté sur la notion même d'« espace familial » : qu'entend-on ici par familial ? Julien Bret, synthétisant les réflexions, mettait l'accent sur les deux grands ordres d'acception qu'on pouvait donner à ce qualificatif :
- le familial au voisinage du familial, c'est-à-dire comme domaine domestique dont l'archétype serait l'unité familiale : le proche et l'immédiat, le champ de l'affect, les relations sociales caractérisées à la fois par les obligations réciproques et une possibilité de relâchement des conduites ; ce qui pourrait définir la sphère de l'intimité. Mais aussi une proximité spatiale, sociale et psychologique, pas toujours confortable : la famille constitue « d'évidence » un registre de connexion et de transnationalité pour voir ce qui s'opère à travers les phénomènes de diasporisation, dans laquelle se reconstitue encore des formes de familiarité et des liens familiaux privilégiés, mais aussi des phénomènes de sélection. Et comme c'est un enjeu « d'évidence », il convient de questionner les espaces familiers à travers les redistributions spatiales de l'institution familiale, sans les y réduire. Si le phénomène des familles transnationales est manifeste chez les Palestiniens de Cisjordanie qui ont tous de la famille en Jordanie, il n'est pas l'unique registre de familiarité régionale qui puisse caractériser la Jordanie, loin de là ;
 - le familial comme domaine du connu maîtrisable ou anticipable : cette définition cognitive du familial est tout aussi ambivalente que la première, parce qu'un espace peut être connu, reconnaissable sur plusieurs modes : la Jordanie présente au monde un visage proche-oriental familial, à tel point que les personnes familières de la Jordanie sont surprises de voir qu'au cinéma, les villes et les paysages de la région

ressemblent toutes à la Jordanie (ou plutôt que la Jordanie peut efficacement évoquer tout paysage proche-oriental) – seul pays « stable » où les cinéastes puissent aller tourner.

- 27 A cet effet d'échelle de familiarité, du mieux au plus mal connu, il faut ajouter le caractère construit et la dimension d'appropriation lorsqu'on parle d'un lieu familier : ce que rappelle Julien Bret en revenant sur l'hypothèse de continuité, spatiale et temporelle, du Proche-Orient, qui conduit à considérer que toute la région semble recouvrir un caractère de familiarité pour ses habitants, en dépit d'un morcellement territorial déjà ancien ; familiarité que reconstruisent, à leur tour, à leur façon, les immigrants venus d'au-delà de cet espace.
- 28 Sur cette base, suggèrent Julien Bret et Luigi Achilli, un travail de réflexion collectif, à travers le programme de recherche envisagé, pourrait consister à cartographier les concepts et qualificatifs, tant émiques qu'étiques, qui tournent sémantiquement autour du familier (familier, domestique, confort / confortable, intime, etc.) ; et à le faire en articulation avec la construction des objets de recherche des différents chercheurs impliqués.

Le familier dans la contrainte

- 29 Le premier axe qui s'est dégagé des propositions des participants consistait à creuser l'idée que les entraves aux mobilités constituaient moins un obstacle aux processus de familiarisation avec le pays, que des circonstances construisant la familiarité. Le gouvernement jordanien met en avant l'existence propre de l'Etat, et cherche à le déprendre des influences des pays voisins, quoique nombre de ses résidents y aient leurs attaches. Vis-à-vis de ces derniers, la signification de la frontière est de renforcer l'appartenance jordanienne de ceux qui ont le passeport du pays, et d'inviter les autres à mettre de la distance entre leurs fidélités politiques et nationales et leur vie en Jordanie. C'est ce que résument divers slogans de l'Etat jordanien : « *La li-l-watan al-badil !* » (non au pays alternatif / à la nation de rechange), à destination des Palestiniens de Cisjordanie ; ou « *Al-Urdun awalan* » (la Jordanie d'abord), mis en avant au début des années 2000 contre l'importation de la seconde Intifada, puis des divisions de l'Irak dans le royaume hachémite ; ou encore « *Kulluna-l-Urdun* » (nous sommes tous la Jordanie) qui

affirme la volonté d'afficher une identité nationale commune malgré ses diverses composantes – à commencer par sa composante palestinienne. Instrument de sélection des voyageurs, la frontière est du même coup un lieu de familiarisation avec le pays, auquel on est invité à s'identifier, ou bien au profit duquel on est invité à faire taire ses attaches régionales.

- 30 L'Etat jordanien va ainsi à l'encontre de la constitution d'espaces familiers alternatifs au découpage frontalier officiel. Pourtant, il est patent que les mobilités, si entravées soient-elles, sont importantes aux frontières jordaniennes, ne serait-ce qu'à cause de sa centralité géographique. Et précisément, ces mobilités aux frontières contribuent à tisser les trames de pays en décalage avec le découpage entre Etats, et la réaffirmation d'une identité nationale par l'Etat jordanien à travers les slogans cités ci-dessus. La Jordanie comme Etat (bureaucratie, administration, police, personnel aux frontières...) entre en interaction (en « jeu », comme le chat joue avec la souris) avec ces pays décalés ou « autres ».
- 31 Luigi Achilli propose d'articuler la question du familial avec celle des dispositifs frontaliers et de la subjectivité politique dans les camps de réfugiés de Jordanie : il s'agirait de voir comment les nouvelles formes de mobilité, dans leur confrontation à ces dispositifs aux frontières, contribuent à produire les subjectivités politiques dans les camps et les formes d'identification, déplaçant les frontières du familial.
- 32 Véronique Bontemps propose d'envisager ces dispositifs frontaliers à partir d'une ethnographie du pont Allenby (frontière avec la Cisjordanie) et de ses procédures sécuritaires, comme quelque chose de très inconfortable mais de familial, y compris dans la présence et le travail des divers services de renseignements ; et Stéphanie Latte souhaiterait inaugurer une recherche sur la construction de la zone aéroportuaire d'Amman, à la fois zone de transit internationale où tout est fait pour produire chez le voyageur le sentiment d'être comme chez lui et d'être à l'aise, suivant des procédures familières ; et comme lieu d'un travail constant de construction de cette impression pour une autre population, celle des employés de l'aéroport, pour qui les espaces, contraintes et lieux de passage familiers ne sont pas les mêmes.

- 33 Ces deux propositions constituent potentiellement un binôme, parce qu'elles illustrent d'abord l'ambiguïté axiologique du familier, qui n'est pas nécessairement agréable, mais n'est pas non plus déroutant puisqu'il correspond à une possibilité connue d'avance ; et parce qu'elles montrent également comment le confort et l'inconfort, le sentiment d'être chez soi ou au contraire d'être dans un lieu déplaisant et à fuir, sont construits, pour partie intentionnellement.
- 34 Cette dimension construite soulève la question des modalités de l'incidence des dispositifs frontiers et de leur démultiplication dans la profondeur des pays sur la familiarisation avec le pays. Si ce processus résulte toujours en la maîtrise individuelle d'espaces, de réseaux de relations locales et de codes sociaux, ce type de connaissance est parfois un effet délibéré, recherché par les concepteurs de ces dispositifs à des fins diverses : c'est ce que l'on pourra appeler l'ingénierie du familier. Produire la familiarité avec les lieux, par la formation de paysages-types ou par les dispositifs de confort, est la tâche aussi bien des développeurs-aménageurs des camps de réfugiés que Lucas Oesch entend continuer à étudier, que des concepteurs des hôtels de santé (hôpitaux quatre étoiles qui se multiplient du fait de l'attractivité médicale de la Jordanie à travers la région) que souhaite analyser Philippe Bourmaud.

Un carrefour établi sur une superposition de familiarités

- 35 Norig Neveu propose une autre piste de réflexion autour de la notion de familiarité comme espace connu, en proposant de réfléchir sur la construction archéologique de l'espace jordanien et son recyclage dans la construction des expériences touristiques du pays. Ces deux constructions ont en commun d'impliquer des populations qui ne connaissent initialement pas directement le pays, mais qui, par la médiation de la connaissance scientifique ou du travail de mise à l'aise et de guidage des tour-operators et en amont, des concepteurs du tourisme jordanien. La familiarité n'est en définitive pas cette connaissance intime, fondée sur une proximité culturelle, qui distingue le connaisseur du pays du touriste perdu, portant sur les espaces qu'il traverse un regard de touriste, c'est-à-dire de surprise naïve ; et en Terre sainte, l'archéologue et le touriste munis de leur

Bible ont, depuis le dix-neuvième siècle, constitué des prétendants à ce qu'on pourrait appeler une contre-familiarité avec le pays, des détenteurs de la seule connaissance qui importerait à qui les traverse, celles des noms et des sites associés à l'histoire et à la religion. Il faudrait voir quels sont les « pays » constitués ici dans ce dialogue (si dialogue il y a du reste !)

- 36 A travers cette réflexion sur les horizons du familial, nous cherchons à articuler un travail sur les échelles et les fréquences de migration à une interrogation sur les processus de familiarisation – qui passent par des étapes et des espaces particuliers (zones frontalières, aéroports, hôtels... mais aussi camp comme horizon d'un prétendu transitoire). Processus qu'il nous semble pertinent d'étudier à partir de la Jordanie, parce que nous partageons l'hypothèse de travail que la Jordanie était devenue la principale plaque tournante et le carrefour du Proche-Orient, idée fondée non seulement sur la possibilité, parfois incommode mais existante, d'y accéder pour tous les ressortissants de la région, mais également sur le déplacement d'un certain nombre de secteurs d'activités économiques et stratégiques vers la Jordanie depuis le début des années 2000.
- 37 Une multiplicité de formes de processus de familiarisation sont à l'œuvre et se superposent en Jordanie. Certains, comme la route du pèlerinage de La Mecque ou comme les circulations familiales, ont une longue histoire ; d'autres sont le fait de crises politiques violentes (*Nakba*) ; d'autres enfin dérivent d'un déplacement récent des fonctions circulatoires régionales. Le fait est que le morcellement territorial des provinces arabes de l'Empire ottoman, devenues les Etats mandataires, et l'incompatibilité de visas pour circuler entre certains de ces Etats ont renforcé la position de carrefour des Etats où tous les habitants de la région peuvent se rendre : la Jordanie, au centre du dispositif régional, est particulièrement concernée par cette superposition des circulations.
- 38 Nous avons émis l'hypothèse qu'historiquement, la Jordanie se serait substituée discrètement au Liban et surtout à Beyrouth, métropole arabe des années 1960, comme point de rencontre des populations du Proche-Orient et croisement de multiples mobilités : l'idée, qui s'appuie sur des expressions réifiées comme celle de « carrefour du Proche-Orient », est à étayer. Elle est aussi à interpréter, en

réfléchissant au caractère parfois politiquement inavouable de ce qui en fait un carrefour, et en tout cas à la dissimulation du régime jordanien sur ce rôle du pays : depuis les accords de paix avec Israël en 1994, le royaume hachémite occupe une place importante dans le dispositif sécuritaire régional co-patroné par Israël et Washington. Cette situation s'est renforcée après le 11 septembre 2001 puis l'occupation de l'Irak d'avril 2003, quand la Jordanie s'est muée en sous-traitant de la violence sécuritaire et de l'économie de guerre pour l'armée américaine et son fournisseur privilégié, le Qatar. La Jordanie est devenue un point de production et de transit pour les hommes, notamment les mercenaires des compagnies américaines de sécurité engagées en Irak, pour les armes et les marchandises, pour les informations, et bientôt pour les capitaux, à mesure que les banques libanaises, quittant Beyrouth marginalisée depuis la guerre civile, se repliaient sur Amman. Cette géopolitique se superpose à l'importante présence des vagues successives de réfugiés pour faire de la Jordanie un carrefour, ou plutôt pour y relocaliser un grand carrefour régional préexistant.

- 39 En réfléchissant comparativement avec les autres carrefours et plaques-tournantes d'un grand Moyen-Orient, de Dubaï à Sanaa, il nous est apparu que l'approche comparative est pertinente, mais qu'elle ne devrait pas être poursuivie simplement par souci de la comparaison. La Jordanie devient carrefour à l'intérieur d'une histoire, celle d'un morcellement et de la naissance des Etats post-ottomans du Proche-Orient après la Première Guerre mondiale. Dans cet espace, le carrefour de naguère était le Liban, qui a usé jusqu'à la corde de l'image que lui conférait cette fonction jusqu'à la Guerre civile. Etudier la translation du carrefour libanais vers le carrefour jordanien, en voyant quelles circulations se sont croisées, dans quels contextes politiques, économiques et culturels, dans chacun de ces sites, nous est apparu comme une approche possible pour concilier l'exigence de cohérence de l'objet du programme de recherche et la démarche comparatiste.
- 40 Eric Verdeil rappelle que la place de carrefour de Beyrouth est perdue, économiquement, face à un Dubaï qui devient l'emporium de l'Asie de l'ouest et de l'Afrique, le grand hub aérien, etc., toutes fonctions que Beyrouth occupait avant 1975. La déqualification de Beyrouth comme carrefour est donc aussi le résultat des logiques et

de vitesse de circulation (on peut parler aussi de débits) d'hommes, de marchandises et de capitaux.

- 41 De fait, c'est la conjoncture régionale qui définit les carrefours du Proche-Orient. Ces derniers n'ont pas de fixité dans le temps. Ils se déplacent et, selon le territoire où ils se situent, ils définissent pour ceux qui sont amenés à les fréquenter les conditions de familiarisation avec cet espace, qui en font un « pays autre ».

APPENDIX

La Jordanie entre pays et frontières et le pôle international et interdisciplinaire : espaces, travail, mondialisation

Depuis 2009, un groupe de chercheurs appartenant à différents laboratoires de l'ISH de Lyon, praticiens de différentes disciplines, et engagés dans des recherches sur des terrains internationaux s'est constitué. Il vise à développer une réflexion croisée sur « la configuration de régimes économiques polycentriques liés à des espaces de mobilités, migratoires et circulatoires multipolaires informés par des ordres urbains et politiques à la fois locaux et globaux. » Quatre grandes thématiques ont été identifiées :

1. Migrations, mobilités, travail et mondialisation ;
2. Dynamiques des régimes économiques et ordres politiques pluriels ;
3. Villes internationales et mondialisation des échanges économiques ;
4. Individu, mondialisation et reconnaissance. Enfin, de manière transversale, une réflexion lie les questions épistémologiques et méthodologiques dans un contexte d'internationalisation de la recherche.

La journée d'étude sur la Jordanie constitue dans cette perspective une occasion d'approfondir différents thèmes. En premier lieu, en s'intéressant à cette région du monde, la journée permet de rééquilibrer une approche principalement soutenue par des réflexions portant sur l'Asie orientale et méridionale d'un côté et l'Europe de l'autre. Ensuite, la problématique proposée articule plusieurs thèmes directement liés aux questions soulevées par ce groupe de recherche. L'incidence des dispositifs spatiaux que sont la ville, la frontière ou le carrefour dans leurs liens à la mobilité transnationale renvoie par exemple aux thèmes 1 et 3. Ces mobilités présupposent et en même temps construisent un ordre économique basé

sur l'exploitation des différentiels frontaliers, tout en étant inscrites dans un système de détermination macroéconomique plus large qui reconfigure la région et ses liens avec d'autres espaces (thème 2). L'introduction d'une réflexion sur la scalarité du transnational, et sur l'opportunité de distinguer un transnational proche d'un transnational lointain est également très heuristique. Cette notion de proche renvoie alors à la question qui traverse toute la journée des registres du familial (le familial, le linguistique, le culturel). Sur ce dernier point, l'un des apports de la journée pourrait aussi être de nature épistémologique. On sait à quel point la réflexion critique sur l'orientalisme s'est construite à partir des expériences politiques et en même temps personnelles de l'exil et de la circulation, à partir de, et entre, pays et villes de cette région. Ainsi, la proposition d'une « cartographie des concepts et des qualifications, tant étiques qu'émiques, qui tournent sémantiquement autour du familial » représente une opportunité majeure pour le Pôle.

NOTES

- 1 Avec ce paradoxe que ce qui est le plus proche géographiquement n'est pas nécessairement le plus accessible : pour preuve, l'impossibilité pour une majeure partie des habitants de Wihdat de se rendre en Palestine. L'intervention de Luigi Achilli montre aussi le rapport entre ces mobilités *beyond borders* et les mobilités dans la ville / dans l'espace jordanien, la réussite d'une carrière dans le Golfe (ou en Corée, en Chine, aux USA...) permettant une ascension sociale et éventuellement la sortie camp.
- 2 Nom et prénom ont été modifiés pour la publication.

AUTHORS

Philippe Bourmaud

LARHRA, UMR 5190 Lyon 3

IDREF : <https://www.idref.fr/097511161>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-5587-9241>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000357306767>

Véronique Bontemps

Institut français du Proche-Orient

IDREF : <https://www.idref.fr/146720083>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000380681522>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16645642>

Eric Verdeil

Pôle Espaces, travail, mondialisation ISH, Lyon

IDREF : <https://www.idref.fr/061641251>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0003-2196-9235>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/eric-verdeil>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000054350082>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14475514>

La Base de données du Refuge huguenot

Yves Krumenacker

TEXT

- 1 Les persécutions subies en France par les huguenots sous Louis XIV, et plus particulièrement à partir des années 1680, la révocation de l'édit de Nantes en 1685, ont poussé des dizaines de milliers de protestants sur les routes de l'exil, vers les pays du « Refuge », malgré les interdictions royales. Sur près de 800 000 réformés vivant alors en France, on estime que 150 à 180 000 ont réussi à partir, de nombreux autres étant arrêtés avant de franchir les frontières. Il s'agit donc là d'un des plus importants phénomènes migratoires pour des raisons religieuses de l'époque moderne.
- 2 L'idée de constituer une base de données de ces réfugiés est née dans les années 1970 et a été mise en œuvre à partir de 1978, par Michelle Magdelaine, chercheur à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC – CNRS). Le principe était de reconstituer la première génération du Refuge de la manière la plus exhaustive possible, non pas par sondages chronologiques ou par l'étude de certaines régions, mais en recueillant toutes les données disponibles sur cette population. Le point de départ a été les registres d'assistance de l'Eglise française de Francfort : cette ville où existait depuis le ^{xvi}^e siècle une Eglise d'origine wallonne fondée par des protestants venus des Pays-Bas espagnols, a accueilli temporairement une grande partie des réfugiés passés par l'Allemagne, leur fournissant une aide matérielle et servant de plaque tournante vers d'autres destinations. Elle a surtout, bénédiction pour les historiens, tenu à jour des registres consignait noms et prénoms, origine géographique, statut personnel, profession, état de santé, circonstances de la fuite, itinéraire, destination prévue des réfugiés, ainsi que la somme qui leur est allouée pour continuer leur voyage : au total, 46 000 notices entre 1685 et 1695, pour un peu moins de 25 000 personnes – certains individus pouvant apparaître plusieurs fois, lorsqu'ils errent en Allemagne et reviennent régulièrement demander de l'aide.

- 3 A partir de 1981, les recherches, menées à bien par un groupe de travail international, se sont étendues à d'autres archives : assistance à Londres et gratifications royales (1686-1687), assistance à Berne (1694), La Chaux-de-Fonds (1688-1694), Genève (1684-1688), La Neuveville (1684-1709), Le Noce (1685-1724), Neuchâtel (1661-1687, 1690, 1692-1694, 1697), Saint-Gall (1683-1688), Schaffhouse (1686-1696), Yverdon (1680-1703), Zurich (1683-1686) ; registres paroissiaux de quelques Eglises anglaises, allemandes et suisses, documents de la régie des biens des religionnaires fugitifs (ne concerne que ceux, peu nombreux, dont les biens ont été saisis), recensement de réfugiés : Berlin (1698), Brandebourg-Prusse (1699), Genève (1685-1700), Lausanne (1741, 1765, 1771), Yverdon (1689-1698).
- 4 On estime habituellement la répartition des réfugiés de la manière suivante :
 - Angleterre, 40-50 000, dont 10 000 repartent vers l'Irlande ou les colonies anglaises.
 - Provinces-Unies, 35 000, peut-être jusqu'à 50 000, dont un petit nombre partira vers les colonies néerlandaises, notamment le Surinam ou l'Afrique du Sud (178 familles de 1688 à 1691 ; ce sont les ancêtres des Afrikaners).
 - Allemagne, entre 38 000 et 44 000, dont 16-20 000 en Brandebourg-Prusse (et même seulement 13-16 000 pour certains auteurs), environ 7 000 en Hesse (surtout Hesse-Cassel), 4 000 en Franconie, 3 000 en Wurtemberg.
 - En Suisse (Genève compris), 60 000 personnes ont dû passer, mais moins de 20 000 s'y sont fixés.
 - Danemark, 2 000.
 - Russie, 600.
 - Quelques familles en Suède.
- 5 On voit que les sources dépouillées jusqu'à présent pour alimenter la base de données ne couvrent pas encore tous les pays du Refuge. Actuellement la base possède 135 000 notices, ce qui correspond à beaucoup moins d'individus, étant donné les passages multiples et les doublons (une même personne peut avoir été enregistrée à Genève, puis à Francfort, à Berlin et éventuellement une nouvelle fois à Francfort). Elle est donc à compléter, mais doré et déjà on se rend compte qu'elle peut fournir des renseignements fondamentaux pour

toutes sortes de recherches, aussi bien en histoire religieuse qu'en histoire sociale ou en histoire des migrations.

- 6 Cette base, réécrite en un nouveau langage grâce au pôle méthodes et à Francesco Beretta est gérée par le LARHRA, depuis 2010 après le départ à la retraite de Michelle Magdelaine et de Claude Del Vigna, qui avait réalisé la première application web du site. Elle est disponible sur le site : <http://www.refuge-huguenot.fr/index.php> La plupart des données sont visibles par tous les utilisateurs. Pour disposer de l'intégralité des notices, notamment de la liste des sources, il faut demander un identifiant et un mot de passe (formulaire disponible sur le site, rubrique F.A.Q.). La base est fréquemment utilisée aussi bien par des généalogistes, notamment étrangers, en quête de leurs ancêtres huguenots, que par des chercheurs travaillant principalement sur l'histoire du protestantisme et sur le Refuge. Mais elle pourrait l'être encore davantage, et dans des perspectives différentes, par exemple dans le cadre de recherches sur les migrations, sur les voyages, sur les transferts technologiques et, de manière plus ponctuelle, sur la santé des migrants, sur les stratégies d'émigration clandestine, sur la plus ou moins grande aptitude des métiers à se déplacer, sur les reconversions, etc.

AUTHOR

Yves Krumenacker

LARHRA, UMR 5190 Lyon 3

IDREF : <https://www.idref.fr/034084304>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/yves-krumenacker>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121423035>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12487609>

Le projet SyMoGIH et la modélisation de l'information

Une opération scientifique au service de l'histoire

Francesco Beretta and Pierre Vernus

OUTLINE

La méthode Merise appliquée à l'histoire

Le « modèle conceptuel des données » : un exemple

Le « découpage » et la fonction des objets historiques

L'extraction des Contenus

Le stockage des Informations

Le stockage des unités de connaissance historique : et après ?

TEXT

- 1 Le nom du projet SyMoGIH, « Système modulaire de gestion de l'information historique », exprime une idée centrale du projet : mettre en place un système de stockage collaboratif de l'information permettant aux historiens d'utiliser différents outils logiciels (statistique, analyse des réseaux, etc.) pour exploiter les données stockées dans des bases de données structurées selon une sémantique commune. Le but visé n'est donc pas celui de produire un nouveau logiciel mais de mettre au point une méthode au service de la recherche historique portant sur une utilisation conforme aux standards actuels de bases de données et de textes codés en xml. Dans cette démarche, la modélisation des données occupe une place centrale car, comme dans tout système informatique, elle permet de produire une sémantique grâce à laquelle on peut interpréter correctement et donc échanger les données stockées : l'acronyme SyMoGIH pourrait donc tout aussi signifier « Système de *modélisation* et de gestion de l'information historique ».
- 2 En effet, dès que l'historien souhaite stocker l'information qu'il récolte dans une base de données, il va entreprendre, de façon consciente ou inconsciente, une opération de modélisation qui produira une sémantique structurant ses données. Preuve en soit le

fait que même dans l'approche courante, qui consiste à installer un logiciel de gestion de bases de données sur son ordinateur personnel, par exemple FileMaker, puis à créer une table consacrée aux acteurs contenant différentes propriétés les concernant (le nom, la date de naissance, la ou les professions, etc.), on produit implicitement un modèle de données : la table reproduit un ensemble abstrait – la classe « acteur » –, les lignes représentent les individus, les champs de la table représentent les propriétés considérées comme communes aux acteurs, etc. La modélisation est bien là, mais elle est inconsciente ou non réfléchie.

- 3 De plus, cette approche se limite souvent à organiser l'information en champs texte : certes, l'auteur de la base connaît sa sémantique, c'est-à-dire la signification des tables et des champs qu'il a créés, et il peut ainsi interroger ses données. Mais les possibilités de recherche sont limitées à une interrogation dans les textes, sans pouvoir tirer profit de toute la puissance du modèle relationnel propre aux bases de données¹. Aussi, la fait que la sémantique ne soit pas documentée explicitement rend parfois difficile à l'auteur lui-même la réutilisation de ses données quelques années plus tard.
- 4 Dès les débuts du projet SyMoGIH, en 2007, nous avons pris conscience de ce problème et, par conséquent, de l'importance d'une réflexion approfondie sur l'opération de modélisation. Cette démarche s'imposait car le projet résultait de la volonté de quelques collègues spécialistes de différentes disciplines (histoire intellectuelle, économique, religieuse, politique,...) de mutualiser la méthode de stockage des données et, si possible, les données elles-mêmes. Il a ainsi paru opportun de se mettre à l'école des informaticiens et de s'approprier une méthode de modélisation pour l'appliquer ensuite à notre projet. Il fallait, en d'autres termes, « inventer » une méthode de modélisation de l'information historique visant une certaine « objectivité », c'est-à-dire créer une sémantique adaptée au stockage de tout type d'information historique, indépendante de la problématique particulière de chaque recherche et susceptible d'être utilisée par les spécialistes de différentes disciplines².
- 5 Au sein du projet SyMoGIH, cette méthode a été appliquée à trois niveaux : un niveau de construction de bases de données à usage individuel ; un niveau articulant entre elles bases individuelles et

bases produites dans le cadre d'un projet de recherche, à l'aide de dictionnaires d'autorités communs permettant de mutualiser les identifiants d'objets et types d'informations ; un niveau de gestion collective et cumulative de l'information, celle-ci étant stockée dans une base commune que nous avons appelée la Base d'hébergement de projets (BHP). Le fait d'avoir saisi les données selon une structure commune, explicitée par une documentation accessible à tous les utilisateurs, permet leur interopérabilité et leur récupération pour de nouveaux projets. Le but de cet article n'est pas de rendre compte des différentes expériences concrètes faites ces cinq dernières années mais de présenter le processus scientifique qui a conduit à la mise en place de la sémantique propre à SyMoGIH.

La méthode Merise appliquée à l'histoire

- 6 A la base du processus de stockage numérique de l'information se situe le choix de la technologie qui hébergera les données, ainsi que celui de la méthode de modélisation. Concernant la technologie, on peut opter entre le choix plus « classique » d'une base de données relationnelle, ou alors celui de textes codés en xml, par exemple selon la sémantique de la *Text encoding initiative* (TEI)³ qui s'est imposée comme l'un des standards en sciences humaines, ou encore celui de la mise en place d'une ontologie utilisant le langage de représentation des connaissances *Web Ontology Language* (OWL)⁴. Pour des raisons liées à la fois à nos compétences personnelles, à la souplesse de l'outil et au volume important d'informations à stocker, nous avons opté pour une approche fondée sur l'utilisation des bases de données relationnelles, tout en utilisant de façon complémentaire le stockage des textes sous forme XML selon la sémantique de la TEI. Une fois ce choix opéré, se pose la question de la méthode de modélisation : faut-il adopter la méthode plus classique entité-association, intégrée à la méthode Merise dans le monde francophone, ou s'orienter vers la plus récente modélisation UML qui fournit un outil bien plus riche et puissant car il intègre le modèle des données et celui des traitements⁵ ?
- 7 Etant donné qu'il s'agit pour nous d'exprimer l'articulation relativement statique entre objets historiques, bien qu'évoluant dans

l'espace et dans le temps, et non pas de gérer des flux de marchandises en temps réel, ce qui aurait impliqué de modéliser en même temps les cas d'utilisation, les données et les traitements, le Modèle conceptuel des données (MCD) selon le formalisme de la méthode Merise a paru suffisant : il fallait éviter que le niveau d'abstraction de la modélisation soit d'emblée trop élevé pour être accessible aux historiens. Ceci d'autant plus que nous avons souhaité, en tant que spécialistes impliqués dans la production de nos données, nous approprier cette méthode pour l'intégrer à notre propre démarche scientifique.

- 8 En effet, la production des données à partir des connaissances que contiennent les sources représente le fondement de la méthode historique. Or, la fonction d'un MCD étant de « rendre compte correctement de la sémantique du domaine modélisé », en produisant « une description naturelle du monde réel » apte à répondre « aux requêtes potentielles des applications qui utiliseront la base de données »⁶, il est indispensable que l'opération d'extraction des connaissances des sources et de leur stockage dans une base de données soit effectuée selon un modèle sémantique construit par l'historien en conformité avec les critères scientifiques de sa propre discipline. Notre démarche n'est pas inédite en histoire et elle a été déjà pratiquée avec profit tant au niveau de recherches individuelles⁷ que collectives⁸. Dans le cadre du projet SyMoGIH, il s'agissait de dépasser ces approches liées au traitement d'objets et de problématiques historiques spécifiques et de tenter de mettre en place un système généraliste.
- 9 Ce projet soulève d'emblée de nombreuses questions : quel type de connaissances faut-il modéliser ? Celles que contiennent les sources comme telles ? Celles reconstituées grâce à l'analyse de plusieurs sources et à la synthèse effectuée par l'historien ? Comment construire des données réutilisables par d'autres projets, en évitant que la problématique particulière du chercheur influence excessivement l'extraction des connaissances ? Comment gérer le sourçage de l'information, fondement de la méthode historique ? Le stockage de connaissances issues de textes dans une base de données relationnelle ne comporte-il pas par définition un appauvrissement de l'information qui la rend inutilisable ? Nous verrons dans la suite de l'article les réponses que la méthode

SyMoGIH permet d'apporter à ces questions. Au préalable, nous présenterons les fondements de la modélisation selon la méthode Merise appliquée à l'histoire, dans une démarche qui, comme nous l'avons dit, n'a rien d'original puisqu'elle est déjà pratiquée par de nombreux collègues, tant au niveau individuel que collectif : l'originalité de notre projet réside donc dans la manière d'appliquer cette démarche.

- 10 La modélisation propre à la méthode Merise propose une distinction fondamentale entre données et traitements⁹. Nous nous limiterons ici à la modélisation des données, c'est-à-dire à la statique du système d'information. Elle s'articule en trois niveaux : le modèle conceptuel des données (MCD) qui décrit le monde réel en termes d'entités, propriétés et associations ; le modèle logique des données (MLD) qui transcrit le MCD sous forme de tables, selon une structure relationnelle qui peut être implémentée dans n'importe quel système de gestion de bases de données (SGBD) ; le modèle physique des données qui, après avoir choisi le logiciel de SGBD (par ex. FileMaker, Oracle, MySQL, PostgreSQL, etc.), réalise concrètement le stockage selon la structure envisagée par le MLD.
- 11 De cette distinction découle la mise en place de systèmes de bases de données robustes qui permettent de faire tourner les services que nous connaissons : des horaires des trains, aux sites commerciaux, aux cartes bancaires. Si on revient à l'exemple, évoqué ci-dessus, de l'historien qui utilise une base de donnée FileMaker, comme plusieurs d'entre nous l'ont fait pendant des années, force est de constater le caractère « naïf » de l'utilisation d'un outil dont toute la puissance découle précisément de l'application des méthodes de modélisation. Combien d'entre nous ont dû relire systématiquement et recoder « à la main » des données textuelles stockées dans des fiches individuelles, tout simplement parce qu'ils ignoraient l'existence des systèmes sémantiques qui font tourner depuis des décennies les bases de données du monde entier ? Pourquoi ne pas les adopter nous-mêmes pour rendre plus efficace notre travail et plus conforme aux standards actuels ?
- 12 Nous nous limiterons ici à présenter le niveau conceptuel de la modélisation des données qui permet, grâce à la réalisation d'un MCD, de construire une sémantique apte à transformer les

connaissances extraites des sources en données structurées correctement. Ce premier niveau est essentiel car la structuration concrète de la base de données dans un MLD (représentant les tables, les champs, etc.) découle du MCD en appliquant à la sémantique qui a été définie au premier niveau les règles appropriées et systématiques qui font partie de la méthode Merise. L'attention de l'historien doit donc porter principalement sur le MCD car celui-ci explicite et documente les découpages sémantiques opérés pour rendre compte de la réalité historique, en permettant ainsi aux chercheurs de comprendre la structure des données et de communiquer entre eux sans ambiguïtés. C'est la condition indispensable pour qu'on puisse ensuite extraire les données de la base en les recomposant par des requêtes appropriées en vue de leur représentation visuelle et de la production de nouvelles connaissances.

Le « modèle conceptuel des données » : un exemple

- 13 Le principe fondamental du MCD réside dans le découpage d'objets sous forme d'« entités » qu'on met en relation par des « associations ». Les entités sont des ensembles (ou classes) d'individus (ou instances) qui possèdent les mêmes propriétés¹⁰. Par exemple, on peut créer une entité « acteur » comprenant tous les humains. Les individus appartenant à cette classe sont rassemblés car ils possèdent des propriétés communes, dites également attributs : une propriété « nom », une propriété « sexe », une date de naissance, un lieu de naissance, etc.. Pour représenter les entités, on utilise des rectangles : dans la partie supérieure, un substantif au singulier indique le nom de la classe d'individus, c'est-à-dire le nom de l'entité, tandis que dans la partie inférieure on liste les propriétés ou attributs qu'on souhaite retenir pour cette entité (cf. figure 1.1).

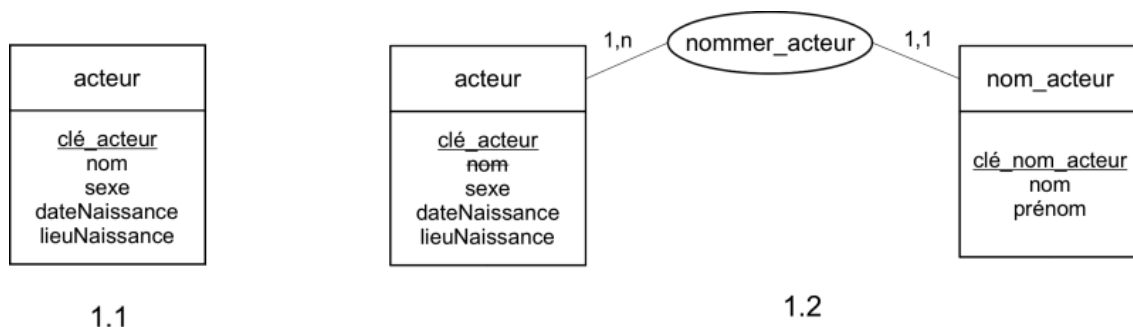


Figure 1.

- 14 L'attribut souligné représente la clé de l'entité « acteur », c'est-à-dire une propriété qui a une valeur unique et distincte pour chaque individu et qui permet donc de l'identifier. On pourrait utiliser comme clé le nom de l'acteur, ou le numéro de sécurité sociale, mais ce faisant on ne pourrait ni traiter les homonymes, ni les acteurs d'autres époques ou pays. On a donc généralement recours à des entiers pour identifier les individus d'une entité.
- 15 Chaque entité possède, nous l'avons dit, une série d'attributs : nom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, etc. Il importe de souligner que, dans le MCD, l'entité ne représente pas un individu mais une classe d'individus : sur un MCD, on ne représente jamais les individus ! Par principe, chaque propriété doit être possédée par chacun des individus qui composent la classe, du moins virtuellement, car elle peut ne pas être connue. Elle possède un domaine de valeurs, c'est-à-dire un ensemble de valeurs possibles qui peuvent être de différents types : chaînes de caractères, entiers, décimaux, énumérés, etc. La valeur d'un attribut doit être unique pour chaque individu. Tel est le cas du sexe – et encore –, mais pas celui du nom car une personne peut avoir plusieurs noms puisque, par exemple, le prénom d'usage n'est pas forcément celui de l'état-civil, ou selon les sources, l'orthographe du nom peut varier. Il est donc préférable de transformer le nom de l'acteur en une nouvelle entité, appelée « nom_acteur », et de l'associer à l'entité acteur (fig.1.2). L'association est représentée par une ellipse et nommée par un verbe, alors que les entités sont nommées par des substantifs.

- 16 Les chiffres représentés sur les deux « pattes » de l'association « nommer_acteur » indiquent la cardinalité. Pour la connaître, on se place dans la perspective de l'une des entités reliées à l'association, par exemple l'acteur, et on se pose la question : combien de fois un individu représenté par cette entité pourra intervenir dans cette association ? La cardinalité minimale est représentée par le chiffre avant la virgule (dans ce cas : 1), la maximale par le deuxième chiffre (dans ce cas : n). Le MCD de la figure 1.2 exprime clairement notre choix : un acteur entrera en association avec au moins un nom, et pourra en avoir un nombre indéfini (cardinalité = n), tandis qu'un nom n'entrera en relation, ne nommera qu'un et un seul acteur (cardinalité minimale = maximale : 1,1). Cette sémantique sera décisive pour l'informaticien qui va construire la base de données : par exemple, il imposera dans l'interface qu'on mette au moins un nom à un acteur avant de pouvoir renseigner d'autres propriétés.
- 17 Si la valeur multiple d'une propriété pour un individu (le nom dans notre exemple) peut cacher une entité distincte, le fait qu'on rencontre la même valeur d'une propriété pour plusieurs individus peut également cacher, sous certaines conditions, une entité indépendante. Tel est le cas de la propriété « lieu de naissance » : il est préférable de le traiter comme entité distincte, « lieu », et de l'associer à l'acteur grâce l'association « naître » (figure 2).

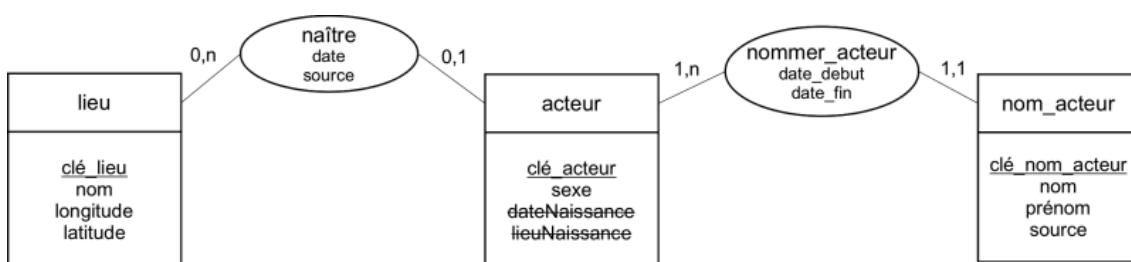


Figure 2.

- 18 La nouvelle entité « lieu » pourra elle aussi disposer de propriétés, par exemple des coordonnées géographiques renseignant sa localisation et permettant de situer le lieu sur une carte. On déplacera également la propriété « date » vers l'association « naître »

car elle est un attribut de la « naissance ». La cardinalité 0,1 sur la patte droite de cette association signifie qu'un acteur ne peut être associé qu'à un lieu de naissance (on ne naît qu'un fois et dans un lieu unique !) ou à aucun (si son lieu de naissance est inconnu) ; la cardinalité 0,n sur la patte gauche exprime le fait que, toujours dans le contexte de l'association « naître », un lieu peut n'être associé à aucun acteur (par exemple si aucun des acteurs du corpus étudié n'y a vu le jour) ou à plusieurs (lorsque plusieurs acteurs du corpus y sont nés). De plus, une propriété « source » sous forme de texte relatara le ou les documents permettant de connaître cet événement. Puisqu'il est possible d'ajouter des propriétés aux associations, on pourra retenir les dates de début et de fin de l'utilisation du nom d'un objet, comme le montre le cas de l'association « nommer acteur » : si un acteur a pris un nom en religion, puis a été élu pape, tel Sixte Quint, on pourra ainsi suivre l'évolution chronologique de ses trois noms, tout en ajoutant à l'entité nom-acteur une propriété « source » qui permet de spécifier l'origine de la connaissance de chaque nom.

- 19 On pourrait aussi connaître différentes sources évoquant la naissance d'un même acteur à des dates ou des lieux différents. Dans ce cas, on pourra revoir la cardinalité de l'association « naître » du côté de l'entité « acteur », en admettant une cardinalité maximale « n » : on pourrait ainsi renseigner plusieurs « naissances » pour un acteur, comportant un « sourçage » différent, et on indiquerait grâce à l'attribut booléen « si_standard » (domaine de valeurs : vrai, faux) celle qui est à retenir (figure 3).

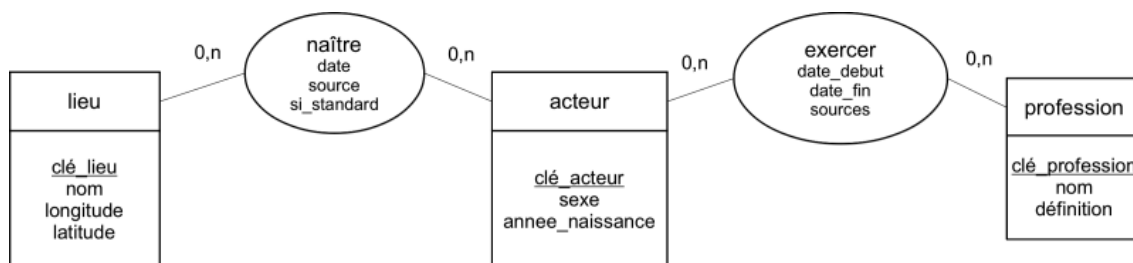


Figure 3.

- 20 De la même manière, on pourrait traiter les professions d'un acteur en les associant à ce dernier et en indiquant les dates de début ou de

fin de la profession, ainsi que la ou les sources. Tout autre événement, segment de carrière, mais aussi relation entre acteurs, expression d'opinions politiques, religieuses, etc. pourra être traité de la même manière.

- 21 On reconnaît immédiatement la puissance de la sémantique qu'on peut mettre en place grâce à l'utilisation d'un MCD, pour l'étude d'une population composée de milliers d'acteurs : le fait d'avoir décomposé et saisi l'information sous cette forme permettra, grâce à des interrogations simples de la base de données, non seulement d'étudier les professions exercées en fonction du lieu de naissance ou de la génération, mais aussi de croiser ces données avec toute autre information saisie. Il permettra également d'en analyser les aspects quantitatifs, de réaliser des cartes avec les logiciels de systèmes d'information géographique (SIG), ou encore d'appliquer les outils d'analyse de réseaux, d'analyse des séquences ou d'*event history analysis*¹¹. Tout historien connaissant la méthode Merise pourra comprendre la sémantique spécifique mise en place pour stocker ces données et les réutiliser à son tour.
- 22 Toutefois, si le potentiel de la méthode apparaît clairement, son application soulève de nombreuses questions auxquelles il appartient à l'historien, selon notre conviction, de répondre car elles relèvent du cœur même de sa méthode. Une première question est liée au « découpage » des objets historiques : comment tracer les limites entre eux ? A quel niveau d'abstraction se situer en créant des classes d'individus ? Ensuite, se pose la question de leur identification : comment traiter les homonymies, les incertitudes que laissent les sources ? Et encore : quelle est la fonction des attributs des objets historiques ? Doivent-ils servir à la simple identification des individus ou au stockage d'une partie de l'information ? Car, comme le montrent les exemples des figures 2 et 3, il est beaucoup plus souple et efficace – donc préférable – de stocker les informations historiques dans les associations entre objets que dans les propriétés des objets.
- 23 Et, enfin, que faut-il stocker dans la base des données : les contenus de multiples sources portant sur une même information, avec toutes leurs variantes et nuances, ou une sorte de « synthèse » des connaissances disponibles qui opère un choix entre les variantes, en

appliquant la critique historique ? C'est l'alternative qu'illustre la figure 3. En effet, un œil expert n'aura pas manqué de relever que le sens des deux associations dans le MCD n'est pas le même : à gauche il s'agit de rendre compte de plusieurs variantes de lieu ou de date pour le même événement « naissance » ; à droite, on saisira plusieurs segments de carrière de type « exercice d'une profession », déjà « synthétisés » et donc distinct l'un de l'autre¹². Si on voulait retenir pour chacun d'entre eux toutes les variantes qu'on retrouve dans de multiples sources, il faudrait complexifier le MCD. Nous nous attellerons à cette tâche par la suite mais revenons d'abord à la question des objets historiques.

Le « découpage » et la fonction des objets historiques

24 Que faut-il entendre, dans la sémantique de SyMoGIH, par « objet historique » ? Un objet historique est une entité qui regroupe une collection ou classe d'individus qui présentent les mêmes propriétés et partagent la même « essence ». Spontanément, le premier exemple qui vient à l'esprit est celui des êtres humains : on aurait certes pu construire des entités en fonction d'un rôle et on aurait ainsi eu une entité « marchand », une entité « épouse », une entité « député », etc. ; mais on aurait ainsi confondu l'essence de l'individu et l'une de ses propriétés, sa position sociale à un moment donné, en construisant un système sémantique voué à l'échec. Cet exemple quelque peu paradoxal illustre clairement le problème, bien plus délicat pour des cas moins évidents, et que nous avons déjà rencontré à propos du lieu de naissance : il faut distinguer entre l'objet lui-même, dans son essence, et les propriétés qui le caractérisent et qui ne sont, en réalité, que d'autres objets qui sont associés au premier. Mais qu'est-ce donc que l'essence d'un objet historique qui permet de le constituer en entité dans un MCD ?

25 La réponse à cette question ne peut pas être donnée a priori mais doit être fournie en adéquation avec le travail concret de l'historien. Suite aux discussions et aux expériences de ces dernières années, nous sommes arrivés à un découpage qui constitue onze objets : acteurs, acteurs collectifs, objets matériels, objets abstraits, caractères sociaux, bibliographie, unités documentaires, objets

digitaux, ressources web, lieux, immeubles. Ces objets sont spécifiés par des types et des classes qui permettent de les répartir plus finement. Le type opère une séparation exclusive entre individus, en créant des sous-ensembles sans intersection, car un individu ne peut appartenir qu'à un seul type. En revanche, les classes permettent de créer des sous-ensembles avec intersections puisque un individu peut appartenir à plusieurs classes. Cette distinction s'exprime dans la différente cardinalité sur les pattes de ces deux associations du côté de l'entité « acteur » (Figure 4.).

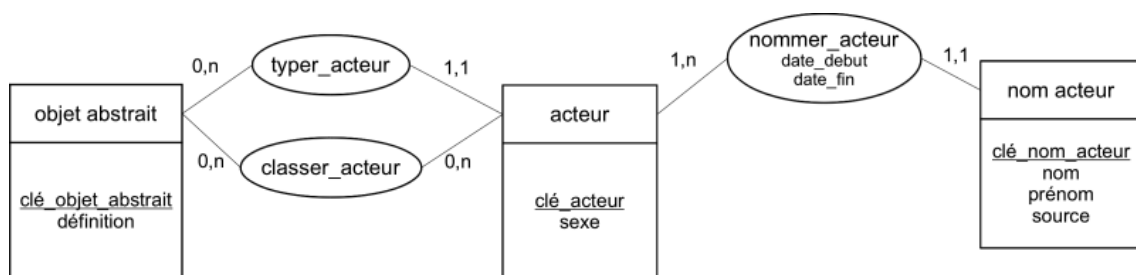


Figure 4.

- 26 Dans le système sémantique de SyMoGIH, l'entité « Acteur » comporte trois types : « être humain », « personnage fictif », « animal ». On aurait pu séparer les personnages fictifs figurant dans un récit en les distinguant des acteurs historiques ayant eu une existence réelle et en créant deux entités distinctes. Mais il a paru plus opportun de ne pas multiplier le nombre d'objets historiques, et donc les entités, et de n'en créer qu'un. L'entité « Acteur » regroupe ainsi tous les individus dont l'essence consiste dans le fait d'agir, activement ou passivement, dans les récits et autres sources à notre disposition, sous forme d'individualités.
- 27 Ces acteurs individuels se distinguent d'une autre classe d'acteurs : ceux qui agissent collectivement et que nous avons réunis dans une entité appelée « Acteurs collectifs ». Cette entité regroupe les personnes morales, les institutions politiques, scientifiques, religieuses, les familles, etc., c'est-à-dire tout type d'acteur qui intervient dans les sources en termes de collectivité. Certes on aurait pu regrouper ces deux entités, acteurs individuels et collectifs, en une seule mais il a paru plus opportun de les distinguer, leur

« essence » étant visiblement différente. Un préfixe sémantique ajouté à l'identifiant numérique des individus permet d'identifier l'entité à laquelle ils appartiennent : par exemple, René Descartes sera identifié en tant que « Actr134 », tandis que l'Académie des sciences de Paris aura la clé « CoAc6 » dont le préfixe correspond à la dénomination anglaise de l'entité : « collective actor ».

- 28 S'il n'y a donc pas de principe absolu permettant de découper les objets, il est en revanche clair qu'une construction « large », se limitant à un « essence » très générique, permet de préserver leur caractère « objectif », ou neutre, en renvoyant leur définition précise aux types et aux classes qui les caractérisent et, surtout, à la collection d'informations disponibles sur eux qu'on trouve dans la base de données. En effet, les objets historiques ont principalement une fonction analogue à celle des notices d'autorités des bibliothèques¹³ : attribuer un identifiant à un individu – identifiant qui sera utilisé dans l'ensemble du système d'information – et fournir suffisamment d'éléments pour l'identifier grâce à une notice qui en décrit les caractéristiques essentielles, un type, des classes. En revanche, toute propriété de l'objet lui-même, ou information le concernant, doit être stockée séparément, selon les méthodes que nous verrons, mais ne doit pas être introduite en tant que propriété de l'objet lui-même. Il existera donc dans la base de données une collection d'informations associées à cet objet grâce à son identifiant qui représentent le stockage effectif des connaissances le concernant : un objet historique n'existe donc réellement, pour ainsi dire, que par les informations qui s'y rapportent et grâce à ses associations aux autres objets.
- 29 Concernant les autres objets définis dans SyMoGIH, mentionnons tout d'abord l'entité « Objet abstrait » : cette entité englobe tous les concepts génériques ou individuels qui ne correspondent à aucun objet concret. S'il s'agit d'un concept générique, tel la notion de livre, d'hérésie ou de pouvoir, on aura affaire à un individu de type « générique » ; si on traite en revanche une doctrine précise, telle la première loi de Kepler, ou la norme ISO 639 qui définit les codes internationaux des langues, il s'agira d'un objet abstrait de type « individualisé ». On pourra ensuite récolter toute une série d'informations sur la genèse et la diffusion d'une doctrine, ou d'une loi, et les retrouver aisément, ainsi que leurs auteurs, grâce à leur

association avec l'objet abstrait correspondant. Les objets abstraits ont une fonction clé dans le système puisqu'ils sont utilisés en tant que types et classes des autres objets (cf. Fig. 4) : ce choix confère une grande souplesse au système d'information car il permet d'explicitier le sens de chaque terme utilisé pour le classement, en l'associant à son tour à des objets et des informations, et d'en créer à loisir de nouveaux.

- 30 De l'entité « Objet abstrait » ont été détachés les individus qui ont été regroupés dans l'entité « Caractère social » : il s'agit de l'ensemble des professions, fonctions administratives, politiques et religieuses, qualités personnelles, etc. qui, tout en étant en elles-mêmes des concepts ou réalités symboliques, méritaient un traitement spécifique en raison de leur importance pour le fonctionnement et la compréhension de la vie sociale. Une autre distinction entre objets similaires a été introduite entre les lieux en tant que réalités géographiques entendues au sens de localisation ou de surface, et les immeubles, comportant une dimension de verticalité due à la construction. Cette distinction s'avère fort utile pour le traitement des objets géographiques dont la nature peut être ainsi plus facilement distinguée, quitte à être articulée plus finement par des types : lieu habité, territoire, élément géographique naturel, adresse, pour l'entité « Lieu » ; bâtiment, infrastructure, ensemble de bâtiments, etc. pour l'entité « Immeuble », ainsi que par de nombreuses classes ajoutées ultérieurement.
- 31 Enfin, un soin particulier a été apporté au découpage des entités qui permettent le sourçage des informations et le stockage sous forme digitale : Objet digital, Bibliographie, Objet matériel. En particulier, la distinction entre ces deux dernières entités mérite attention car il a fallu trouver un critère simple et efficace pour démêler une matière relativement intriquée : étant donné que « Bibliographie » correspond à tout objet existant en plusieurs exemplaires identiques, chaque individu de cette entité correspond donc à une classe d'exemplaires ; en revanche l'entité « Objet matériel » regroupe des objets réels et individualisés, tel un volume d'archives, une monnaie conservée dans un musée, un tableau appartenant à une collection privée. Toutefois, cette construction des entités ne permet pas de traiter l'identification d'un chapitre dans un livre, ou d'une entrée précise dans un registre de baptêmes, identification qui seule aurait permis

de retrouver aisément toutes les connaissances extraites d'un même passage. Une nouvelle entité a donc été introduite, l'« Unité documentaire », qui permet de documenter le découpage de l'unité textuelle, iconographique, etc. à partir d'une source, tout en indiquant la référence exacte et le sens de cette construction.

L'extraction des Contenus

- 32 C'est à partir de cet exemple, et sur la base des concepts introduits jusqu'ici, que nous aborderons maintenant les questions décisives qui se posent à l'historien lorsqu'il se propose d'imaginer un système généraliste de stockage des connaissances.
- 33 Prenons à titre d'exemple la transcription d'une entrée de registre de baptême : « Le dit 11 novembre 1721 j'ai baptisé Marguerite née hyer fille de Sieur Jean Claude Chirat marchand et de demoiselle Esparron son épouse. Parrain Sieur Jean Baptiste Esparron aussy marchand. Marraine demoiselle Marguerite Colaoud fille »¹⁴. Une première connaissance qu'on tire de ce texte est logiquement l'événement « baptême » : celui-ci met en relation un ensemble d'acteurs, chacun intervenant à titre différent. Comment représenter cette connaissance ? On peut en faire une entité « Baptême » et regrouper dans cette classe tous les « individus » de type événement-baptême (Figure 5).

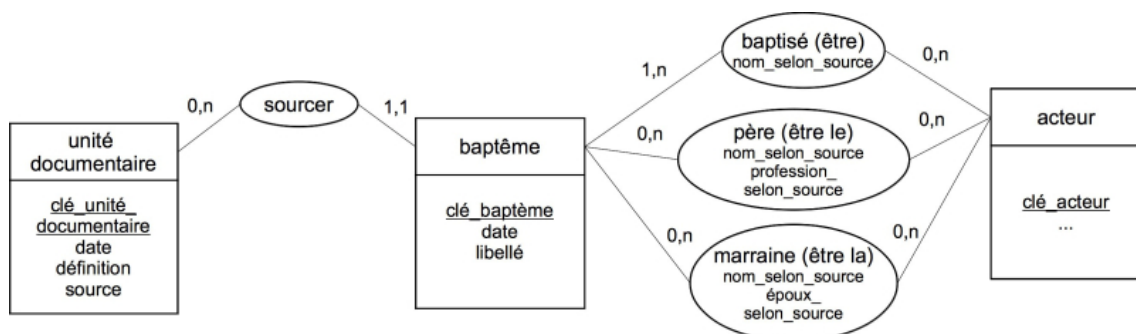


Figure 5.

- 34 Cette entité sera associée à tous les acteurs qui participent au baptême : ils sont représentés par l'entité « Acteur » tandis que la

fonction, le rôle que chacun d'eux a dans l'événement est spécifié par le nom de l'association. Nous n'avons représenté, à titre d'exemple, que trois rôles : si on appliquait effectivement cette méthode, il faudrait représenter les rôles de tous les acteurs qui interviennent au baptême. Une propriété « nom selon la source » a été ajoutée qui permet de transcrire la dénomination exacte de l'acteur : comme l'association de l'objet se fait concrètement grâce au report de la clé de l'acteur (l'identifiant qui figure dans sa notice d'autorité) dans la table qui représente l'association, on pourra ainsi retenir l'orthographe précise du nom tel qu'il figure dans la source. Le sourçage de cette connaissance se fait grâce à l'association à l'Unité documentaire dont elle est tirée et qui représente, dans ce cas, l'entrée du registre. Comme le montre la cardinalité de l'association « sourcer » du côté de l'événement « baptême », cette association est obligatoire (cardinalité minimale = 1) et limitée à une seule unité documentaire (cardinalité maximale = 1) : celle-ci est donc l'unique source de cette connaissance.

- 35 Dans le MCD de la figure 5, nous avons également ajouté dans les associations des acteurs – à titre purement hypothétique – des propriétés permettant de stocker d'autres connaissances que peut fournir le document : la profession du père, le nom du mari de la marraine, etc. Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué, il est préférable de transformer ce type de propriétés en objets qu'on va ensuite associer. Par exemple, si on veut saisir la profession des participants aux baptême, il vaut mieux créer une entité « Exercice de la fonction » à laquelle on va associer l'acteur, la profession exercée sous forme d'un objet « Caractère social », éventuellement le lieu d'exercice de la profession.
- 36 On remarquera que la terminologie choisie pour définir ces entités est volontairement « large » : le but est de mettre en relation ces connaissances et ces objets sans en définir à priori l'essence. Nous nous limitons donc à les rendre « identifiables » grâce à leurs clés respectives, puis à les associer entre eux. Leur dénomination exacte selon la source sera retenue en propriété de l'association et/ou sous forme d'un libellé de l'entité « Exercice de la fonction » qui permet de décrire sous forme de texte le lien sémantique qui subsiste entre les objets associés. On relèvera aussi que nous avons décomposé les connaissances fournies par le document en unités atomisées autant

que possible : dans la sémantique de SyMoGIH, les « Contenus » représentent ainsi des unités de connaissance atomisées issues d'une et une seule unité documentaire.

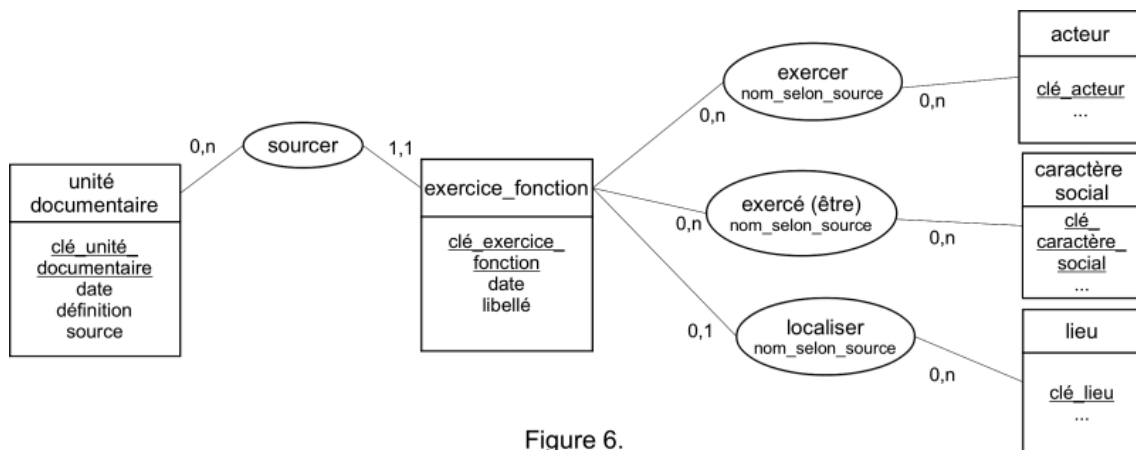


Figure 6.

37 Toutefois, comme c'est le cas pour les objets historiques, il est impossible de multiplier indéfiniment les entités regroupant les différents types de contenu : baptême, exercice d'une fonction, etc. Par conséquent, il faut imaginer un modèle plus abstrait, une sorte de méta-modèle capable d'englober l'ensemble des unités de connaissance dans un modèle conceptuel synthétique. Si on reprend l'exemple de la Figure 6, il se présentera sous cette forme (Figure 7) :

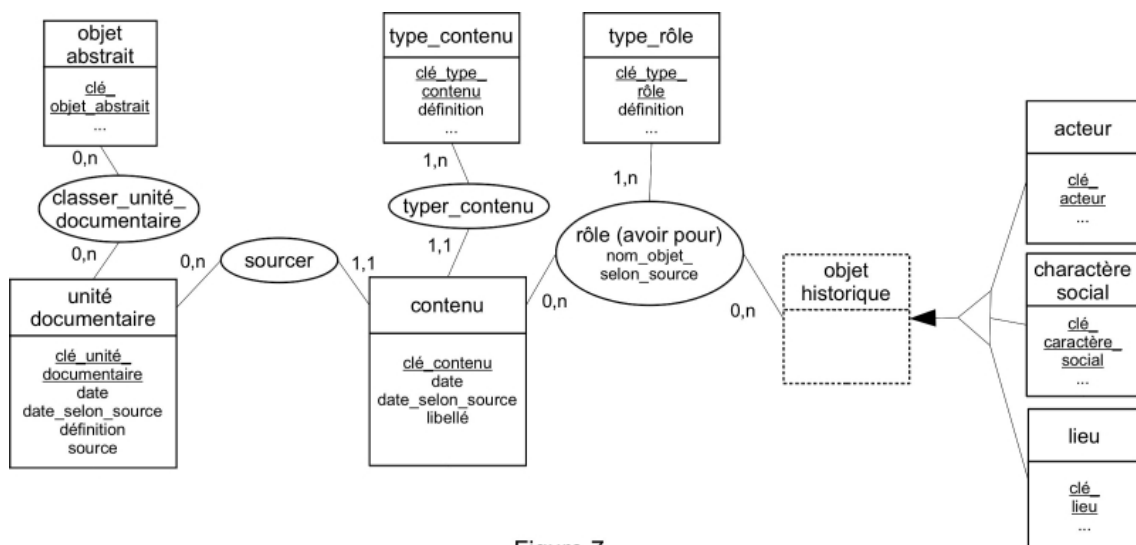


Figure 7.

- 38 Au centre du MCD, l'entité « Contenu » représente l'ensemble de toutes les unités de connaissance qu'on tire des documents. Une entité « Type de contenu » permet de spécifier pour chaque individu ou instance de l'entité « Contenu » de quel type de connaissance il s'agit : baptême, exercice d'une fonction, etc. L'association « rôle » – en fait « avoir pour rôle » pour respecter la méthode Merise qui décrit les associations en utilisant des verbes – rattache les objets au Contenu en question tout en spécifiant, grâce à l'association à l'entité « Type de rôle », à quel titre un objet intervient dans la connaissance.
- 39 L'entité abstraite « Objet historique » ne possède pas d'individus propres mais représente les autres objets. En d'autres termes, chaque objet peut se trouver associé au « Contenu » via un rôle : la reconnaissance de l'essence de l'objet se fera grâce à la partie sémantique de l'identifiant, « Actr » pour les acteurs, « SoCh » pour les caractères sociaux (nom anglais de l'entité : *Social Characteristic*), « NaPl » pour les lieux (*Named Place*), etc. Tout objet défini dans le système d'information pourra être associé de la même manière à un Contenu. Quant aux Unités documentaires, elles pourront être classées en utilisant les Objets abstraits : on pourra de cette manière retrouver toutes les entrées de registre de baptême, les chapitres d'ouvrage, etc. Concernant la date, elle sera retenue dans une forme standardisée, tandis qu'un champ « Date selon la source » permettra de saisir, si on le souhaite, le libellé exact de la source, exprimé éventuellement dans un style ou dans une ère différente. Les Contenus pourront hériter la date de l'Unité documentaire dont ils sont tirés ou posséder une date propre.
- 40 Cette manière de construire la sémantique permet de stocker les unités de connaissance de type « Contenu » conformément aux requis de la méthode historique. L'atomisation et la simplicité d'un modèle conceptuel qui se limite à exprimer des associations entre objets, tout en explicitant le sens de leur relation, permet de séparer le niveau de la problématique de la recherche de celui du stockage des connaissances : les réponses au questionnement de l'historien se feront grâce à des requêtes qui vont recomposer, en fonction de la problématique, des données atomisées, munies du minimum possible de connotation sémantique et préservant, sous forme de texte, la formulation originale de l'objet. La documentation précise de tout Type de contenu et Type de rôle permet à l'ensemble des utilisateurs

du système de comprendre la sémantique ayant produit les données, même s'ils n'en sont pas les producteurs, et d'en tirer profit, ou alors de créer de nouvelles définitions et de faire évoluer le système. En effet, la récolte des données se fera toujours, inévitablement, en fonction d'une problématique de recherche : par conséquent, il est illusoire de vouloir extraire de façon « neutre » l'ensemble des connaissances que contient un texte. La sémantique de SyMoGIH permet d'explicitier l'opération accomplie lors de l'extraction des Contenus et d'en reconnaître éventuellement les limites pour une autre problématique de recherche. Dans ce cas, de nouveaux types d'unités de connaissances pourront être produits afin d'extraire de nouveaux Contenus des mêmes Unités documentaires.

- 41 Cependant, en stockant les connaissances sous forme d'associations de clés reportées à partir de dictionnaires d'autorités ne risque-t-on pas de perdre la « substance » du texte de la source, dont la richesse excède les capacités de tout codage ? Le stockage du nom précis des objets dans une propriété de l'association elle-même, c'est-à-dire dans le « Rôle », permet de réviser le codage si on décèle des cas d'homonymie, en insérant la clé de l'acteur correct. Le cas des professions semblerait être plus délicat, étant donné la richesse des dénominations qu'on rencontre dans les sources. Là aussi, la sémantique retenue ne fait que reproduire le travail quotidien de l'historien : d'une part, la transcription du libellé précis de l'objet permet de préserver un rapport fidèle à la source ; d'autre part, la création d'un objet « Caractère social » et son association au Contenu via un Rôle permet de stocker l'interprétation, le classement que le spécialiste produit lorsqu'il analyse le texte. Il pourra ensuite revenir sur son choix par une simple modification de la clé de l'objet dans le Rôle, en créant éventuellement un nouveau Caractère social plus pertinent.
- 42 Cette manière de procéder soulève toutefois un problème quant à la technologie adoptée pour stocker les Contenus, c'est-à-dire la base de données. En effet, la transcription des noms de tous les objets mentionnés dans le texte revient à reproduire virtuellement le texte de la source tout en perdant sa structure originale. Si on se limite à extraire quelques unités de connaissance d'un texte long, on peut faire l'économie d'une transcription complète. Mais si on opte pour une analyse détaillée de la source, il vaut mieux transcrire le

document en entier et y ajouter un balisage XML. Pour ce faire, on utilisera avec profit la sémantique de la *Text encoding initiative* (TEI) comme l'illustre l'exemple d'un balisage possible de l'extrait d'un registre de baptêmes reproduit ci-dessus (Figure 8).

Figure 8.

```
<div ana="#baptême">
  <p> Le dit <date when="1721-11-11">11 novembre 1721</date> j'ai baptisé
  <persName ana="#baptisé" key="Actr1"><forename>Marguerite</forename></persName> née hyer fille de
  <persName key="Actr2" ana="#père">Sieur <forename>Jean Claude</forename>
  <surname>Chirat</surname><roleName key="SoCh1" ana="#fonction_exercée">marchand</roleName></persName>
  et de <persName key="Actr3" ana="#mère">demoiselle <surname>Esparron</surname> son épouse</persName>.
  Parrain <persName key="Actr4" ana="#parrain">Sieur <forename>Jean Baptiste</forename>
  <surname>Esparron</surname> aussy <roleName key="SoCh1" ana="#fonction_exercée">marchand</roleName></persName>.
  Marraine <persName key="Actr5" ana="#marraine">demoiselle <forename>Marguerite</forename>
  <surname>Colaoud</surname><roleName key="SoCh2" ana="#état">fille</roleName></persName>.</p>
</div>
```

- 43 On reconnaît dans ce fragment des balises qui, selon la sémantique de la TEI, indiquent la structure de texte, <div> pour division, <p> pour paragraphe, ainsi que des balises sémantiques qui spécifient le sens des objets nommés qu'on rencontre dans le texte, <persName> pour l'ensemble de la dénomination d'une personne, <roleName> pour indiquer une fonction exercée dans la société, etc. On peut ensuite ajouter au balisage les attributs opportuns : @key pour introduire l'identifiant issu de la notice d'autorité de la base de données ; @ana pour spécifier un type d'analyse de l'objet en question – dans notre cas il s'agit respectivement du baptisé, du père, et ainsi de suite– tandis que l'ensemble de la portion de texte <div> relate un baptême. On obtient ainsi un codage des unités de connaissances qu'on souhaite extraire de ce texte qui correspond à la même sémantique que celui produit par la base de données en utilisant les Contenus mais qui, en même temps, en préserve la structure textuelle. De plus, on pourra faire « disparaître » les balises dans n'importe quel logiciel approprié –par exemple LibreOffice– pour lire le texte comme tel, ou on pourra le publier sur un site web en l'indexant avec les identifiants des objets mentionnés.

Le stockage des Informations

- 44 Le traitement des Contenus avec les deux technologies complémentaires que nous venons de présenter ne répond pas à tous les besoins des historiens. En effet, les connaissances ainsi stockées

sont pour ainsi dire « brutes » et fréquemment répétitives ou redondantes. A partir d'elles, le spécialiste opère spontanément une synthèse et une abstraction qui produisent un type de connaissances ayant une signification différente des Contenus et qui méritent d'être stockées comme telles : nous avons appelées « Informations » ce type différent d'unités de connaissance. Par exemple, à partir d'une série de mentions de l'exercice d'une même profession par un acteur, à des dates et par des sources différentes, on obtiendra une seule information qui indique que tel acteur a exercé telle profession de telle date à telle date. Cette nouvelle unité de connaissance, qui correspond au volet de droite de la Figure 3, doit être unique, par principe, dans le système d'information, même si elle est issue de plusieurs sources, puisqu'elle a une autre signification : dans ce cas, on passe d'une connaissance ponctuelle à un segment de carrière.

- 45 Ce n'est toutefois pas la durée qui fait la différence entre un Contenu et une Information mais le degré d'abstraction, le changement de perspective : le Contenu exprime une unité de connaissance telle qu'elle est fournie par un et un seul document ; l'Information opère une synthèse de plusieurs unités de connaissance, tranche parmi les variations possibles des sources –de date ou de contenu– et produit une connaissance nouvelle qui va permettre, tel le fragment d'une mosaïque, la reconstitution d'un « monde historique ». Elle a une fonction et une signification analogue aux connaissances fournies par la notice d'un dictionnaire biographique : les connaissances sont soumises à l'opération de la critique historique, elles sont pour ainsi dire épurées, on n'en retient que l'essentiel, elles ne correspondent plus nécessairement à la structure ou au contenu des sources dont elles sont tirées. En même temps, le principe d'atomisation et la structure de la sémantique de SyMoGIH doivent être maintenues car elles garantissent la séparation entre le stockage des connaissances et leur exploitation pour répondre à un questionnement précis (Figure 9).

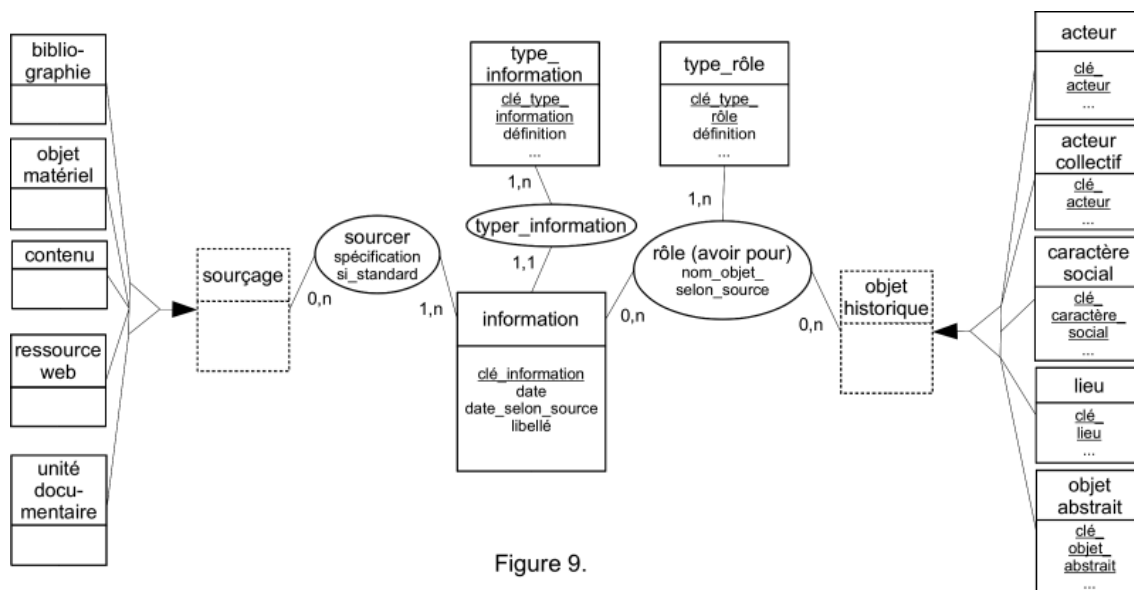


Figure 9.

46 On relèvera que la structure de la partie droite de la Figure 9 est identique à celle de la Figure 7. Mais le sens de la connaissance stockée est différent : il s'agit d'une synthèse critique obtenue à partir de connaissances qui sont virtuellement issues de plusieurs sources, comme le montre la partie gauche du MCD. L'entité abstraite « Sourçage » représente l'ensemble des entités qui peuvent intervenir pour sourcer une « Information ». La propriété « spécification » de l'association « sourcer » contient la référence précise d'où a été tirée l'information (page, feuillet, etc.). La cardinalité de la patte de cette association du côté de l'Information – 1,n – montre qu'un sourçage au moins est obligatoire pour toute Information, ce qui correspond à l'un des requis de la méthode historique : indiquer l'origine de toute connaissance fournie. Insistons à nouveau sur le fait que cette cardinalité diffère de celle définie pour la patte droite de l'association « sourcer » dans la figure 7 (1,1) : le Contenu doit et ne peut avoir qu'une source. Cette différence de cardinalité est un critère discriminant fondamental pour distinguer un Contenu d'une Information. Enfin, la propriété booléenne « si standard » permet d'indiquer, parmi les différentes sources possibles de l'Information, celle qui est à considérer en priorité.

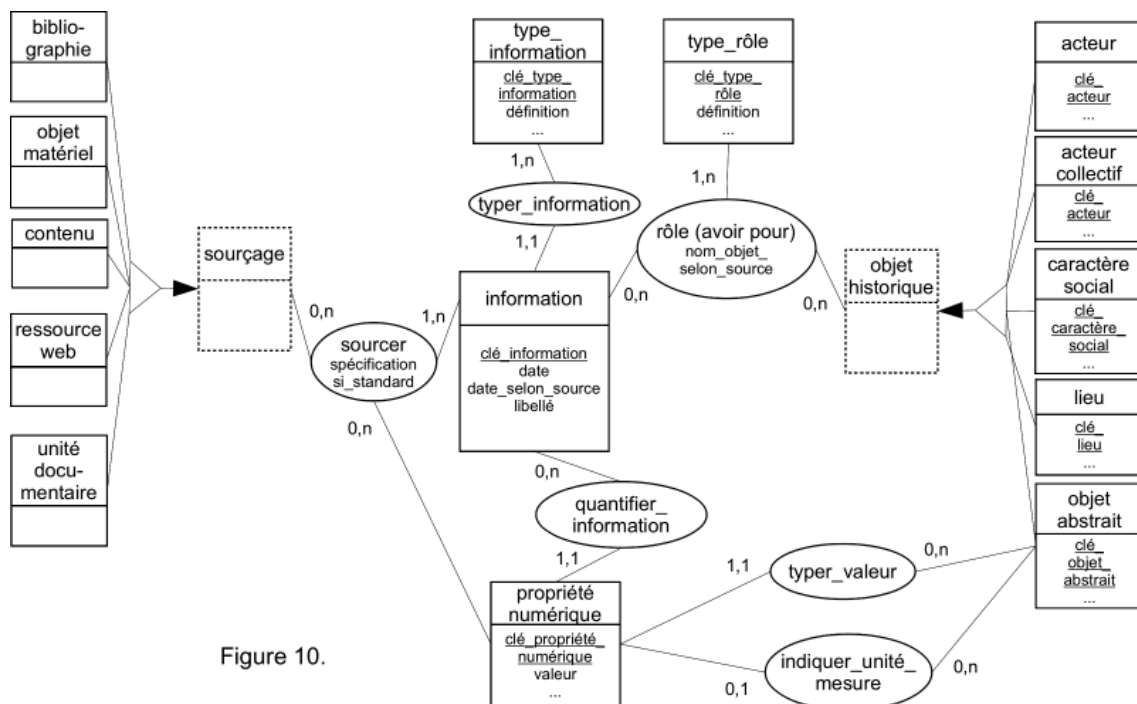


Figure 10.

47 Cette modélisation ne permet toutefois pas de rendre pleinement compte du processus de discernement critique qui a conduit au choix parmi les différentes sources pour fixer une connaissance de type Information. Aussi, un « libellé » ajouté comme propriété permet de reproduire l'Information sous forme de texte – dans sa dimension de synthèse, bien entendu, et non de reproduction du contenu la source – en indiquant sous forme littéraire le lien qui subsiste entre les objets associés à l'Information via les Rôles. Toutefois, ce MCD ne prévoit pas de stocker dans une forme exploitable systématiquement les composantes de l'Information, par exemple les données quantitatives qu'elle comporterait éventuellement. En ajoutant quelques éléments au MCD, on peut obtenir le résultat souhaité (Figure 10).

48 L'entité « Propriété numérique » permet de stocker une valeur quantitative, par exemple le montant d'une vente, ou la longueur d'un pont. Des objets abstraits appropriés permettent de typer la valeur et d'en indiquer, le cas échéant, l'unité de mesure. Cette modélisation permet de saisir plusieurs occurrences de la même propriété – si les sources, par exemple, font état de montants différents pour la même vente – et, grâce à la propriété « si standard » de l'association

« sourcer », de choisir, à l'issue du discernement critique du spécialiste, la valeur qui doit être retenue comme « correcte ». A relever que des Contenus portant sur la même unité de connaissance peuvent être utilisés pour sourcer cette Information. Le même procédé peut également s'appliquer à des « propriétés texte » qui pourront être ajoutées sous forme d'entités distinctes. Et enfin, les « Rôles » peuvent eux aussi être spécifiés par des propriétés texte ou numériques, permettant ainsi de retenir avec précision les propriétés relatives aux différents objets. Tout en restant dans le cadre d'un MCD relativement simple, il est ainsi possible de rendre compte des différentes opérations qu'accomplit l'historien depuis le dépouillement des sources jusqu'à la production de connaissances construites à partir d'un travail critique, en les stockant comme telles.

- 49 Concrètement, si on revient à l'exemple de l'extrait du registre des baptêmes, deux unités de connaissance pourraient être directement produites sous forme d'Informations : l'union des parents et la naissance de l'enfant. Il s'agit en effet de connaissances qui pourront sans doute être sourcées par d'autres documents et qui font partie du tissu essentiel indispensable à la reconstitution d'un monde historique – dont l'un des fondements réside dans la reconstitution des familles et des généalogies.

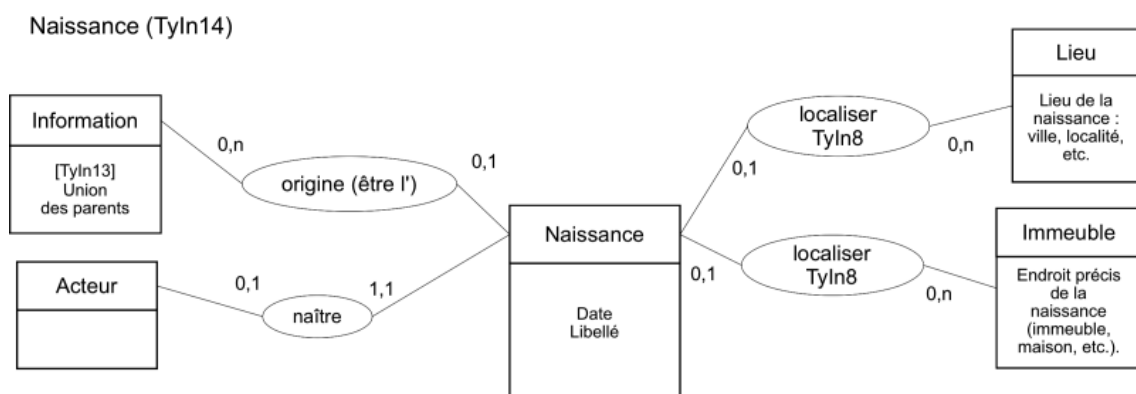


Figure 11.

- 50 La Figure 11 illustre le MCD propre à la « Naissance » qui représente un individu de l'entité « Type d'information ». Cette modélisation, assortie également d'un texte d'explication, indique à tous ceux qui

participent au stockage collaboratif des connaissances de quelle manière coder une naissance, en lui associant un et un seul acteur qui naît, un lieu de naissance, éventuellement un immeuble ou une partie d'immeuble qui localisent l'événement. On peut également associer, en tant qu'origine de la naissance, l'information « Union des parents » : une information devient ainsi à son tour un objet qui peut être associé à d'autres objets. Cette structure sémantique correspond, dans un autre formalisme, au modèle GEDCOM utilisé par les généalogistes¹⁵. On relèvera aussi qu'on a préféré parler d'« Union » que de mariage pour permettre à ce Type d'information de rassembler tous les types d'unions, quitte à spécifier ensuite grâce à l'association à un Objet abstrait qu'il s'agit d'un mariage ou d'un autre type d'union.

- 51 Tous les Types de contenu et les Types d'information sont produits selon une même procédure : la modélisation est explicitée par un MCD assorti d'explications, puis elle est soumise à une réflexion critique collective qui s'efforce, lors de séances régulières de discussion, de valider et de perfectionner le système sémantique mis en place. La méthode de SyMoGIH réalise ainsi pour les données historiques le programme qui est formulé dans la définition d'« information » courante en informatique : « Élément de connaissance susceptible d'être représenté à l'aide de conventions pour être conservé, traité ou communiqué »¹⁶. En même temps, du point de vue de la méthode historique, elle confère à la modélisation selon la méthode Merise une dimension scientifique car elle l'intègre et l'adapte à ce domaine central de la recherche qui est celui de la production des données, susceptibles d'être ensuite analysées et interrogées pour produire les reconstitutions et les interprétations des historiens.

Le stockage des unités de connaissance historique : et après ?

- 52 La méthode Merise prévoit une série de règles et de procédés qui permettent, à partir des MCD que nous avons construits, de créer les tables de la base de données qui reproduisent sous forme numérique

le modèle conceptuel retenu et qui permettent le stockage des Contenus et des Informations. Une fois ce stockage opéré, comment exploiter ces données ? Une première étape indispensable consiste à explorer les données afin de repérer les éventuelles erreurs de saisie ou les incohérences de codage. A cette phase de nettoyage succède celle au cours de laquelle intervient pleinement la problématique de recherche. Après avoir été précisément formulées en langage naturel, à partir de la sémantique documentée par les MCD propres aux Types de contenus et Types d'informations retenus, les interrogations sont traduites dans les langages SQL, pour les bases de données relationnelles, et Xquery, pour les textes stockées en XML, langages dont la puissance d'interrogation est élevée¹⁷.

- 53 Ensuite, moyennant éventuellement des recodages à la volée, des tris ou une restructuration des données en fonction de la problématique retenue, on pourra extraire les données, les exporter sous format de classeur ou de csv (texte séparé par virgule) et les introduire dans des logiciels de statistique, analyse de réseaux, généalogie, cartographie, etc. pour les visualiser ou les soumettre à de nouveaux traitements. Ce qui permettra de produire de nouvelles connaissances, impossibles à « percevoir » en parcourant simplement les données stockées.
- 54 Des exemples concrets d'exploitation des données dépasseraient le cadre qui nous est imparti ici. Dans les faits, le projet SyMoGIH a été initié en 2007 par les deux auteurs de l'article, en collaboration avec Alexandre Giandou, François Robert et Loïc Bonneval, dans une petite équipe de collègues qui souhaitaient travailler à la mise en place d'une méthode collective de stockage de l'information historique. Elle a ensuite évolué au gré de la motivation des initiateurs et de l'intégration de nouveaux participants. Bernard Hours s'est activement impliqué et a su initier ses étudiants à cette aventure du stockage modélisé et collectif de l'information. Charlotte Butez, géomaticienne, a contribué de façon décisive à intégrer la dimension géographique dans le système grâce à la mise en place d'un gazetteer, c'est-à-dire d'un répertoire de lieux géolocalisés qui est devenu l'un des pivots du projet. Actuellement, une nouvelle application web est entrée en production grâce à l'engagement de deux informaticiens, Djamel Ferhod et Sylvain Boschetto.

55 Dans la communauté des utilisateurs qui fait vivre ce projet de mutualisation et de partage des données relevons la dizaine de travaux de master aboutis, les trois doctorats en cours, la vingtaine d'utilisateurs individuels de la base commune. La méthode SyMoGIH a permis de stocker avec succès les quelques 16 000 informations concernant plus de 2 800 acteurs de la population du projet ANR Sippaf : les données ainsi structurées peuvent être interrogées et exploitées par les spécialistes ou publiées sous forme de notices biographiques sur le web¹⁸. Les données d'autres projets collectifs sont également hébergées dans la base commune (par exemple une partie des données de l'ANR Mosare portée par l'UMR 5206 Triangle) ou y seront versées prochainement. Ceci n'est qu'un début : le projet SyMoGIH dispose en effet du potentiel nécessaire pour mettre en place une plateforme généraliste d'hébergement des données à usage à la fois individuel et collectif. La mutualisation des unités de connaissance ouvre à la recherche historique une nouvelle dimension dans la reconstitution des dynamiques des sociétés du passé en offrant la possibilité d'un travail collectif depuis la modélisation jusqu'au partage et à l'exploitation d'un volume sans cesse croissant de données qu'aucun chercheur, ni même groupe de recherche, ne pourrait, à lui seul, rassembler.

NOTES

1 Cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Modèle_relationnel (consulté le 31 janvier 2012).

2 Une démarche analogue à la notre a déjà été adoptée en France, entre autres, par le système FICHOZ, cf. Jean-Pierre DEDIEU, « Les grandes bases de données. Une nouvelle approche de l'histoire sociale. Le système Fichoz », *Revista da Faculdade de Letras HISTÓRIA* 3(2005), 99-112 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004690/fr/>, consulté le 30 janvier 2012), ainsi que par le projet Préfen, cf. Landry, Yves (éd.), *Registres paroissiaux, actes notariés et bases de données*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2005 (<http://www.unicaen.fr/mrsh/prefen/index.php>, consulté le 30 janvier 2012). Notre méthode est issue des mêmes interrogations mais nous avons souhaité y répondre en appliquant la méthode de modélisation Merise à la même problématique, c'est-à-dire celle du stockage collaboratif des informations historiques sous forme base

de données. Notre projet découle d'une double volonté : celle d'expliciter la sémantique mise en place pour faciliter la communication entre historiens au niveau du modèle conceptuel ; celle de s'inscrire d'emblée dans les standards informatiques actuels et de pouvoir ainsi utiliser des systèmes de gestion des bases de données robustes, tel PostgreSQL, tout en confiant aux informaticiens la réalisation et la gestion de la base de données.

3 <http://www.tei-c.org> (consulté 30 janvier 2012).

4 Colin EVANS, Toby SEGARAN, Jamie TAYLOR, *Programming the Semantic Web*, Sebastopol (CA), O'Reilly, 2009 ; Dengel, Andreas, *Semantische Technologien. Grundlagen, Konzepte, Anwendungen*, Heidelberg : Spektrum Akademischer Verlag, 2012.

5 Christian SOUTOU, *UML 2 pour les bases de données*, Paris, Eyrolles, 2007.

6 Laurent AUDIBERT, *Bases de données de la modélisation au SQL*, Paris, Ellipses, 2009 p. 27.

7 Jacques CELLIER, Martine COCAUD, *Traiter des données historiques : méthodes statistiques, techniques informatiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 ; M. J. LEWIS, Roger LLOYD-JONES, *Using Computers In History. A Practical Guide*, London New York, Routledge, 1996, chapitres 8 et 9 (2^e éd. London e.a., Routledge, 2009) ; Charles HARVEY, Jon PRESS, *Databases in Historical Research*, Basingsoke, Palgrave, 1996, notamment le chapitre 5 ; Mark MERRY, *Databases for historians* (2011), chapitre E : <http://training.historyspot.org.uk/mod/book/view.php?id=75&chapterid=144> (consulté 30 janvier 2012, inscription nécessaire).

8 Holger GAST, Antonia LEUGERS, August H. LEUGERS-SCHERZBERG, *Optimierung historischer Forschung durch Datenbanken. Die exemplarische Datenbank « Missionsschulen 1887-1940 »*, Bad Heilbrunn, Verlag Julius Klinkhardt, 2010

9 Pour une synthèse des concepts essentiels de la méthode Merise, notamment pour ce qui concerne la sémantique d'un MCD, cf. AUDIBERT, *op. cit.*, chapitre 2, qui est une excellente introduction aux fondements de cette méthode.

10 On pourrait plus proprement parler de « types-entités » pour les classes d'individus en réservant le terme d'entité aux individus. Nous suivons ici le langage courant qui utilise entité pour classe d'individus. De la même manière, on aurait pu parler de « types-associations », cf. AUDIBERT, *op. cit.*, p. 29-30.

- 11 Pour une introduction à ces techniques, cf. l'ouvrage fort utile de Cellier/Cocaud cité ci-dessus et surtout Claire LERMECER, Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 2008 à compléter par le site lié au livre <http://www.quantihmc.ens.fr/> (consulté le 31 janvier 2012).
- 12 Pour un exposé de cette problématique distinguant, avec une autre terminologie, entre contenu d'une source et reconstitution par l'historien de l'information, voir Merry, Mark, *Databases for historians* (2011), chapitre C : <http://training.historyspot.org.uk/mod/book/view.php?id=75&chapterid=133> (consulté 30 janvier 2012, inscription nécessaire).
- 13 Cf. l'exemple de la notice « Descartes, René », pour les autorités de la BNF : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11899775j/PUBLIC> (consulté 30 janvier 2012) ou pour les autorités du Sudoc : <http://www.idref.fr/027287165> (consulté le 30 janvier 2012).
- 14 Archives municipales de Lyon, 1GG155, Registre BMS, paroisse Saint-Nizier, f° 100.
- 15 http://fr.wikipedia.org/wiki/Norme_GEDCOM (consulté le 31 janvier 2012).
- 16 <http://www.cnrtl.fr/definition/information> (consulté le 31 janvier 2012).
- 17 Il existe des logiciels pour les bases de données natives XML, tels eXist ou baseX, qui permettent de croiser, dans une même requête, des connaissances stockées dans une base de données avec celles présentées dans un texte balisé.
- 18 http://www.patronsdefrance.fr/Database/Acteur_fr.php (consulté 31 janvier 2012).

AUTHORS

Francesco Beretta

LARHRA, UMR 5190 Pôle méthodes

IDREF : <https://www.idref.fr/057406278>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-4389-4126>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/francesco-beretta>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000072439195>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13082599>

Pierre Vernus

LARHRA, UMR 5190 Pôle méthodes

IDREF : <https://www.idref.fr/061224286>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-9335-7070>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/pierre-vernus>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000080037639>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14489614>

Thèses et habilitations

Thèses

Le corps malade, entre pléthore et corruption

Ecrits médicaux et écrits religieux au XVII^e siècle

Cécile Floury-Buchalin

OUTLINE

De l'ébauche à l'élaboration de l'objet
De la résolution de la pléthore
Conclusions
Poursuites

AUTHOR'S NOTES

Thèse soutenue à L'Université Jean Moulin - Lyon 3 le 11 Décembre 2010.
Jury : Joel COSTE (Université Paris Descartes), Olivier FAURE (Université Lyon 3 Jean-Moulin, directeur de la thèse), Bernard HOURS (Université Lyon 3 Jean-Moulin), Colin JONES (Université Queen Mary, Londres), Rafael MANDRESSI (CNRS – Centre A. Koyré, Paris)

TEXT

De l'ébauche à l'élaboration de l'objet

- 1 Le travail présenté ici est l'aboutissement d'un parcours de recherche débuté autour de la question très générale de savoir ce que veut dire être malade pour les hommes du passé. La première étape en fut un mémoire de maîtrise axé sur une démarche de démographie historique et qui portait sur les épidémies mais aussi sur les pratiques de soin (lors du choléra en Irlande au XIX^e siècle). A suivi un DEA qui explorait les conditions de la naissance des structures de santé publique à Lyon au XVII^e siècle (avec un bureau de la santé pérennisé à partir de 1628)¹. Dans les deux cas, l'étude de l'histoire des faits biologiques d'une part et une analyse d'histoire des pratiques de

santé collective d'autre part n'avaient pas comblé ce premier questionnement. L'histoire des pratiques ne révélait que de façon indirecte et partielle la dimension diachronique et culturelle de la notion de maladie. C'est donc cette dernière qui sert de fil conducteur (quoique non exclusif) à la recherche présentée ici².

- 2 Néanmoins, l'approche du contexte lyonnais avait déjà permis de constater l'étroite imbrication des démarches religieuses et des démarches médicales dans la volonté collective de faire face aux terribles épidémies qui frappaient les Lyonnais (création du sanctuaire de saint Roch par le Consulat à la fin du XVI^e siècle, vœu du Consulat à Notre Dame de Lorette lors de la fièvre typhoïde de 1607, création d'une confrérie de la santé par le bureau de santé lors de la peste de 1628, processions organisées par les monastères et l'hôpital de la Charité, impression de médailles, politique consulaire d'expulsion des vagabonds et des fille de joie etc.)³. Par ailleurs, le XVII^e siècle est un moment privilégié pour l'analyse de la concomitance entre des mutations qui concernent toutes directement ou indirectement la lecture de la maladie et les soins qu'elle appelle : la mutation des savoirs biologiques que MD Grmek a qualifié en 1990 de « révolution biologique », le début de mutations institutionnelles importantes pour les professions de santé (qui vont se poursuivre au XVIII^e siècle) en même temps que l'inflation des affrontements entre les praticiens illégaux, beaucoup plus nombreux, et les collèges de médecins, corporations de chirurgiens et d'apothicaires, et enfin, l'élaboration et l'affirmation de normes religieuses et morales liées à l'application de la réforme tridentine en France et qui balisent l'interprétation de la maladie autant que le comportement du malade⁴.
- 3 Ce contexte de mutations multiples et de pratiques plurielles a débouché sur la nécessité de répondre à la question première en ouvrant l'enquête à un plus vaste panel d'acteurs que les seuls médecins. Depuis plus de 20 ans, l'historiographie en a montré le double chemin avec, d'une part, l'étude du point de vue des malades (*l'history from below* de Roy Porter prolongée aujourd'hui par les historiens du corps et de la maladie dans les sources du for privé⁵) et, d'autre part, la prise en compte du contexte religieux, culturel voire politique dans l'analyse des pratiques (médecine et

production des savoirs médicaux) et dans l'analyse de ces savoirs eux-mêmes⁶.

- 4 On a ici réduit l'objet d'étude aux seuls acteurs engagés dans le processus de configuration, de normalisation (voire de production) des notions afférentes au corps malade. Il fallait donc s'appuyer sur ceux qui ont effectué ce travail de façon consciente, traçable, ou en tout cas à destination d'un autre (étudiants, fidèles ou lecteurs), et dont les écrits ont été publiés. Mais on ne pouvait plus se contenter de l'analyse des seuls ouvrages imprimés médicaux (dont le but premier est le rétablissement de la santé), puisque les normes qui gouvernent l'analyse la maladie et les recours qu'elle appelle sont également produites par les auteurs religieux (dans une préoccupation avant tout mais non exclusivement spirituelle) et dans une moindre mesure par tous ceux qui publient à ce sujet⁷. L'élaboration du corpus s'est donc appuyée sur un éventail d'abord très large de publications progressivement ordonné en catégories.
- 5 Les premières pistes problématiques interdisaient de trier ou de choisir les ouvrages a priori. Il ne fallait ni sélectionner uniquement les ouvrages novateurs déjà bien connus des historiens de la médecine ni sélectionner uniquement les auteurs retenus comme les plus marquants (pour leur succès immédiat ou leur postérité intellectuelle) par l'histoire culturelle en générale. On a donc cherché un critère contextuel qui permettrait de circonscrire un corpus suffisamment important et varié, nourri d'auteurs à la fois européens, français et locaux. La production imprimée lyonnaise répondait à ces nécessités : seconde ville d'édition du royaume, loin derrière Paris mais héritière d'un siècle d'or et elle fournit encore environ 150 ouvrages par an au XVII^e siècle (sur un millier publié chaque année en France)
- 6 Au sein de ce corpus, deux sondages ont été effectués au début et à la fin du siècle (1601-1607 et 1693-1699) à partir du catalogue quasiment exhaustif constitué par Marie Anne Merland⁸. Ce premier groupe d'ouvrages (129 et 251 éditions, 380 au total) a confirmé l'importance première de la production religieuse (entre 30 et 40 % des ouvrages⁹), l'implication de ces textes dans l'élaboration d'une norme de lecture du corps malade (deux tiers des ouvrages religieux l'évoquent de façon plus ou moins appuyée), et enfin la relative

discrétion à Lyon des ouvrages proprement médicaux (moins de 10 %).

- 7 N'ont été retenus pour l'analyse qualitative que les ouvrages religieux rassemblés par ces sondages auxquels sont venus s'ajouter un certain nombre d'autres traités du reste du siècle, particulièrement concernés par la maladie (au total 150 ouvrages religieux dans le siècle ont été analysés soit une part infime de la production lyonnaise).
- 8 Enfin, dans un troisième temps de la constitution du corpus, l'ensemble de la production médicale parue à Lyon au XVII^e siècle a été reconstituée, en partant du catalogue des ouvrages médicaux conservés dans les bibliothèques lyonnaises qui avait été dressé par un médecin lyonnais en 1987, corrigé et complété grâce au recensement de Marie Anne Merland¹⁰. 530 éditions médicales ont ainsi été rassemblées pour l'ensemble de la production lyonnaise du XVII^e siècle (conservées à Lyon ou dans diverses bibliothèques de France).

De la résolution de la pléthore

- 9 La première difficulté rencontrée fut la complexité et la multiplicité des systèmes philosophiques et médicaux qui nourrissent la vision que les auteurs du XVII^e siècle ont du corps malade. Des éléments de la physique aristotélicienne, des lectures hippocratique et galénique du corps, un certain mysticisme et néoplatonisme liés aux correspondances occultes entre les éléments de l'univers se côtoient chez les auteurs du début du siècle. Ces doctrines, en particulier les premières, s'effacent en partie au cours du siècle devant l'affirmation des pensées chimiques et mécanistes du corps et devant les données anatomiques nouvelles. En dehors des auteurs entièrement et uniquement acquis à la cause de Galien, dont on ne trouve plus d'exemple après 1660, la plupart des auteurs élaborent une vision de la maladie qui puise à plusieurs fonds doctrinaux. Leur analyse est rendue plus complexe encore par le fait que le métissage des doctrines est bien souvent implicite et que les références autoriales mises en avant sont parfois davantage un instrument de légitimité qu'une source réelle d'inspiration (c'est notamment le cas de la

référence à Hippocrate, véritable « cheval de Troie » dans la seconde moitié du siècle).

- 10 Une complexité semblable marque les écoles de pensée religieuse au XVII^e siècle dont témoignent les spécialistes eux-mêmes¹¹.
Néanmoins, des points communs ont rapidement émergé de la lecture des ouvrages religieux : la hiérarchie âme-corps, la priorité accordée aux soins spirituels, les thèmes centraux de l'indignité de la chair et de sa précarité (l'un et l'autre liés au péché originel) et l'axe opposé de la perfection du corps en tant que création divine furent autant de pistes solides qui balisèrent la lecture des ouvrages du siècle.
- 11 Dans les deux cas, la compréhension des points de vue des auteurs renvoie inévitablement l'historien à une analyse des héritages culturels, et la complexité se charge d'une dimension supplémentaire, diachronique cette fois-ci.
- 12 Le comptage effectué à l'aide de logiciels de traitement de données a révélé des résultats à la fois surprenants (comme la faible part de l'anatomie et de la physiologie dans les traités médicaux du siècle qui contrastait avec l'importance numérique des ouvrages pratiques en français, ou encore l'importance numérique des rééditions dans le champ médical, opposée au renouvellement et à la créativité de l'édition religieuse) et partiellement insuffisants (sans le complément d'une analyse qualitative).
- 13 Les auteurs de traités médicaux comme de traités religieux font montre d'un désir de pédagogie qui s'accroît au cours du siècle. Cette volonté de diffuser de façon la plus claire et la plus large possible ce qui relève bien de normes de lecture du corps facilite le travail de l'historien qui bénéficie comme les lecteurs de l'époque de ces outils de communication (usage du français, des tables, des tableaux, des arborescences, déploiement du discours sous la forme de catégories, d'équivalences voire d'images qui, si elles se substituent peut-être à une véritable démonstration comme le pensait Bachelard, permettent néanmoins à l'historien de suivre plus facilement les passerelles qui existent entre les différentes époques et les différents types de discours sur le corps malade)¹².

- 14 Les catégories, quoiqu'elles se multiplient et se recoupent, n'en permettent pas moins à l'historien de forger des axes de lecture (la composition du corps en liquides et en solides, ou en parties similaires ou composées, la division des arts de la santé, la dichotomie âme - corps en champ de compétence séparés, l'opposition du naturel, du surnaturel et du non-naturel...). De plus, à partir du rapprochement de la production médicale avec les œuvres religieuses étudiées ont émergées les questions essentielles qui ont complété la structure de l'étude (tel que la question du statut du corps, celle du confort, physique ou spirituel du malade, celle de son comportement face à la maladie, décrié ou normalisé etc.).
- 15 La production médicale lyonnaise abrite un certain nombre d'ouvrages inédits ou confidentiels : on a suivi le cheminement intellectuel de leurs auteurs. A travers le cas de quelques individus s'est développée l'analyse des stratégies intellectuelles et sociales : le cas du prolifique écrivain et médecin lyonnais Lazare Meyssonnier a notamment fait émerger la question de l'usage des rééditions et des commentaires, dans celle des voies de conciliation qui peuvent être forgées entre la doctrine humorale et les nouvelles propositions physiologiques et enfin celle de la rencontre entre les démarches morales et médicales (notamment dans l'exemple de la mise au point par Meyssonnier d'un régime de vie, qui, loin de tout excès, est destiné à la fois au chrétien qu'au malade).
- 16 Enfin, certains auteurs ont fait l'objet d'une attention plus précise pour le rôle spécifique qu'ils tiennent dans la production médicale imprimée à Lyon : Charles Spon (1609-1684) médecin lyonnais rééditeur d'ouvrages du XVI^e siècle, Michel Ettmüller (1644-1683), professeur à Leipzig, dont tous les ouvrages posthumes ne paraissent qu'à Lyon en Français et témoignent de la pérennité de l'hippocratismes autant que des mutations mécaniques et chimiques de la lecture du corps, ou encore Louis Barles anatomiste marseillais de la fin du siècle dont les œuvres, publiées uniquement à Lyon, reprennent les « nouvelles découvertes » anatomiques tout en offrant plusieurs voies de conciliation originales notamment sur la circulation sanguine¹³.

Conclusions

- 17 Les premiers résultats de ce travail démontrent le poids qu'ont les textes du passé, antique, médiéval, ou XVI^e siècle, dans les textes édités à Lyon au XVII^e siècle, que ce soit sous la forme de rééditions, de commentaires, de citations ou de simples références. Ici l'étude est vraiment contextualisée, il s'agit bien d'une analyse des éditions médicales lyonnaises, seconde ville d'édition du royaume où 70 % des éditions médicales sont des rééditions et un tiers contiennent des commentaires. Il est difficile d'étendre ou de comparer ce résultat avec d'autres places de l'édition puisque ce travail n'a pas été fait ailleurs mais Henri-Jean Martin dans son étude des éditions parisiennes donne quelques indices sur l'importance numérique des textes anciens (qui est sans doute proportionnellement moins importante chez les libraires parisiens dont une grande part bénéficie des privilèges pour de nouveaux ouvrages).
- 18 La rencontre entre les normes corporelles d'inspiration différentes a été l'objet d'une seconde partie. Dès les premiers Pères de l'Eglise, la médecine avait servi de métaphore à la théologie¹⁴. Ce recours à un champ sémantique et démonstratif commun s'accroît dans les ouvrages religieux avec la volonté d'application des impératifs de la Contre Réforme. En contrepartie, la lecture morale des souffrances humaines ressort là encore dans le fond et dans la forme de l'analyse des maladies que livre la majorité des ouvrages médicaux de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle.
- 19 Ces normes relèvent à la fois d'une orthodoxie des savoirs sur le corps et d'une volonté de normalisation des pratiques du corps (renvoyant en cela au caractère fondamentalement double de la médecine, à la fois art et savoir). Le corps y est lu avant tout comme un espace de corruption. La maladie permet de comprendre la double hiérarchie qui enserme le corps : une hiérarchie universelle (des sphères célestes aux éléments sublunaires sujets à corruption) qui se prolonge en son sein : du haut, l'âme immortelle créée par Dieu, vers le bas, les parties les plus basses de ce corps marquées à la fois par un statut moral inférieur, lié à leur implication dans la transmission du péché originel et par une constitution physique déséquilibrée qui en fait l'émonctoire et le foyer pathogène essentiel du corps.

- 20 En ce qui concerne la maladie, cette corruption est enfermée dans les limites physiques du corps ou ressort à sa surface. Les régions d'interface (nez, bouche, sphère anale et urinaire) ainsi que la peau jouent un rôle d'entre-deux essentiel. On a repris l'expression forgée par Guillemette Bolens de « corps-enveloppe » parce qu'elle semblait particulièrement représentative de la vision galénique et chrétienne du corps (distinction médicale entre parties contenues et contenant, des maladies et des causes internes et externes, et volonté d'évacuation du mal vers l'extérieur). La maladie héritée de Galien et enrichie de la vision mystique et contagionniste est à la fois un processus interne et agent externe.
- 21 Dans la continuité de cette démarche, plusieurs exemples précis ont permis de souligner d'une part à quel point l'analyse et le traitement des maladies excèdent les seuls savoirs et savoir-faire médicaux et d'autre part comment les médecins élargissent au XVII^e siècle les limites de leur compétence analytique et thérapeutique (avec, par exemple, les causes surnaturelles qui disparaissent progressivement pour la mélancolie, à la fois une maladie de l'esprit et du corps, ou avec une prise en compte réaffirmée par les médecins de la douleur et des sentiments du malade).
- 22 Enfin, la dernière partie de l'étude a montré la pérennité de ces modèles d'interprétation du corps malade tels qu'analysés précédemment. Après avoir cité l'historiographie abondante et précise dont les nouveaux savoirs du corps en Europe ont fait l'objet, on a essayé d'en caractériser les traces dans la production imprimée lyonnaise. Celles-ci sont bien réelles mais largement minoritaires (les ouvrages mécanistes représentent 10 % de la production médicale, l'anatomie moins de 7 %, la physiologie et étiologie chimique moins d'un tiers dans la seconde partie du siècle puis 50 % seulement dans la dernière décennie). Néanmoins s'affirme l'idée nouvelle d'évolution des connaissances et la valeur de l'expérience.
- 23 La minorité des nouveautés n'est pas seulement le résultat d'un contexte éditorial local qui favorise les rééditions et commentaires comme cela avait été vu en première partie. Il y a une véritable pérennité d'un corps-enveloppe au contenu liquide et une longévité des stratégies dont il fait l'objet. Cela a été analysé de deux façons.

- 24 D'une part, des processus divers de conciliation intellectuels sont à l'œuvre dans les ouvrages. Tout d'abord, les ouvrages à destination d'un lectorat populaire font preuve d'un éclectisme médical où se côtoient les vocables galéniques (humeurs, tempéraments, évacuation) et chimiques (explications et remèdes). Ensuite, la conciliation entre les nouveautés et l'héritage hippocratique survit réellement, au-delà de son instrumentalisation, dans la philosophie générale de la thérapeutique (modération, prise en compte de la globalité du malade). Enfin, on a pu démontrer que le cadre interprétatif de la maladie reste relativement stable : l'étiologie culpabilisatrice se maintient dans la production médicale (quoique le terme de péché lui-même se fasse rare) et une hiérarchie continue d'être affirmée entre les corps (des hommes et des femmes) et leurs parties (haut et bas corporel). Par ailleurs, les deux axes de l'évacuation et de la purification restent essentiels dans tous les types de médecine de la fin du siècle.
- 25 D'autre part, une nécessité d'efficacité s'affirme dans une grande partie des ouvrages. Cette nécessité est d'abord pédagogique : il s'agit de mettre en ordre l'abondance par le développement de certains outils paratextuels (tables, index, arborescences) qui répondent à une volonté de clarté autant qu'à un souci commercial. Cette velléité d'ordonnancement, de codification voire de simplification répond également au désir d'une plus grande efficacité thérapeutique (à la mise en ordre formelle répond la clarification des traitements et le raccourcissement des listes d'ingrédients dans les recettes). Enfin, les ouvrages médicaux révèlent (parfois explicitement) des démarches de distinction professionnelle et une volonté de monopole dans l'énonciation de toutes les lectures physiques par l'exclusion d'un autre thérapeutique.

Poursuites

- 26 A présent que les grandes lignes du contexte intellectuel et éditorial complexe de cette époque ont été dressées, on pourrait désormais être tenté par l'analyse du cas d'un individu unique ou d'un nombre d'auteurs plus restreints qui seraient associés dans une analyse de leurs points communs et de leurs divergences. Ainsi une bibliographie, parfois inscrite dans des registres multiples comme

c'est le cas des Lyonnais Jean-Baptiste Panthot mais surtout Lazare Meyssonnier, pourrait être mise en relation avec leur pratique de médecin, dans la mesure où elle a laissé des sources (ce qui est très rare mais pas introuvable ainsi que l'a montré par le passé Olivier Zeller) et avec leur histoire personnelle, sociale, professionnelle, confessionnelle¹⁵. Ici, les variations et les conciliations doctrinales pourraient faire l'objet de développements plus détaillés et ancrés dans un contexte plus restreint. Cette approche permettrait d'ajouter d'autres types de sources aux seules sources imprimées pour se tourner vers une enquête micro-historique plus globale. Cela donnerait plus de poids aux résultats déjà évoqués, et les nourrirait sans doute de nouvelles pistes.

- 27 Une autre façon de poursuivre les pistes développées ici serait de le faire au travers d'un objet plus restreint comme l'histoire du corps des femmes dans la maladie (histoire déjà ébauchée par la philosophe Elsa Dorlin concernant les théories humorales à l'époque moderne et par l'historienne Monica Green concernant l'histoire de la médecine gynécologique au MA¹⁶). C'est, comme il a été montré, un lieu privilège de l'interpénétration entre les registres moraux et médicaux.
- 28 Enfin, dans une perspective d'anthropologie historique, l'étude pourrait se centrer sur les *Remèdes* de Madame Fouquet dont la première édition date de 1675 et qui suit des associations d'idées très révélatrices de la pensée du corps au XVII^e siècle (avec des groupes de notions associant maladie du sang et du lait, le corps des femmes et celui des enfants etc.). Les conciliations doctrinales déjà évoquées s'y tissent très librement et pourraient jeter un nouvel éclairage sur la rencontre entre théories humorales et doctrine chrétienne du corps ou sur le partage du corps en territoires professionnels par exemple.

NOTES

1 Cécile FLOURY-BUCHALIN, *Autorités publiques, métiers de la santé, et société face à la maladie, l'exemple de Lyon de 1600 à 1750* (Lyon 2, DEA d'Histoire moderne, Dir : F. Bayard, 1999) ; « Assainir et protéger le corps de la ville : l'émergence de la santé publique à Lyon au XVII^e siècle », in *Chrétiens et sociétés*, n° 15, 2008, p. 29-58.

2 La dimension historique de la notion de maladie est importée du large panorama de l'historiographie culturelle anglo-saxonne : voir par exemple, Lorraine DASTON et Katharine PARK, *Wonders and the order of nature 1150-1750*, New York, Zone Books, 1998, 511 p. et, plus proche de l'intellectual history, Stuart CLARK, *Thinking with demons : The idea of witchcraft in early modern Europe*, Oxford/New York, Clarendon Press/Oxford University Press, 1997, 827 p.

3 En 1628, presque la moitié de la population lyonnaise fut emportée (15 à 20 000 morts).

4 M.D. GRMEK, *La première révolution biologique, Réflexions sur la physiologie et la médecine du XVII^e siècle*, Paris Editions Payot, 1990. Le Jardin du roi fut créé en 1633 (y sont cultivées des plantes médicinales mais également créées des chaires de pharmacie, d'anatomie, et de chirurgie à partir de 1671) et l'enseignement dans les universités est unifié par l'Edit de Marly (en 1707). Le XVII^e siècle s'illustre aussi par les conflits entre les médecins parisiens et le Collège de Saint Côme, par la lutte des chirurgiens pour se distinguer des barbiers, par la volonté de monopole des apothicaires (sur le contexte royal et parisien, voir d'Alexandre LUNEL, *La maison médicale du roi : le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires) : XVI^e-XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2008. Les archives judiciaires gardent enfin la trace de la lutte des communautés entre elles et du combat contre les empiriques (à Lyon 14 procès contre empiriques se sont tenus devant le siège présidial (AD Rhône, Galle ms 20). Henri BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours* (nouvelle édition augmentée sous la dir. de François Trémolières), Grenoble, J. Millon, 2006, 11 vol., 5 t. (éd. or. Paris, Bloud et Gay, 1924-1936, 11 vol.) + Yves KRUMENACKER et Laurent THIROUIN (dir.), *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne* (Actes de la Journée d'études de Lyon, 14 janvier 2006), Lyon, RESEA-LARHRA, *Chrétiens et sociétés*, 2006.

5 L'historiographie anglo-saxonne s'enrichit, depuis les années 1980, d'études effectuées à partir de correspondances et de journaux personnels du XVII^e et XVIII^e siècle : voir notamment Roy PORTER (dir.), *Patients and practionners : Lay perception of medicine in Pre-Industrial Society*, Cambridge - New-York, Cambridge University Press, 1985, 356 p. Mais également Philip RIEDER et Vincent BARRAS, « Ecrire sa maladie au Siècle des Lumières » in Vincent BARRAS et Micheline LOUIS-COURVOISIER (dir.), *La médecine des Lumières : tout autour de Tissot*, Genève, Georg, 2001,

p. 201-222. Pour une bibliographie critique de ce mouvement, Philip RIEDER, « L'histoire du "patient" : aléa, moyen ou finalité de l'histoire médicale ? », *Gesnerus*, 60 (2003), p. 260-271.

6 Roger FRENCH et Andrew WEAR (dir.), *The medical Revolution of the seventeenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, notamment la contribution d'Andrew CUNNINGHAM sur la carrière de Thomas Sydenham (sur ses implications politiques et ses réseaux) : « Thomas Sydenham : epidemics, experiment and the "Good Old Cause" », in *Ibid.*, p. 164-190. La Society for the Social History of Medicine a été fondée à Oxford en 1970 et sa revue, *Social History of Medicine*, nourrit cette démarche. Voir enfin Olivier FAURE, *Histoire sociale de la médecine*, Paris, Anthropos, 1994. ; Olivier FAURE et Patrice BOURDELAIS, *Les nouvelles pratiques de santé : acteurs, objets, logiques sociales, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2005.

7 Concernant l'histoire du corps, l'idée de normes a été initiée dans deux temps et deux disciplines différentes par Norbert ELIAS (norme de civilisation dans *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973) et par Michel FOUCAULT (normes de savoir et normes de pouvoir, essentiellement dans *l'Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972 (1^{ère} éd. 1961) ; *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 et *l'Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976-1984, 3 vol. Ici, il s'agit de la mise en place de grilles légitimes de lecture du corps malade, comme l'énonciation de critères repérables de vérité mais aussi comme la valorisation d'une conduite légitime à tenir à l'égard de ce corps souffrant.

8 Marie-Anne MERLAND, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle*, Lyon, Baden-Baden, éditions Valentin Koerner, 1989-2010 : t. XVI (A), 1989 ; t. XVIII (B-Cardon), 1993 ; t. XXII (Carret-Durelle), 1997 ; t. XXV (Fabre-Julliéron), 2000, 368 p. ; t. XXVI (Justet-Pieldouce), 2004. ; t. XXVIII (Pillhotte-Rigaud), 2007, 368 p. ; t. XXIX (Rivière-Zetzner), 2010.

9 Les ouvrages du début du siècle sont plutôt des œuvres théoriques en latin, issues de la Contre réforme italienne et espagnole, des ouvrages d'exégèse, de théologie, des traités liturgiques et manuels de confession. A la fin du siècle, les ouvrages religieux sont davantage en français (aux deux tiers) et davantage tournés vers un lectorat laïc (spiritualité, sermons, oraisons funèbres, recueils de prières, vies de saints).

10 Jean-Paul LAROCHE, *Une source peu connue d'histoire de la médecine : les 3088 ouvrages médicaux du XVII^e siècle conservés dans les bibliothèques*

de Lyon, thèse d'Histoire de la médecine, Université Claude Bernard Lyon 1, 1987, p. 71-76.

11 Yves KRUMENACKER et Laurent THIROUIN (dir.), *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, op. cit.

12 Exemple : l'idée d'un corps-bourbier, de la boue, ou de l'égout pour le bas-corporel chez Riolan peut être rapproché du corps terre ou poussière chez les religieux et les poètes du siècle (hérité de la Genèse) : p 105. Même vocabulaire excrémental pour les organes de la digestion et ceux de la reproduction surtout féminins : p 108

13 Louis BARLES, *Les Nouvelles Decouvertes Sur Toutes les Parties principales de l'Homme et de la Femme : Ensemble leur composition, connexion, actions, et usages*, Lyon, Jacques Guerrier, 1673, in-12 : l'auteur cite aussi bien le Livre de Salomon, que Harvey ou encore Kerkering pour défendre l'idée de la localisation de l'âme dans le sang, le premier apparu dans le fœtus et mû, non pas par le mouvement du cœur, comme pour Harvey mais par les seuls esprits vitaux. On peut également citer Raymond Restaurand (1627-1682) : Montpelliérain, disciple d'Hippocrate, conservateur, dont les œuvres sont parues seulement à Lyon ; Jean-Baptiste Panthot (1640-1707), doyen des médecins lyonnais à la fin du siècle et qui analyse les maladies des Lyonnais à la lumière des nouvelles doctrines ; Jean de Rhodes (1635-1695), médecin lyonnais de la fin du siècle adepte des causes naturelles de la mélancolie, inventeur d'eaux minérales et ennemi de son collègue Pierre Garnier (†1710) médecin à l'HD également chimiste.

14 Sur l'usage de concepts médicaux dans les sources religieuses du Moyen Age, voir part exemple Joseph ZIEGLER et Peter BILLER (dir.), *Religion and Medicine in the Middle-Ages*, York, York Medieval Press (York Studies in Medieval Theology, III), 2001.

15 Olivier ZELLER, *Une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la IIIe République : les Bracs*, Lyon, Association famille Brac de La Perrière, 3 t., 1986-1995, t. 1, p. 169-180.

16 Elsa DORLIN, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006, 307 p., chapitre I « Les maladies des femmes ». ; Monica GREEN, *Making women's medicine masculine, the rise of male authority in pre-modern gynecology*, Oxford, 2008.

AUTHOR

Cécile Flourey-Buchalin

IDREF : <https://www.idref.fr/149811497>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000123417034>

Le « *Traité des quatre mariages* » de Jeanne Chézard de Matel (1596-1670)

Vers une spiritualité de l'Incarnation

Mary Clare Underbrink

AUTHOR'S NOTES

Thèse en cotutelle soutenue à L'Université Jean Moulin - Lyon 3 le 12 septembre 2011.

Jury : Isabelle BRIAN (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Bernard DOMPNIER (Université de Clermont-Ferrand 2 Blaise-Pascal, président du jury), Marie-Louise GONDAL (docteur en théologie), Jean-Marie GUEULLETTE (Université Catholique de Lyon, co-directeur de la thèse), Yves KRUMENACKER (Université Lyon 3 Jean-Moulin, co-directeur de la thèse), Daniel MOULINET (Université catholique de Lyon)

TEXT

- 1 Le « *Traité des quatre mariages* », écrit vers 1629 par Jeanne Chézard de Matel, porte un intérêt à la fois historique et théologique. D'emblée, ce court ouvrage rempli d'une centaine de citations et d'un bien plus grand nombre d'allusions bibliques, montre comment une femme, laïque et mystique, lit la Bible au début du XVII^e siècle. Si ce contact de l'auteure avec l'Écriture Sainte est surprenant, encore plus est son accès au latin : non seulement elle le comprend mais aussi elle le lit et l'écrit. Impressionnante aussi est la facilité avec laquelle elle prend sa plume : c'est une auteure prolifique dont plus de 5000 pages inédites ont survécu, à une époque où l'on croit que les femmes n'écrivent guère. Sa lecture atemporelle et typologique du premier récit biblique de la Création invite à une réflexion théologique sur le temps et l'éternité et sur la relation étroite entre la Création et l'Incarnation et montre comment elle réunit deux des grands thèmes de la théologie et de la spiritualité de son époque : Incarnation et mariage spirituel.
- 2 La thèse, un travail de double doctorat d'histoire et de théologie, présente ce traité en première édition critique, accompagné d'une étude historique et théologique organisée en trois parties. L'ouvrage

et son auteure Jeanne Chézard de Matel (Roanne 1596 - Paris 1670) sont relativement inconnus hormis les cercles des Religieuses du Verbe Incarné. C'est pourquoi après le premier chapitre qui présente une brève histoire et une chronologie du XVII^e siècle les situant dans leur contexte, la vie de l'auteure et des informations spécifiques sur le traité sont élaborés avec plus de détails.

- 3 Le deuxième chapitre présente Jeanne Chézard de Matel qui naît à Roanne le 4 novembre 1596, cinquième enfant (et première à survivre) de Jean Baptiste Chézard de Matel et de Jeanne Chaurier. Très tôt dans sa vie elle commence à avoir des expériences mystiques et veut se faire religieuse, ce qui attire l'attention des prêtres qui s'intéressent à la mystique. Dans sa jeunesse à Roanne elle rencontre des jésuites qui deviennent ses confesseurs et directeurs spirituels. Les plus célèbres qui figurent sur la liste de ses directeurs sont les jésuites Pierre Coton, Barthélemy Jacquinet et Claude de Lingendes et le dominicain réformateur Jean Baptiste Carré. Plus tard dans sa vie elle rencontre Jean Jacques Olier, Vincent de Paul et Germain Habert, l'abbé de Cérisy. Elle fonde des monastères du Verbe Incarné à Lyon, en Avignon, à Grenoble et à Paris. Pendant son premier séjour à Paris, qui débute en 1628, elle rencontre Catherine de la Rocheguyon et sa tante Catherine d'Orléans de Longueville, du milieu dévot. Et en 1629, en attendant la bulle du monastère de Paris, elle écrit le « Traité des quatre mariages ». Le chapitre sur la vie de Jeanne comprend aussi une description de ses écrits, un exposé de ses sources et une introduction aux grandes lignes de sa spiritualité.
- 4 Un troisième chapitre introduit le « Traité des quatre mariages » et expose les résultats des recherches sur le manuscrit. Comme c'est le cas d'une grande partie des écrits de Jeanne, le plus ancien manuscrit qui subsiste est une copie de son vivant, qu'elle a révisée et sur laquelle la secrétaire archiviste de l'Ordre du Verbe Incarné a rajouté plusieurs notes vers la fin du XVII^e siècle. Les recherches mettent en question l'identité du copiste et la datation de la rédaction et de la copie données dans ces notes. Un examen des filigranes permet de conclure que le papier est du début du XVII^e et vient de Lyon et ses alentours ou du centre ou du sud de la France. Une étude graphologique et une comparaison avec d'autres manuscrits y compris des lettres autographes montre bien que le copiste n'est pas celui donné dans les notes, Antoine de Vichy (1606-1630), mais

quelqu'un de l'entourage du jésuite Philippe de Meaux (un des directeurs spirituels de Jeanne) environ 1632. La suite du chapitre révèle les sources du traité, analyse son usage de la *Vulgate* et en propose un plan pour faciliter sa lecture.

- 5 Enfin, est présenté le texte du traité, où Jeanne décrit quatre mariages : celui de la divinité avec l'humanité à l'Incarnation, déjà présent en germe à la Création du monde ; celui de Marie avec Dieu, important parce qu'il rend possible l'Incarnation ; celui entre Jésus et l'Eglise, et en quatrième lieu, celui de l'âme avec Jésus. La transcription est fidèle au manuscrit, avec des annotations qui cherchent à révéler les sources, à préciser le sens de certains mots et expressions, à corriger des erreurs du copiste et à clarifier des points obscurs du traité. Les citations bibliques latines sont identifiées et traduites en notes, les allusions en français aux textes bibliques et à d'autres sources sont repérées et notées. Une étude linguistique révèle des néologismes et de premières attestations qui montrent le développement du langage dans l'entourage de Jeanne bien avant que ces mots n'apparaissent dans les livres imprimés. D'autres notes plus approfondies évoquent les sources de certaines expressions et expliquent des idées difficiles à comprendre.
- 6 La deuxième grande partie de la thèse cherche à intégrer l'histoire et la théologie dans une analyse critique du « Traité des quatre mariages ». Cette analyse invite à une lecture perspicace de ce traité, attentive au contexte historique et aux questions théologiques qui ressortent. Chacun des deux chapitres propose un thème particulier pour encadrer l'analyse du texte et souligner des éléments importants de la pensée de Jeanne.
- 7 Le premier thème est celui de la lecture biblique. Le chapitre commence par un aperçu général qui expose la situation historique par rapport à la lecture biblique, l'importance de l'Écriture sainte dans la mystique de Jeanne et sa façon unique de lire la Bible. Puis, l'attention tourne vers l'un des aspects le plus attirant et original du traité : la lecture du premier récit biblique de la Création. Une analyse détaillée de cette lecture dévoile ses sources, le raisonnement de l'auteur et sa pensée théologique sur l'Incarnation. L'étude biblique inclut une évaluation de l'herméneutique que Jeanne emploie en vue

de l'appropriation des idées présentées dans une réflexion théologique.

- 8 Le second chapitre de l'analyse historico-théologique du traité explore le thème du mariage spirituel. Une brève histoire de la pensée chrétienne sur le mariage spirituel sert à introduire la discussion et à situer la pensée de Jeanne dans la lignée des auteurs spirituels. On ne s'étonne pas qu'une mystique du XVII^e siècle ait écrit sur le mariage spirituel : ce qui est unique chez cette auteure est sa façon d'en parler. La progression des idées partant de la Création et l'Incarnation et passant par Marie et par l'Eglise avant d'arriver à Jeanne elle-même montre une perspective plus profonde et moins centrée sur soi. Loin d'être une dénégarion du corps ou une fuite des relations humaines, la vue de l'auteure inclut tout mariage par rapport à l'Incarnation. Après un résumé du premier mariage exposé dans le premier chapitre, l'étude reprend le texte du traité pour continuer l'analyse critique en examinant à fond les trois autres mariages. Ensuite, une comparaison détaillée avec d'autres auteurs sur le mariage spirituel, notamment Bernard de Clairvaux, Thérèse d'Avila, et Jean de la Croix, aide à tirer des conclusions sur la perspective de Jeanne et sa place dans une spiritualité de l'Incarnation.
- 9 L'étude historique et l'analyse critique du traité établissent une base sur laquelle reposent les explorations de la troisième partie de la thèse : la réflexion théologique sur les questions soulevées par la lecture approfondie du traité. Cette réflexion cherche à actualiser la pensée de Jeanne en la mettant en dialogue avec la théologie contemporaine. Comment peut-on lire Jeanne aujourd'hui ? Comment faire un dialogue entre des gens qui ne se connaissent pas et sont séparés par quatre siècles ? Ce problème présuppose une méthodologie hors du commun, qui tienne compte des différents horizons de conscience et prenne comme point commun l'expérience du lecteur actuel. L'étude théologique se développe en trois étapes de réflexion sur le mystère de l'Incarnation, élément central dans la théologie et la spiritualité de Jeanne.
- 10 Cette troisième partie introduit la réflexion théologique sur l'Incarnation par une exploration de la relation entre le temps et l'éternité, puis propose un modèle de synthèse qui comprend

l'Incarnation comme centre du temps unifiant ainsi le temps et l'éternité. Ce schéma tient compte des modèles circulaire et linéaire du temps, ainsi que des mouvements complémentaires naturels.

- 11 Dans un deuxième lieu, l'étude théologique met en regard Jeanne et la théologie contemporaine sur la question de la relation entre la Création et l'Incarnation. La réflexion prend une approche thématique et synthétise les idées dans le temps et l'éternité. L'originalité de l'étude est sa proposition d'une méthodologie pour aborder un texte du passé et le rendre présent. Comme c'est le cas avec Jeanne Chézard de Matel, cela implique un dialogue entre auteurs qui ne se connaissent pas. L'étude ne fait plus une lecture historique de Jeanne, mais une lecture actuelle qui tient compte de son contexte historique et qui la met en dialogue avec la théologie contemporaine en cherchant des échos, des rapprochements entre ces auteurs. Certes, ils puisent tous aux sources communes de la tradition chrétienne, mais la perspective que je propose va plus loin que les sources : elle prend comme point commun entre Jeanne et la théologie contemporaine le lecteur d'aujourd'hui. Comment le lecteur du XXI^e siècle comprend-il Jeanne ? Quelle place accorde-t-il à sa pensée dans sa propre spiritualité ?
- 12 Enfin, l'étude aboutit à la proposition d'une spiritualité néo-chézardienne de l'Incarnation qui se base sur la pensée de Jeanne, éclairée et actualisée par le dialogue avec la théologie contemporaine. C'est une spiritualité liée à la Création, et trinitaire, qui comprend l'Incarnation comme salvatrice, s'exprime comme une union intime avec l'image conjugale, se nourrit de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie, comprend les mouvements mystique et prophétique, a des implications morales et se résume en une spiritualité de l'amour.

AUTHOR

Mary Clare Underbrink

IDREF : <https://www.idref.fr/111092604>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000431586489>

Le Coetus Internationalis Patrum

Présentation d'une recherche

Philippe J. Roy

AUTHOR'S NOTES

Thèse en cotutelle soutenue à L'Université Jean Moulin - Lyon 3 le 3 novembre 2011.

Jury : Philippe CHENAUX (Université du Latran), Jean-Dominique DURAND (Université Lyon 3 Jean-Moulin, co-directeur de la thèse), Etienne FOUILLOUX (Université Lumière – Lyon 2), Mathieu LAMBERIGTS (Université de Leuven Belgique), Jacques RACINE (Université Laval), Gilles ROUTHIER (Université Laval, co-directeur de la thèse), Christian SORREL (Université Lumière – Lyon 2)

TEXT

- 1 Le *Coetus Internationalis Patrum* (CIP) fut le groupe le plus important de la minorité au sein du concile Vatican II. Malgré son importance il a été très peu étudié jusqu'ici, probablement en raison des difficultés inhérentes au traitement du sujet. Nous n'avons cependant pas été le premier à user notre bêche sur les terres arides de cette recherche ; des pionniers sont passés avant nous et ont commencé à défricher le terrain. Le premier d'entre eux fut l'espagnol Salvador Gómez de Arteché y Catalina, qui soutint, en 1980, une thèse de doctorat à la faculté de Droit de l'Université de Valladolid, intitulée *Grupos « extra aulam » en el II Concilio Vaticano y su influencia*¹. Dans cette thèse, le CIP n'était que l'un des nombreux groupes qu'il étudia et il n'y consacra, somme toute, que peu de pages. La recherche fut poussée plus loin par l'historien Luc Perrin qui écrivit deux textes sur le sujet : le premier est un chapitre d'ouvrage collectif, paru à Bologne en 1997² et le second – qui est en fait la traduction française augmentée du premier – est un article paru dans la revue *Catholica* en 1999³. Puis, ce terrain à peine défriché fut abandonné. Le groupe fut certes mentionné dans des ouvrages scientifiques sur Vatican II, notamment dans *l'Histoire du Concile Vatican II* paru sous la direction de Giuseppe Alberigo, mais, d'une façon générale, les auteurs ne firent que répéter ce que les deux précurseurs avaient déjà dit. Ils

s'attardèrent parfois sur l'un ou l'autre document qui n'avait pas été utilisé par eux, mais ce ne furent pas des papiers inconnus ou totalement originaux, puisqu'ils se trouvent dans les *Acta et Documenta Concilio Oecumenico Vaticano II apparando* ou dans les *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II*. Bref, à l'heure où nous avons décidé de nous lancer dans cette recherche, le terrain était à peine essarté et la terre était en jachère.

- 2 Outre la bibliographie, nous avons pu profiter de quelques sources imprimées – les *Acta et Documenta Concilio Oecumenico Vaticano II apparando*, les *Acta synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II*, l'*Annuario pontificio*, ainsi que quelques chroniques et journaux conciliaires – mais nous avons essentiellement travaillé à partir de sources de première main, rédigées dans plusieurs langues, que nous avons pu récolter dans différents pays. La moisson fut abondante et la diversité géographique de ces sources fut un atout majeur dans notre reconstruction historique. Le premier endroit où nous avons traîné nos guêtres fut l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, parce que le supérieur de cette Congrégation, dom Prou, était un membre important du CIP, et que plusieurs théologiens de la communauté collaborèrent avec le groupe. Dans les archives de cette abbaye, nous avons pu consulter le fonds « Concile Vatican II » et une partie des fonds « Dom Jean Prou », « Dom Georges Frénaud » et « Dom Paul Nau ». Nous avons trouvé quelques documents intéressants, mais les archives de l'abbaye de Solesmes sont très pauvres sur la participation des membres du monastère avec le CIP.
- 3 En France, nous avons également consulté le centre des Archives de l'Université Catholique de l'Ouest, en espérant trouver quelques documents se rapportant à Mgr Henri Lusseau, qui collabora avec le groupe pendant les intersessions. Là encore, le fonds se révéla extrêmement pauvre. Nous avons essayé de trouver ses archives personnelles, mais sans succès. Le résultat fut tout à fait similaire dans le fonds se rapportant à Mgr Pierre de la Chanonie, dans les Archives diocésaines de Clermont-Ferrand. Nous n'avons rien trouvé par rapport au CIP. En définitive, le seul fonds français véritablement intéressant fut celui de l'abbé Victor-Alain Berto, *peritus* de Mgr Lefebvre, qui se trouve chez les Dominicaines du Saint-Esprit (Nantes). Nous y avons trouvé une correspondance très riche ainsi

qu'un grand nombre de documents intéressants qu'on nous a laissé photocopier. Sans les papiers de l'abbé Berto, nous aurions eu bien du mal à mener à bien notre recherche et certaines conclusions n'auraient pu être faites.

- 4 Le fonds conciliaire de Mgr Marcel Lefebvre au Séminaire d'Écône (Suisse) fut également extrêmement intéressant. Nous y avons trouvé des documents précieux sur le pré-concile et sur le Concile lui-même, de la correspondance, des documents originaux du groupe, des listes partielles de membres, etc. À Écône, nous avons pu également nous procurer des livres et conférences de Mgr Lefebvre, qui nous ont aidé à appréhender sa pensée.
- 5 Nous avons également fait une récolte intéressante en Italie. À Rome, nous avons tout d'abord pu consulter, à l'Université pontificale du Latran et grâce au professeur Philippe Chenaux, une partie du « fonds Piolanti ». Sa correspondance nous aida à établir plusieurs liens préconciliaires entre des personnages qui se retrouveront au sein du CIP. Toujours grâce au professeur Chenaux, nous avons eu accès au « Fonds Concile Vatican II » de l'*Archivio Segreto Vaticano* où nous avons compulsé plus d'une trentaine de cartons, lesquels nous livrèrent des renseignements sur l'histoire du CIP que nous ne pouvions trouver ailleurs. En Italie, nous sommes allé également à la *Fondazione per le scienze religiose Giovanni XXIII* (Bologne), où nous avons consulté une copie des fonds Carli, Siri et de Proença Sigaud. Pour ce dernier, le professeur Rodrigo Coppe Caldeira nous a très généreusement offert une copie numérique du fonds « Geraldo de Proença Sigaud » qui se trouve aux Archives de l'Archidiocèse de Diamantina.
- 6 Au Canada, nous avons eu accès aux documents de Mgr Georges Cabana, au Service des Archives de l'Archidiocèse de Sherbrooke, où nous avons trouvé quelques documents nous permettant de préciser sa place au sein du Groupe. Mentionnons enfin le *Centre for the Study of the Second Vatican Council* de la Katholieke Universiteit Leuven, où nous avons consulté deux fonds dans lesquels nous espérions découvrir quelque chose, les fonds Gérard Philips et J. M. Heuschen. Nous n'y avons cependant trouvé que très peu de documents pertinents pour notre recherche.

- 7 Nous avons également essayé d'avoir accès à d'autres sources, mais sans succès. Ce fut le cas, par exemple au Brésil, pour les archives de Mgr de Castro Mayer. Nous avons écrit à la société qu'il a fondée, l'Union Saint-Jean-Marie-Vianney, mais on ne nous a jamais répondu. Nous n'avons pas eu davantage de succès à la *Sociedade Brasileira de Defesa da Tradição, Família e Propriedade*, dont certains membres distribuèrent les documents du CIP à Rome durant le Concile. Nous avons également essayé d'avoir accès aux archives des clarétains, pour consulter le fonds du père Torrès Llorente – secrétaire du cardinal Larraona qui aida le CIP à Rome – mais sans succès. Même chose chez les augustins pour les archives du père Rubio : le fonds des Archives générales de l'Ordre ne contient que des documents officiels. Les démarches faites pour trouver ses documents personnels n'ont rien donné. Enfin, mentionnons que nous sommes allé au Centre des Archives Diplomatiques de Nantes : s'il y a des rapports sur le Concile, on n'y trouve rien concernant le CIP.
- 8 Malgré les murs auxquels nous nous sommes heurté, malgré les échecs que nous avons essuyés, nous avons largement les documents nécessaires pour entamer notre thèse et la mener à son terme. Nous avons tout d'abord, dans un chapitre préliminaire, établi la liste des membres et sympathisants du groupe, en distinguant, dans des catégories séparées, les membres du comité directeur, les cardinaux sympathisants, les compagnons de route, les signataires d'occasion et les théologiens. Pour chacun de ces personnages, nous avons fourni une brève biographie et présenté succinctement sa participation conciliaire.
- 9 Avant d'exposer l'action du CIP au Concile lui-même, il nous a semblé nécessaire de répondre à une première série de questions fondamentales. Comment expliquer que ces Pères conciliaires se soient rencontrés à Rome au moment du Concile et qu'ils aient décidé de travailler ensemble ? Y avait-il, dans leurs parcours respectifs, un ou des éléments capables d'expliquer qu'ils se soient ainsi réunis pour défendre la même doctrine et la même vision du monde et de l'Église ? Se connaissaient-ils, directement ou indirectement ? C'est à cette première série d'interrogations que nous avons tâché de répondre dans la première partie de notre thèse, qui s'intitule « La préhistoire du *Coetus Internationalis Patrum* ». Les études, la formation et le parcours de chacun des futurs membres du CIP y sont

examinés, puis les *vota* préconciliaires des membres du comité directeur, de façon à appréhender leur état d'esprit ainsi que leurs préoccupations ecclésiales à la veille de l'événement.

- 10 Après cette première étude, nous sommes passé à l'histoire du CIP en tant que telle, c'est-à-dire au sein du Concile lui-même, dans le but, tout d'abord, de connaître ses membres fondateurs, de comprendre les raisons qui les poussèrent à ériger un tel groupe, le moment où ils décidèrent réellement de le fonder, et sa structure. Mais ces questionnements seuls ne sauraient rendre compte de son histoire. Il était également nécessaire de s'interroger sur la pensée de ses membres et sympathisants à propos des schémas discutés dans l'*aula*, sur leurs prises de positions ainsi que sur les revendications et les combats qu'ils menèrent à propos de chacun d'eux, en essayant d'analyser, dans la mesure du possible, quel fut l'impact du groupe sur chacun des textes soumis au jugement des Pères conciliaires. De plus, partant du postulat qu'aucun groupe ne peut faire valoir ses vues et encore moins prétendre à la victoire sans une stratégie élaborée et sans alliances, sans tacticiens et orateurs, sans spécialistes et prêteurs, nous avons cherché à vérifier et documenter ces différents éléments, en tâchant d'appréhender leur évolution au fil du temps. Nous avons également considéré que, dans tout combat, derrière le conflit ouvert, il y a celui des coulisses, la guerre secrète, qui est souvent déterminante. Car tout ne se jouait pas uniquement dans l'*aula* ni dans l'urne, mais aussi derrière les rideaux. Il y a un autre élément qui fut l'objet continuel de notre quête et de nos interrogations, c'est celui des sentiments qui animèrent les membres du groupe, qui les poussèrent au combat, et ceux qu'ils ressentirent après la bataille. Comment vécurent-ils l'événement conciliaire, sur quelles impressions restèrent-ils lorsque tout était joué, lorsqu'un texte était devenu un document officiel du Concile. Cet aspect ne fut pas toujours facile à éclairer, et parfois même il fut impossible de le faire, mais nous avons fait tout ce que nous pouvions à ce niveau, car nous croyons important pour l'historien de considérer que, derrière les documents, derrière la froideur des textes, il y a toujours des hommes, et qu'il faut les examiner dans toute leur complexité.
- 11 Pour répondre à ces questions, nous avons divisé notre travail en quatre parties, en considérant successivement le CIP dans chacune des sessions et intersessions du Concile. Dans la première d'entre

elles, qui correspond à notre deuxième partie, nous nous sommes penché sur la formation d'un premier groupe d'études pendant la première session. Cette partie est moins conséquente que les suivantes, car si nous pouvons voir une mobilisation rapide et la formation d'un premier « groupe d'études », ancêtre de celui qui se développera plus tard sous le nom de *Coetus Internationalis Patrum*, les archives sont en revanche extrêmement lacunaires et ne permettent pas d'en dire grand'chose. Comme le groupe n'existait pas encore de façon formelle au cours de cette session, nous n'avons pas pu étudier ses prises de position en tant que groupe, lors des différents débats conciliaires. Nous avons néanmoins examiné attentivement les interventions orales et écrites de ceux qui le composeront plus tard, car les prises de parole publiques des uns et des autres permirent aux Pères conciliaires de la même famille d'esprit de se reconnaître et de se rejoindre, contribuant ainsi à la constitution progressive du groupe. Elles permettent d'appréhender, tout comme les amendements écrits déposés au Secrétariat du Concile, la mentalité et l'état d'esprit de ceux qui formeront par la suite un groupe relativement homogène. Elles sont donc un élément incontournable dans l'étude du *Coetus*.

- 12 Dans la troisième partie, nous abordons la première intersession et la deuxième session, en considérant tout d'abord la fondation officieuse du groupe – la décision de le fonder fut prise pendant l'intersession –, ainsi que la position des membres du CIP sur les trois schémas soumis au jugement des Pères conciliaires durant cette session, à savoir le schéma sur l'Église, celui sur les évêques et le gouvernement des diocèses, et celui sur l'œcuménisme. Nous nous sommes attardé également, dans cette partie, sur la première pétition réclamant la condamnation du communisme, avant de dresser un bilan de l'action et de la position du groupe durant cette session.
- 13 La deuxième intersession et la troisième session furent importantes dans la vie du CIP. Elles sont l'objet de notre quatrième partie dans laquelle nous nous penchons d'abord sur les nombreux textes produits par le groupe ou par ses membres lors de l'intersession. Après avoir dressé un bilan de cette dernière, nous présentons la préparation des *leaders* du groupe en vue de la troisième session et la stratégie qui fut privilégiée lors de cette période. Nous examinons ensuite chacun des quatorze textes étudiés par les Pères conciliaires

lors de cette session, en privilégiant bien sûr ceux qui furent les plus contestés par les membres et sympathisants du *Coetus*.

- 14 Enfin, dans une cinquième et dernière partie, nous étudions la troisième intersession et la dernière session du Concile, périodes plutôt difficiles pour le groupe : durant l'intersession, il fut remis en question par le cardinal Cicognani, et l'abbé Berto, que Mgr Lefebvre avait pris comme *peritus* à partir de la deuxième session, et qui joua un rôle important au sein du groupe, tomba malade au point de ne pouvoir accompagner Mgr Lefebvre pour l'ultime session. Cette perte affecte également l'historicisation du groupe, puisque nous ne disposons plus de sa riche correspondance pour donner des détails sur l'organisation, la stratégie et les sentiments des membres du CIP. Pendant la session elle-même, le groupe concentra ses efforts sur les schémas sur la liberté religieuse et sur l'Église dans le monde d'aujourd'hui.
- 15 Enfin, ces cinq parties sont couronnées par trois volumes. Dans le premier, nous présentons nos sources ainsi que notre bibliographie. Dans le deuxième, nous exposons les interventions des membres et sympathisants du groupe à partir des *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II* : pour chacun de ces Pères conciliaires, un premier tableau reprend les entrées de l'index des *Acta Synodalia*, et fournit le nombre d'entrées pour chaque période du Concile, ainsi que leur nombre total ; un deuxième présente la description détaillée de chacune des entrées ; un troisième donne le nombre total d'interventions de chacun de ces Pères conciliaires, le nombre de leurs interventions orales et de leurs *animadversiones scriptae*, ainsi que le nombre de leurs signatures à des interventions orales et écrites. Enfin, le troisième volume est un recueil de documents.

NOTES

1 Salvador GÓMEZ DE ARTECHE Y CATALINA, *Grupos « extra aulam » en el II Concilio Vaticano y su influencia*, thèse de doctorat soutenue à faculté de Droit de l'Université de Valladolid, 1980, 3 vol., 9 tomes, 2585 f.

2 Luc PERRIN, « Il “Coetus Internationalis Patrum” e la minoranza conciliare. », dans *L'Evento e le decisioni, Studi sulle dinamiche del concilio*

Vaticano II, sous la direction de Maria Teresa FATTORI et de Alberto MELLONI, Società editrice Il Mulino : Istituto per le scienze religiose, Bologna, Testi e ricerche di scienze religiose, nuova serie 20, 1997, p. 173-187.

3 LUC PERRIN, « Le *Coetus Internationalis Patrum* et la minorité à Vatican II », *Catholica*, n° 63, (printemps 1999), p. 71-84.

AUTHOR

Philippe J. Roy

IDREF : <https://www.idref.fr/032235240>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000066468731>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12330567>

Le ministère de Paul Ferry à Metz (1612-1669)

Essai de contribution à l'histoire des pasteurs réformés français sous le régime de l'édit de Nantes

Julien Léonard

OUTLINE

Choix du sujet, démarches et hypothèses

Principales difficultés rencontrées

Conclusions, apports à l'historiographie et perspectives de recherche

AUTHOR'S NOTES

Thèse soutenue à L'Université Jean Moulin - Lyon 3 le 19 novembre 2011.

Jury : Philip BENEDICT (Université de Genève), Didier BOISSON (Université d'Angers), Alain CULLIÈRE (Université Paul Verlaine, Metz), Yves KRUMENACKER (Université Lyon 3 Jean-Moulin, directeur de thèse), Philippe MARTIN (Université Lumière Lyon 2, président du jury) et Raymond A. MENTZER (University of Iowa)

TEXT

- 1 Il y a quatre cents ans, Paul Ferry (1591-1669) arrivait à Metz, sa ville natale, de retour de ses études en théologie qui l'avaient mené à Montauban. Le 16 novembre 1611, il débutait ainsi ses derniers examens pour devenir pasteur. Cela devait marquer le début d'un très long ministère de cinquante-huit ans, exercé de façon continue dans la même cité, dans des conditions particulières, du fait de la position originale de Metz dans la géopolitique européenne et de son Eglise réformée dans les institutions ecclésiastiques françaises. C'est sur ce ministère pastoral précis que j'ai travaillé au cours des cinq dernières années, pour en faire l'objet de cette étude doctorale et pour travailler sur l'exercice du métier de pasteur sous le régime de l'édit de Nantes en France (1598-1685). Le choix de ce cas précis a été dicté par plusieurs considérations qui ont sans doute influencé mes hypothèses de départ et déterminé les démarches mises en œuvre au cours de ces recherches.

Choix du sujet, démarches et hypothèses

- 2 Le choix du cas de Paul Ferry a dépendu de plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux, vital pour l'historien, est évidemment l'existence de sources nombreuses et variées. La masse documentaire des « papiers Ferry » est impressionnante et peut, de prime abord, décourager le chercheur. En effet, il s'agit d'une collection exceptionnelle, bien qu'amputée de certaines pièces essentielles suite aux disparitions de documents messins en 1944 : nous avons la chance d'avoir accès aux écrits « professionnels » de Ferry au sens strict, c'est-à-dire ses brouillons de sermons¹, ses notes préparatoires sur la Bible², ses notes de lectures diverses³, mais aussi des documents plus « personnels », même si la distinction n'est peut-être pas toujours pertinente : sa correspondance⁴, très vaste, ses notes familiales⁵, mais aussi ses travaux sur l'histoire de Metz et sur le passé de son Eglise réformée⁶, ainsi que de très nombreuses sources qu'il avait collectionnées et qui nous sont parvenues grâce au soin d'érudits postérieurs⁷. Ferry a relativement peu publié au cours de son ministère, mais ses quelques ouvrages imprimés ont évidemment été également mis à contribution dans l'optique d'une étude de son ministère. À ces documents déjà connus des biographes de Ferry, mais rarement sollicités en même temps et de façon réellement approfondie, j'ai pu trouver au cours de mes recherches quelques documents qui leur étaient restés totalement inconnus, notamment deux volumes imprimés (une méditation de 1616⁸ et un sermon de 1655⁹) et des éléments d'une collection restée privée¹⁰.
- 3 Dans un premier temps, j'avais pensé à une étude du corps pastoral messin dans son ensemble sous le régime de l'édit de Nantes, ce qui aurait concerné quatorze pasteurs ordinaires, sans compter des ministres ayant vécu plus ou moins longtemps à Metz du fait de circonstances exceptionnelles, sans y exercer de façon continue. Cette ville constitue en effet un observatoire privilégié, car elle compte une forte minorité réformée (entre la moitié et le cinquième d'une population totale de vingt mille habitants au cours de la période)¹¹, au contact d'une majorité catholique agissante, mais aussi d'une autre minorité confessionnelle, les juifs. Bien

qu'officiellement « protégée » par le roi de France et ville d'Empire entre 1552 et 1648, elle est progressivement intégrée à la souveraineté française et peut donc être considérée comme appartenant pleinement au royaume¹². Hormis des travaux de Philip Benedict dans les années 1980¹³ et la thèse de Patricia Behre Miskimin sur le triconfessionnalisme¹⁴, le cas messin n'a que rarement été réellement exploité par des chercheurs ayant des perspectives qui ne soient pas strictement locales. La période du régime de l'édit de Nantes m'a vite semblé constituer elle aussi un observatoire privilégié de l'exercice du ministère pastoral, par la stabilisation qu'il apporte à la situation des prédicateurs, par le cadre légal annonciateur d'une « normalisation » et d'une harmonisation entre les communautés, permettant ainsi des ministères plus longs et plus aisés à suivre pour l'historien.

- 4 Mais, très rapidement, je me suis rendu compte que les autres pasteurs messins, quasiment tous collègues à un moment donné de Ferry, étaient pour la plupart d'entre eux connus essentiellement à travers le prisme des papiers Ferry, sauf peut-être David Ancillon auquel j'avais déjà consacré mon mémoire de DEA¹⁵. J'ai donc pris le parti d'embrasser ces sources afin d'étudier dans le détail de quelle manière un pasteur exerce son ministère sous le régime de l'édit de Nantes, comme une étude de cas dont le but serait de fournir une grille d'analyse possible pour de futures contributions extérieures à Metz.
- 5 Ce sujet m'a paru neuf à plus d'un titre. Certes, des études, souvent locales, avaient déjà été menées sur Ferry, mais dans une perspective biographique, voire hagiographique, souvent reprise de traditions historiographiques messines anciennes, tant catholiques que protestantes : les travaux d'Othon Cuvier et de Roger Mazauric sont en cela exemplaires¹⁶. À une autre échelle, Ferry n'est pas un inconnu des historiens spécialistes du protestantisme français, mais sa figure est souvent présentée de façon déformante, car on ne retient généralement de lui que sa prétendue envergure intellectuelle, contestable, et son dialogue réputé « irénique » avec Bossuet en 1666¹⁷. Enfin, il m'a semblé que les pasteurs réformés français sous le régime de l'édit de Nantes, sans être des inconnus, étaient souvent mal connus¹⁸, du fait de leur très grand nombre (environ 700 simultanément) et de l'accès difficile à leurs archives, souvent

dispersées ou disparues. Pourtant, la place essentielle du ministère pastoral dans la vie ecclésiastique réformée nécessite une connaissance plus fine de leur sociologie ou de leur substrat culturel. En effet, la valorisation de ce ministère s'explique par la nécessité de lutter contre certains effets potentiellement révolutionnaires du principe de sacerdoce universel. La « cléricatisation » qui en a résulté, alliée à l'« installation » des réformés en France grâce à l'édit de Nantes, a été dénoncée par Émile Léonard comme une des explications au manque de résistance au processus menant à la révocation de l'édit de Nantes et comme un des aspects de l'« affadissement » et du « dessèchement » de la spiritualité protestante, dans un ouvrage qui a longtemps marqué l'historiographie, mais qui m'a semblé dépassé sur plusieurs points¹⁹. Le cas de Paul Ferry m'a donc paru idéal pour mettre en œuvre l'étude d'un cas qui, bien qu'exceptionnel sur certains points, peut jouer le rôle de mise en perspective pour d'autres cas²⁰, voire entamer un projet de recherche plus global à l'échelle française, y compris dans une optique comparatiste avec le clergé catholique, comme le fait Luise Schorn-Schütte pour les espaces germaniques²¹.

- 6 Face à cette masse documentaire, les démarches entreprises ont été essentiellement qualitatives, sauf pour un chapitre sur la correspondance de Ferry, étudiée elle de façon quantitative. Je me suis placé dans une lignée historiographique déjà ancienne et féconde, visant à étudier les protestants dans une perspective d'histoire sociale et culturelle²², en prenant en compte les apports de l'anthropologie historique. Peut-être poussé en cela par la volonté de ne laisser aucun élément des papiers Ferry de côté, je me suis dirigé vers une histoire certes individuelle, mais en cherchant toujours à comparer, notamment à l'aune des grands textes normatifs réformés du temps, comme la discipline, la confession de foi ou les actes des synodes nationaux²³, voire de la bibliographie déjà existante sur d'autres cas de pasteurs, afin de ne jamais tomber dans le piège de la monographie fermée sur elle-même, ou dans celui de « l'illusion biographique » jadis dénoncée par Pierre Bourdieu²⁴. Ce choix préliminaire m'a amené à consulter une bibliographie très abondante, au carrefour de nombreuses traditions historiographiques, mais m'a ainsi permis de toujours conserver à l'esprit la nécessité de m'ouvrir à

une histoire plus générale du protestantisme au XVII^e siècle, à l'exemple de ce qu'a pu faire Nicolas Schapira sur Valentin Conrart ²⁵.

- 7 Mes hypothèses de départ ont été que les aspects « professionnels » de la vie de Paul Ferry ont largement pris le pas sur les aspects plus « personnels », au point que les seconds ont été instrumentalisés afin d'aboutir à l'édification des fidèles, mais aussi à la constitution d'une identité pastorale et d'une réputation, tant au sein de l'Eglise de Metz qu'à une échelle plus large. J'ai aussi cherché à voir si Ferry a utilisé les sources normatives réformées pour se conformer à un modèle de pasteur idéal, cherchant ensuite à en médiatiser certains aspects pour donner à voir en quoi ce modèle était réalisé par l'exercice de son ministère. J'ai enfin voulu définir et analyser les stratégies souvent implicites mises en œuvre par Ferry pour étendre son influence au-delà du cadre institutionnel de son ministère et au sein même de son consistoire, de sa communauté et de sa cité. Partant de ces principaux axes de recherche, il m'a semblé pertinent de suivre un plan que l'on pourrait qualifier de « multiscalaire », en voyant certains aspects du travail de pasteur à des échelles différentes, grâce à des sources variées, en m'inspirant des démarches de la *microstoria* italienne ²⁶, voire de l'*Alltagsgeschichte* allemande ²⁷. Après un premier chapitre introductif sur la jeunesse et la formation intellectuelle d'un pasteur, je suis naturellement parti de l'échelle la plus immédiatement perceptible, celle de l'Eglise locale, car c'est à ce niveau que le pasteur est recruté, travaille au quotidien et se conforme aux attentes formulées. Puis j'ai élargi mes perspectives à l'échelle de la France et de l'Europe réformées, notamment grâce à la correspondance passive conservée. Dans un dernier temps, j'ai pris le parti d'analyser tout ce qui n'entre pas immédiatement dans les attributions du pasteur réformé, mais qui finit par servir à l'édification des fidèles et à la défense de l'Eglise. C'est une autre échelle, plus « intime » et plus « privée » qui émerge ainsi, même si ces notions peuvent être floues au XVII^e siècle : la mise en scène de la vie personnelle et familiale, mais aussi des activités moins directement liées en théorie au métier de pasteur proprement dit sont ainsi rentrées dans les stratégies de Ferry pour devenir un pasteur idéal dans le contexte intellectuel du monde réformé de son temps.

- 8 Ce plan n'évite certes pas les redites, mais une analyse suivant la chronologie aurait sans doute été plus gênante dans cette optique, en plus de faire glisser l'analyse vers la biographie. Ma première annexe est toutefois constituée d'une chronologie aidant le lecteur à se retrouver dans certains développements et à les replacer dans leurs contextes précis.

Principales difficultés rencontrées

- 9 Mon travail de recherche s'est heurté à certaines difficultés matérielles et intellectuelles tout au long de ces cinq années. La première a été de définir strictement le corpus de sources et de le solliciter de façon cohérente. Malheureusement, il est apparu assez rapidement qu'il faudrait faire quelques choix, parfois difficiles, afin de tenir des impératifs de durée de la recherche. Ainsi, j'ai dû renoncer à entreprendre un travail de localisation et de dépouillement de la correspondance active du pasteur messin. En effet, sa très vaste correspondance passive, d'ailleurs probablement incomplète, comprend plus de 2 400 lettres retrouvées et analysées, tant de façon qualitative dans les neuf chapitres que de façon quantitative dans le chapitre 5. Ses correspondants se trouvent dans toute la France et dans les principaux centres réformés européens comme Genève, Leyde, ou encore Heidelberg, sans compter les innombrables Eglises francophones établies en milieu germanique et dont les liens avec Metz sont étroits. Je me suis donc contenté de quelques éléments épars de correspondance active, soit par les minutes, conservées en grand nombre²⁸, soit par des travaux d'édition de sources, en particulier pour sa correspondance avec André Rivet²⁹. Il est en tout cas certain que quelques points restés en suspens dans ma thèse pourraient être éclairés par des sources que je n'ai matériellement pas eues le temps de collecter et que j'espère avoir un jour en mains. Le temps restreint de recherche et la masse documentaire à dépouiller m'ont sans doute perturbé et empêché de maîtriser réellement ce corpus et de prendre suffisamment de recul, d'autant qu'il resterait également à fouiller dans l'océan documentaire que sont les actes notariés³⁰.

- 10 J'ai été contraint de passer rapidement sur le contenu exact de sa prédication, pour plusieurs raisons. La principale a été là aussi la masse documentaire produite, puisque malgré les lourdes pertes constatées en 1944 à la bibliothèque municipale de Metz, l'inventaire sommaire que j'ai constitué de ses sermons dresse une liste de 1 187 occurrences, sans compter les centaines de catéchismes³¹. Une autre raison est que ces documents sont pour la plupart conservés sous forme de brouillon et que leur analyse prendrait donc probablement plusieurs mois, voire quelques années, avant d'aboutir à des résultats que rien ne permet d'imaginer différents de ceux apportés par la thèse de Françoise Chevalier³². De ce fait, je me suis contenté de tirer des statistiques de ce corpus particulier et d'utiliser, tout au long de mon travail, quelques sermons exemplaires, mis au propre ou imprimés. Ainsi, j'ai évité des développements sans doute trop théologiques n'entrant pas à proprement parler dans le cadre de mon étude, et me suis contenté de tout ce que l'on pouvait en tirer sur les aspects sociaux et culturels de la prédication.
- 11 La dernière grande difficulté à laquelle j'ai dû faire face est celle du comparatisme. Car s'il est affiché dans mon introduction et dans mes choix de départ, il est parfois difficile de sortir de la simple monographie sur un sujet local. Cet obstacle comporte en réalité deux aspects liés entre eux. Le premier tient au statut de l'Eglise réformée de Metz : celle-ci, bien qu'intimement liée à celles de France par une confession de foi et une discipline que Ferry qualifie de « conformes »³³, en est toutefois indépendante institutionnellement³⁴, ce qui a des répercussions sur certains aspects de la vie ecclésiastique, comme le choix et le recrutement des pasteurs ou la gestion des deniers. Cette difficulté-là n'a cependant pas été trop grande, car elle est compensée par le fait que cette position originale de Metz, bien que parfois mal comprise des pasteurs français, engendre des correspondances supplémentaires avec Ferry, Metz étant à juste titre considérée comme une interface entre la France et l'Empire, notamment avec la proximité des Eglises du « premier Refuge ». La seconde difficulté a sans doute été plus pénalisante : il s'agit de l'impossibilité d'établir de véritables comparaisons avec des cas bien documentés de pasteurs exerçant dans d'autres communautés. Certes, il existe des biographies de collègues réputés du temps de Ferry. Mais elles n'ont

pas toujours pu être sollicitées de façon satisfaisante, car elles ne s'intègrent pas dans les mêmes problématiques et concernent souvent des pasteurs dont les cas sont encore plus difficilement généralisables que celui de Ferry. Pour mener à bien une comparaison véritablement intéressante dans la perspective de mes recherches, il aurait fallu se pencher sur des sources de première main laissées par d'autres ministres : là encore, le temps a manqué.

Conclusions, apports à l'historiographie et perspectives de recherche

- 12 Malgré ces quelques difficultés, mon travail a, me semble-t-il, permis de dégager quelques conclusions nouvelles et de constituer une grille de lecture potentielle pour envisager une future histoire élargie des pasteurs réformés français sous le régime de l'édit de Nantes.
- 13 D'un point de vue « local », j'ai révisé, à la lumière de l'immense documentation, certaines idées reçues sur Ferry et sa conception du travail de pasteur : ainsi, j'ai tenté de montrer que sa réputation n'était sans doute pas si grande qu'on l'a souvent voulu croire, mais qu'il était un habile politique, grâce à une grande puissance sociale en partie héritée de sa famille. J'ai aussi essayé de voir quelles ont été les oppositions qu'il a pu rencontrer au sein même de son consistoire ou de quelle façon il a fait face à la double nécessité de combattre le clergé catholique et de coexister avec lui dans une ville où la sociabilité l'a mis au contact de prêtres et de religieux. Voisin des jésuites à partir de 1642, il est tout à la fois amené à leur intenter des procès et à leur rendre des visites de courtoisie. Mais l'aggravation de la politique de harcèlement de la part des meneurs de la Contre-Réforme le place à partir des années 1650 dans une situation délicate. J'ai enfin cru pouvoir percevoir une certaine forme de « cléricatisation » du pouvoir dans l'Eglise réformée de Metz, malgré le maintien fort de la puissance d'un consistoire composé en grande majorité de laïcs. Cette cléricatisation ne m'a toutefois pas paru pouvoir justifier les critiques d'Émile Léonard sur l'affaiblissement d'un protestantisme désormais « établi » et desséché par l'action des pasteurs. Au contraire, la formation intellectuelle de Ferry, à

Montauban, ainsi que sa prédication, son action d'acculturation et son rôle dans la valorisation du ministère pastoral auprès de ses ouailles ont donné à son troupeau des bases spirituelles solides et vivantes. Si, comme ses collègues, il développe un discours monarchiste que l'on pourrait considérer comme excessif à la lumière des événements postérieurs, il ne faudrait pas tomber dans le piège d'une lecture téléologique de l'histoire, car cette position politico-confessionnelle était sans doute la seule possible dans le contexte de son élaboration.

- 14 À une échelle plus nationale, voire internationale, j'ai là aussi remis en question la réalité de la grande réputation de Ferry. Comme dans le cadre messin, j'en suis venu à la conclusion que cette réputation était d'abord le fruit d'une position politique et sociale, sa grande force étant son immense réseau de correspondance qui lui donne un accès direct ou du moins assez rapide aux hommes de pouvoir et d'influence, notamment les autres pasteurs. Grâce à l'échange de plusieurs centaines de lettres, on peut voir émerger une certaine « société des pasteurs », avec une identité, ses codes, ses valeurs et ses hiérarchies implicites, malgré l'égalitarisme prôné par la discipline. Il serait donc illusoire de chercher à étudier un hypothétique « corps pastoral » français, même si l'on peut sans doute en parler pour une Eglise particulière où les solidarités sont réelles et immédiates. Si Ferry n'intervient que très peu dans les débats théologiques qui secouent cette société des pasteurs, c'est peut-être par manque de compétence, en tout cas en l'absence de réelle reconnaissance de ses qualités par ses pairs. Mais Ferry parvient à exercer une certaine influence au sein de communautés extérieures en jouant sur d'autres atouts, comme sa très fine connaissance des procédures disciplinaires, sa capacité à placer hors de Metz des collègues ou des convertis, mais aussi son action en faveur de l'unité des réformés, dans le contexte des querelles sur la grâce, et même de tous les protestants, avec un projet de traité sur la réunion entre luthériens et calvinistes³⁵. C'est sans doute cet « irénisme », même si le mot est peut-être trop fort, qui a laissé penser à des historiographes, et même sans doute à quelques contemporains de Ferry, que le pasteur messin était intéressé par la réunion de tous les chrétiens³⁶. Mais s'il accepte en 1666 de discuter de ce sujet avec Bossuet, jeune chanoine de la cathédrale de Metz,

c'est plus par amitié que par la volonté d'y parvenir : dans cette affaire, il est le vieux ministre que l'on essaie de convaincre sans succès, alors que le futur évêque de Meaux est celui qui prend les initiatives. Au contraire, Ferry a, tout au long de son ministère, maintenu la plus grande fermeté vis-à-vis des catholiques et notamment face à ceux qui mènent la Contre-Réforme comme les jésuites : le ton de la controverse entre lui et Bossuet une décennie plus tôt, lorsqu'il fait paraître un catéchisme que le chanoine réfute³⁷, est beaucoup plus incisif et probablement plus révélateur des pratiques du temps.

- 15 Dans le domaine plus intime et personnel, Ferry s'est servi de sa vie conjugale, familiale et privée pour donner de lui l'image d'un pasteur répondant à toutes les normes édictées par la discipline. Ainsi, ses deux épouses successives nous apparaissent dans les sources comme des femmes dévouées aidant leur mari à exercer son ministère et jouant un certain rôle dans l'édification des fidèles. Par contre, le reste de sa famille donne plus de difficultés à Ferry, notamment ses enfants. Sa seule grande satisfaction, largement médiatisée, est l'accès au ministère de son petit-fils aveugle Jacques Couët du Vivier en 1656³⁸. Toutes les sources « privées » des papiers Ferry sont à lire avec le plus grand esprit critique, en évitant le piège de l'empathie et en conservant à l'esprit que nous n'avons souvent sous les yeux que ce que Ferry a bien voulu nous laisser voir. Il n'y a donc que très peu de documents « témoins malgré eux » (*Überreste* pour les Allemands) et beaucoup d'archives instrumentalisées à dessein pour organiser par avance la mémoire familiale (*Tradition*). Enfin, j'ai cherché à montrer dans un long chapitre 9 que le pasteur pouvait agir à travers des activités qui ne sont pas intrinsèquement liées au ministère pastoral, mais qui finissent par servir celui-ci. C'est essentiellement comme historien et comme écrivain que Ferry agit ainsi : si l'historiographie l'a trop souvent présenté comme le père de l'histoire messine ou comme un historien annonçant des méthodes de travail modernes, c'est oublier que le pasteur n'a jamais rien cherché d'autre que la défense de son Eglise face aux attaques catholiques et le maintien de ses fidèles dans l'assurance qu'ils étaient membres de la seule vraie Eglise. Même s'il ne fait jamais paraître une réfutation réellement mise en forme, il répond ainsi coup pour coup aux tentatives catholiques, notamment autour du suffragant

Martin Meurisse³⁹, d'instrumentaliser l'histoire au profit de leurs intérêts confessionnels. Certes, Ferry ne fait ainsi que prolonger un travail que l'on peut observer aux échelles locale et internationale, mais ces activités ont leur cohérence propre et participent de la constitution d'un espace clairement subordonné à ses intérêts professionnels.

- 16 Il reste sans doute beaucoup de travail à accomplir au terme de ces années de recherche. Mais il faut savoir achever une thèse et admettre qu'elle est perfectible et incomplète. J'espère toutefois avoir défriché une partie du terrain et permis de faire émerger des problématiques et des perspectives de recherche pour l'étude des clergés au XVII^e siècle, et notamment du clergé protestant, même si l'exemplarité du cas messin en général et de celui de Ferry en particulier peut être discutée. La longueur, peut-être excessive, de certains de mes chapitres et de mes annexes s'explique largement par ma volonté de donner aux futurs chercheurs le plus de matière possible dans cette optique. Le chantier est désormais ouvert.

NOTES

- 1 Voir notamment BM Metz, ms 1069, 1072, 1077-1082, et 1084-1086.
- 2 Voir notamment Bibliothèque du Protestantisme français [BPF], ms 767¹⁻⁷.
- 3 Voir surtout BMI Épinal-Golbey, ms 91-92.
- 4 La correspondance de Ferry est immense. Presque toutes les lettres reçues sont conservées à la BPF, ms 335¹⁻⁴ et ms 760¹⁻⁸.
- 5 Surtout BPF, ms 775. Voir également les collections de lettres échangées entre Ferry et des membres de sa famille, dans BPF, ms 762¹⁻⁸.
- 6 Cette catégorie regroupe une très grande quantité de documents. Voir essentiellement BPF, ms 765¹⁻⁴ et ms 774.
- 7 Ce domaine est immense. Voir l'inventaire des sources présenté à la fin de ma thèse. Il s'agit surtout de documents conservés aujourd'hui à la BnF, collections Prost et Emmerly (NAF).
- 8 *Les entretiens du pœnitent, ou meditations devotes sur le Pseaume CXXXIX*, Genève, Pierre et Jaques Chouët, 1616, in-12. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque de Genève (MHR L Ferr 1, fonds de l'IHR).

- 9 *Sermon de la Grace. Fait à Metz l'unzième jour [de] Juin 1655. Sur ces mots Hebr.XII.28 Retenons la Grace. Par Paul Ferry, Amsterdam [sic], Jean Ravestein, [1655], in-8°. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne (TS 571).*
- 10 Collection de Couët de Lorry. Je remercie Bruno de Couët qui m'a laissé consulter ces documents en toute liberté.
- 11 Sur l'histoire générale du protestantisme à Metz, la bibliographie est immense. Voir surtout Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, *La Réforme à Metz. II. Le calvinisme, 1553-1685*, Nancy, PUN, 1971 ; François-Yves LE MOIGNE et Gérard MICHAUX (éd.), *Protestants messins et mosellans (XVI^e-XX^e siècles)*, Metz, Éditions Serpenoise – SHAL, 1988 ; et enfin Gérard MICHAUX, « Les réformés messins aux XVI^e et XVII^e siècles », dans Philippe HOCH (éd.), *Huguenots. De Metz à Berlin, les chemins de l'exil*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, p. 17-46.
- 12 Gaston ZELLER, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, t.1, *L'occupation*, t.2, *La protection*, Paris, Les Belles Lettres, 1926 ; Christine PETRY, « *Faire des sujets du roi* » *Rechtspolitik in Metz, Toul und Verdun unter französischer Herrschaft (1552-1648)*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2006.
- 13 Voir notamment ses travaux spécifiquement consacrés au cas messin : Philip BENEDICT, « Bibliothèques protestantes et catholiques à Metz au XVII^e siècle », *Annales ESC*, n° 2, 1985, p. 343-370 ; « Towards the Comparative Study of the Popular Market for Art : the Ownership of Paintings in Seventeenth-Century Metz », *Past and Present*, t. 109, 1985, p. 100-117 ; et « La pratique religieuse huguenote : quelques aperçus messins et comparatifs », dans François-Yves LE MOIGNE et Gérard MICHAUX (éd.), *Protestants messins...*, *op. cit.*, p. 93-105.
- 14 Patricia BEHRE MISKIMIN, *One King, One Law, Three Faiths. Religion and the Rise of Absolutism in Seventeenth-Century Metz*, Westport – Londres, Greenwood Press, 2002.
- 15 Julien LÉONARD, *De Metz à Berlin. La vie de David Ancillon (1617-1692), pasteur réformé en France et dans le Refuge*, mémoire de DEA en histoire moderne, sous la direction de Gérard MICHAUX, Université Paul Verlaine – Metz, 2005. Quelques éléments en ont été publiés, notamment « David Ancillon, une figure méconnue de pasteur idéal pour les protestants du XVII^e siècle », *Chrétiens et Sociétés (XVI^e-XX^e siècles)*, n° 13, 2006, p. 71-87. Article consultable gratuitement en ligne : <http://chretienssocietes.revues.org/index2123.html>.

- 16 Othon CUVIER, « Notice sur Paul Ferry, l'un des pasteurs de Metz (1612-1669) », *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 50^e année, 1868-1869, p. 473-510 ; Roger MAZAURIC, *Le pasteur Paul Ferry. Messin, interlocuteur de Bossuet et historien*, Metz, Mutelet, 1964.
- 17 C'est encore le cas dans les dernières synthèses en date, comme Didier BOISSON et Hugues DAUSSY, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 184.
- 18 Il existe quelques essais de synthèse. Voir en particulier Mark GREENGRASS, « The French Pastorate : Confessional Identity and Confessionalization in the Huguenot Minority, 1559-1685 », dans Luise SCHORN-SCHÜTTE et C. Scott DIXON (éd.), *The Protestant Clergy of Early-Modern Europe*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 176-195 ; Yves KRUMENACKER, « Introduction », dans Didier BOISSON et Yves KRUMENACKER (éd.), *Les pasteurs et leurs écrits dans l'aire francophone à l'époque moderne*, numéro spécial du *Bulletin de la SHPF*, t. 156-1, 2010, p. 9-13.
- 19 Émile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, t. 2, *L'établissement (1564-1700)*, Paris, PUF, 1961, notamment p. 312-389.
- 20 Sur cette démarche, voir Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005.
- 21 Voir par exemple Luise SCHORN-SCHÜTTE, « Priest, Preacher, Pastor : Research on Clerical Office in Early Modern Europe », *Central European History*, t. 33-1, 2000, p. 1-39 ; « The new clergies », dans Ronnie Po-Chia HSIA (éd.), *Reform and Expansion (1500-1660)*, t. 6 de *The Cambridge History of Christianity*, Cambridge, CUP, 2007, p. 444-464 ; « The "New Clergies" in Europe : Protestant Pastors and Catholic Reform Clergy after the Reformation », dans Bridget HEAL et Ole Peter GRELL, *The Impact of the Reformation. Princes, Clergy, People*, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 103-124.
- 22 Dans cette optique, l'ouvrage qui m'a servi de référence est celui de Philip BENEDICT, *Christ's Churches purely reformed. A Social History of Calvinism*, New Haven – Londres, Yale University Press, 2002.
- 23 Je me suis surtout servi d'éditions pour ces documents que j'ai souvent qualifiés de « normatifs » : Isaac d'HUISSEAU, *La Discipline des Eglises Reformées de France, ou l'ordre par lequel elles sont conduites & gouvernées*, Genève – Saumur, Desbordes, 1667, in-4° ; Jean AYMON (éd.), *Tous les synodes nationaux des Eglises Reformées de France*, La Haye, Charles Delo, 1710, 2 vol., in-4° ; Olivier FATIO (éd.), *Confessions et catéchismes de la foi réformée*, Genève, Labor et Fides, 1986. Ferry lui-même possède des exemplaires

richement annotés de ces textes (voir en particulier BPF, ms 17 et BMI Épinal-Golbey, ms 239).

24 Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, t. 62-1, 1986, p. 69-72.

25 Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

26 Voir un exemple de présentation générale par Giovanni LEVI, « On Microhistory », dans Peter BURKE (dir.), *New Perspectives on Historical Writting*, sous la direction de Oxford, Polity Press, 1992, p. 93-113. Voir également une application intéressante par l'historiographie française dans Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Seuil, 1996.

27 Une présentation en français dans Alf LÜDTKE (dir.), *Histoire du quotidien*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1994 (1^{ère} édition allemande 1989).

28 BPF, ms 761¹⁻².

29 Jean-Luc TULOT (éd.), « Correspondance d'André Rivet et de Paul Ferry », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, n° 106, 2009, p. 69-96, n° 107, 2009, p. 114-146, et n° 108, 2009, p. 170-189.

30 Notamment aux AD Moselle, sous-série 3E.

31 Ces catéchismes se trouvent pour la plupart à la BPF, ms 769¹⁻³.

32 Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'édit de Nantes. La prédication réformée au XVII^e siècle en France*, Genève, Labor et Fides, 1994.

33 BPF, ms 774, année 1592, § 20 et année 1593, § 21.

34 Voir notamment sur ce sujet Julien LÉONARD, « Les pasteurs et la réunion des Eglises : le cas de Paul Ferry », *Bulletin de la SHPF*, t. 156-1, 2010, p. 81-106.

35 Ce projet est resté manuscrit (BPF, ms 769³ et ms 772).

36 Un des grands promoteurs de cette tradition historiographique est François GAQUÈRE, *Le Dialogue irénique Bossuet – Paul Ferry à Metz (1652-1669)*, Paris, Beauchesne, 1967. Mais son ouvrage a été écrit dans le contexte de l'œcuménisme postérieur à Vatican II, ce qui marque profondément sa démarche et ses hypothèses de départ.

37 *Catechisme general de la Reformation de la Religion. Presché dans Metz, Par Paul FERRY Ministre de la Parole de Dieu*, Sedan, François Chayer, 1654,

in-16° (2^e édition en 1656 à Genève chez Chouët) ; *Réfutation du catéchisme du S^r Paul Ferry, ministre de la religion pretendue reformée. Par Iacques Benigne Bossuet, Docteur en Theologie de la faculté de Paris, Chanoine & Grand Archidiacre en l'Eglise Cathedrale de Metz*, Metz, Jean Antoine, 1655, in-4°. La controverse a sans doute été surtout développée en chaire, à la suite d'un premier ouvrage de 1653 dont la paternité doit très probablement être attribuée à Bossuet : *Lettre du sieur Lalouette au sieur de Vernicour, son frère, contenant les raisons qui l'ont porté à embrasser la communion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine*, Toul, S. Belgrand et I. Laurent, 1653, in-4°.

38 Sur ce personnage, voir Roger MAZAURIC, « La vie courte et remplie d'un jeune Messin du XVII^e siècle – Le pasteur Jacques Couet du Vivier, aveugle de naissance », *Bulletin de la SHPF*, t. 104-4, 1958, p. 208-230 ; Nicolas SCHAPIRA, « Carrières de pasteur, carrières d'écrivain au XVII^e siècle : le cas de Jacques Couët-du-Vivier », *Bulletin de la SHPF*, t. 150-2, 2004, p. 257-281.

39 Martin MEURISSE, *Histoire de la naissance, du progres et de la decadence de l'heresie dans la ville de Metz & dans le pays Messin*, Metz, Jean Antoine, 1642, in-4°.

AUTHOR

Julien Léonard

IDREF : <https://www.idref.fr/094166218>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-5136-2552>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/julien-leonard>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000002379553>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15117716>

Etudier l'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles

Du projet aux conclusions

Aurélie Prevost

OUTLINE

Quel angle adopter pour étudier l'amitié ?

Quelles sources pour soutenir le projet de recherche ?

Quels apports ?

AUTHOR'S NOTES

Thèse soutenue à Lumière - Lyon 2 le 28 novembre 2011.

Jury : Nicolas LE ROUX (Université Lyon 2), Alain CULLIÈRE (Université Paul Verlaine, Metz), Jean-Marie GUEULLETTE (Institut catholique de Lyon), Philippe MARTIN (Université Lyon 2, directeur de thèse), Sylvie MOUYSET (Université Toulouse 2), Benoist PIERRE (Université de Tours)

TEXT

- 1 Peut-on s'abstenir de s'interroger sur les raisons qui nous font choisir un sujet de recherche ? Il nous paraît judicieux d'être conscient de l'importance du contexte socio-culturel et politique dans lequel nous évoluons. En effet, il a motivé, consciemment ou pas, non seulement le choix du thème mais aussi l'orientation impulsée au travail. Or, la souffrance liée à la solitude et à l'absence d'amis est si courante qu'en 1960, est créé SOS AMITIE. Les pouvoirs publics s'intéressent à la question puisqu'en 2011, l'antenne de soutien téléphonique a reçu environ 700 000 appels. En 1983, l'INSEE et l'INED initient une enquête sur les pratiques de sociabilité. Ils décrivent et analysent les relations entretenues par les Français avec les personnes extérieures à leur ménage, c'est-à-dire avec la famille, les voisins, les collègues de travail et les amis. Le débat ne reste pas cantonné aux sphères institutionnelles ou universitaires¹. La presse témoigne aussi de l'intérêt du grand public pour ces questions à l'heure où les liens familiaux sont de plus en plus complexes et distendus. Ainsi, en 2005, le *Pèlerin* commande une enquête d'opinion pour étudier

l'impact de l'amitié. L'importance quantitative des célibataires motive diverses études portant sur leurs réseaux sociaux et force est de constater qu'ils ont plus d'amis que les couples (3,1 en moyenne contre 1,8). Avec insistance, l'amitié s'invite sur la place publique. La société contemporaine est certes bien différente de la société moderne. Nous avons déplacé la question aux XVI^e et XVII^e siècles afin de comprendre comment ces hommes ont connu et vécu l'amitié. Si désormais les raisons personnelles du choix du sujet sont connues, reste à faire partager le travail effectué au cours de notre thèse, des débuts aux conclusions. Cet article se propose donc de présenter la manière dont nous avons abordé le travail, l'angle de travail choisi puis le choix des sources. Les difficultés ne seront pas tues. Enfin, nous concluons notre présentation par les apports du travail.

Quel angle adopter pour étudier l'amitié ?

- 2 La définition de la période chronologique concernée s'est faite assez naturellement. En effet, la place de l'individu dans la société évolue de manière importante au XVIII^e siècle. De plus, Anne Vincent-Buffault a déjà brillamment étudié l'amitié durant ce siècle². Aussi avons-nous choisi de nous concentrer sur les deux siècles précédents. En ce qui concerne la dimension géographique du sujet, nous n'avons travaillé que sur des exemples français afin de s'assurer de comparer au mieux des éléments comparables. En effet, le terme même d'amitié étant très polysémique, multiplier les langues d'étude auraient posé d'inévitables torts au travail. En outre, le nord de la Loire a été privilégié afin de conserver une certaine homogénéité de culture et de références au sein du territoire français.
- 3 Mais qu'étudier exactement lorsque l'on choisit l'amitié comme sujet ? Rappelons tout d'abord que les travaux de recherche d'historiens portant sur l'amitié à l'époque moderne en France, au début de nos travaux, étaient fort rares. Notre approche nous paraît encore à la marge des divers travaux en cours aujourd'hui. En effet, notre volonté était d'écarter de notre champ de recherche toute amitié célèbre comme Montaigne et La Boétie et de privilégier les anonymes. Pourtant, ces amitiés connues étaient nécessaires à plus d'un titre ; non seulement, elles sont – parfois – très bien documentées et elles

ont été analysées de manière très détaillée, mais elles sont aussi le témoignage de la manière dont on vit une amitié à l'époque. Enfin, ces amitiés célèbres ont pu faire figure de modèle ou de repoussoir pour qui voulait pratiquer une parfaite amitié. Ainsi, sans constituer le centre de notre recherche, elles font partie intégrante des travaux préparatoires à notre recherche.

- 4 Autre point important : nous avons choisi de travailler sur des personnes ne vivant ni dans le cercle étroit du pouvoir royal, ni dans les hautes sphères intellectuelles. L'idée est de tenter de cerner quels étaient le discours et la représentation des « hommes ordinaires » et la concrétisation en acte de l'amitié. Qu'appelle-t-on les « hommes ordinaires » ? On pourrait les définir comme un groupe numériquement très important, l'écrasante majorité de la population, qui ne se revendique pas comme prescripteur d'idée. Il ne s'agit donc pas de personnalités du monde intellectuel, politique ou économique. Pour autant, ces « hommes ordinaires » n'en éprouvent pas moins le désir et le sentiment d'amitié et n'émettent pas moins d'opinions.
- 5 Connaître le discours permet de comprendre l'univers moral, ou du moins les attentes des hommes de ce temps, mais un autre choix de notre part était de ne pas verser dans la joute philosophique. L'amitié n'existe que si elle est pratiquée et si elle est considérée par un tiers – au minimum – comme une situation amicale. Chercher les faits et gestes, comme autant d'éléments tangibles, apparaît plus que judicieux. L'amitié est une notion complexe que nous avons abordée en nous appuyant sur le vocabulaire employé par les protagonistes eux-mêmes. Il s'agissait véritablement de s'interroger sur la réalité de l'amitié avant même d'étudier la relation. Si deux hommes partagent une relation non dénuée d'affection ou d'estime, doit-on immédiatement parler d'amitié ? Nous ne le pensons pas. C'est pourquoi nous avons toujours choisi de sélectionner une amitié uniquement si l'auteur de la source, à savoir l'un des protagonistes de la relation amicale, employait le terme « ami » ou « amitié ». Naturellement, la question des formules de politesse dans la correspondance a été soulevée.
- 6 Il n'a pas été question d'étudier ici l'univers mental et affectif d'un homme en particulier. Le travail proposé se situe à mi-chemin entre micro-storia et histoire sociale. De plus, nous avons aussi exclu les

situations particulières. En effet, certains historiens ont choisi de mener leurs travaux sur la pratique de l'amitié par les religieux catholiques. Certains sociologues ont privilégié les lieux clos comme les prisons pour voir comment l'amitié se tissait et évoluait dans puis à l'extérieur du lieu d'incarcération. Nous avons encore une fois privilégié la majorité : ni religieux, ni prisonniers, ni prescripteurs, ces personnes lisent peut-être (nous sommes peu renseignés, ou du moins par pour tous), mais « baignent » en tout cas dans une société où les idées émises par les prescripteurs circulent et sont connues. Ainsi, les livres d'emblèmes ou les ouvrages philosophiques sélectionnés pour notre étude ont tous été réédités plusieurs fois durant la période concernée. La source la plus évidente pour cerner l'ensemble des idées émises au cours du XVII^e siècle est celle éditée par le Bureau d'Adresses. En effet, Renaudot a inventé des conférences publiques où chacun pouvait s'exprimer sur un sujet précis. Il était question non pas de triompher d'un quelconque contradicteur mais d'exposer l'ensemble des opinions communes jugées pertinentes à l'époque.

- 7 Si nous avons opté pour les deux premiers siècles de l'époque moderne, on ne peut s'aventurer dans le pays de l'amitié sans avoir mis dans son bagage les auteurs antiques, qui font toujours figure de référence.
- 8 En outre, « l'amitié » est un terme si polysémique qu'il est indispensable de commencer par explorer les dictionnaires. Après une lecture attentive de l'univers lexical dans lequel évoluent les « hommes ordinaires », nous avons privilégié un certain type d'amitié à savoir l'amitié-duo. En effet, comme le prouvent les travaux – entre autres – d'Arlette Farge, la notion d'amitié est capitale pour comprendre les relations de clientèle, mais il s'agit ici de l'amitié qui se conçoit et se vit dans le cadre du réseau, qu'il soit politique ou de connaissance. La plupart des travaux d'historiens portant sur le XVI^e siècle témoignent de la manière dont les relations sociales étaient pensées et vécues. Pourtant, dans le mythe antique et les dictionnaires de l'époque moderne le visage d'une amitié plus resserrée, qui se développe entre deux personnes et que nous nous proposons donc d'appeler l'amitié-duo, apparaît. Or, l'amitié ne se pense et ne se vit que par rapport à d'autres types de relation. Nous avons donc dû nous documenter non seulement sur le clientélisme

mais aussi sur l'homosexualité. En effet, partant du postulat que seuls des hommes peuvent éprouver l'amitié vraie, il faut la distinguer de la relation sexuelle. L'amitié n'est jamais définie comme une relation avec une sexualité commune.

- 9 Autre orientation donnée encore une fois par les sources elles-mêmes, celle de ne pas s'intéresser à l'amitié des femmes. Bien que le caractère universel de l'amitié soit clairement affirmé à l'époque moderne, les femmes sont, aux XVI^e et XVII^e siècles, jugées incapables d'amitié, à cause de leur faible vertu. Cette incapacité notoire et l'absence de mythe ou même d'exemples littéraires connus et reconnus nous ont conduits à écarter les femmes de notre étude. Pourtant, et nous leur avons consacré un chapitre de notre thèse, les femmes de l'époque moderne ont ressenti, vécu et pensé l'amitié. Mais, contrairement aux hommes, elles ont à l'esprit l'idée de leur infériorité- or l'amitié ne supporte aucunement la médiocrité. Elles pratiquent l'amitié mais doivent constamment partir à la conquête intellectuelle de ce qu'elles pratiquent. Cette situation bien particulière mériterait une étude à part. Sans compter que les sources employées lors de ce travail n'auraient pu être employées de manière égale. En effet, nous avons beaucoup appuyé notre démonstration sur les écrits du for privé, qui sont essentiellement rédigés par des hommes.
- 10 Ainsi, nous proposons d'étudier l'amitié-duo aux XVI^e et XVII^e siècles en France. La question confessionnelle est écartée, car rien ne nous indique en effet une quelconque différenciation religieuse que ce soit en terme de réflexions philosophiques ou de pratiques, tant au niveau des travaux de nos prédécesseurs que des sources lues.
- 11 Le cadre géographique et temporel ayant été choisi et l'angle du sujet exposé, intéressons-nous maintenant aux sources disponibles.

Quelles sources pour soutenir le projet de recherche ?

- 12 Les sociologues nous ont beaucoup apporté. Certes, il pourrait paraître curieux de trouver intérêt à lire les travaux de sociologues, portant fort logiquement sur le XX^e siècle. Pourtant, leur cheminement intellectuel et leurs interrogations nous ont fort

intéressée. Restait à savoir comment faire pour en tirer profit. Quelles sources l'historien peut-il employer ? Quelles méthodes exploiter ? Il ne s'agit pas ici de refaire un condensé du second volume de notre thèse où nous présentions la méthode qui nous avait permis de travailler. Nous resterons donc concis. Des sources très diverses ont été employées. Des traités philosophiques et des mythes antiques permettent de connaître l'origine du débat. La chanson de geste – *Ami et Amile*³ – offre un beau lien entre l'Antiquité et la période moderne tout en abordant la facette du compagnonnage guerrier de l'amitié. Pour la période plus strictement moderne, nous avons dû élaborer un « corpus » de sources, comme disent les littéraires. Nous avons cherché à maintenir une certaine cohérence à l'ensemble du corpus. Il s'agissait en effet d'éviter qu'un groupe d'opinions soit trop majoritairement représenté tout en sachant pertinemment que parfois, les sources peuvent être plus riches pour un groupe particulier s'ils se sont plus exprimés sur ce sujet. L'idée n'était pas tant de maintenir une stricte égalité entre les différents courants des opinions exprimées sur l'amitié mais d'avoir pleinement conscience de l'effet de source. La démarche est d'autant plus importante au regard de la diversité des types de sources employées. Toutefois, affirmer que la diversité des sources assure la représentation des différents angles de vue sur un même thème n'est pas suffisant. En effet, l'historien sait pertinemment que la nature même de la source oriente le discours. L'intérêt d'un philosophe diffère de celui d'un juriste, les raisons et les buts de l'écriture divergent. La question de l'édition programmée ou pas par l'auteur interfère également sur l'écriture. Véritable point névralgique, le corpus de sources se doit d'être pertinent, représentatif des différents courants de pensées, reflétant le discours majoritaire comme le discours marginal, dans la durée et l'exceptionnel.

- 13 Mais pourquoi diversifier les types de sources ? Pour étudier l'amitié, aucune source ne s'impose d'emblée. En effet, elle peut se traquer dans de nombreux documents. Il s'agit ici d'établir pour chaque type de document son corpus, la méthode de travail et le type d'informations recherchées. Le bénéfice de chaque source est bien différent. En effet, la philosophie et la littérature permettent naturellement d'aborder l'image de l'amitié la plus pure. Toutes deux nous dévoilent la norme. Le théâtre se situe au carrefour entre le

discours et la pratique en mettant en scène les ambivalences et le double-discours d'une société, entre la norme et la réalité. Les sermons ont permis, quant à eux, de cerner le discours de l'amitié de l'Eglise. Il s'agit d'une adaptation du discours religieux face à la pratique des croyants. Le sermon représente la confrontation avec les errements et les difficultés des fidèles catholiques, exercice de style où il s'agit d'inviter à vivre sa vie plus chrétiennement sans provoquer de rejet chez ses auditeurs. Le sermon est, dans une certaine mesure, comme le théâtre au carrefour de la norme et de la pratique. Quelques actes notariés et éléments liés à des procès sont nécessaires pour cerner la vie quotidienne de l'amitié et ses écarts. Pour étudier l'univers plus direct et immédiat d'amis, nous nous sommes intéressés aux proverbes. Méthodologiquement, le problème de leur emploi dans la recherche historique est assez simple à exposer. Erasme, déjà, leur reprochait qu'on puisse leur faire dire tout et son contraire. De plus, l'époque de création d'un proverbe n'est jamais connue. Sans oublier qu'il est impossible de savoir s'il était couramment employé. Leur seul intérêt réside dans l'éclairage apporté sur les *topoi* de l'amitié. Les écrits du *for privé* renvoient eux aussi à la pratique mais également à la manière dont les hommes appréhendent et se souviennent de leurs relations amicales. Ecrits du *for privé* : le terme français laisse augurer de fructueuses découvertes pour l'intime ou du moins pour la sphère plus privée de la vie. *A priori* les amis ont une grande place dans ce type de source. Cette hypothèse ne se confirme pas, du moins pas pour les XVI^e et XVII^e siècles francophones. Le terme d'*Ego-Dokument* serait plus juste : l'écrit sert bien ici à se mettre en scène, à parler de soi et à transmettre des informations dans un but bien précis. La présence des amis y est bien marginale. De plus, pour étudier avec profit l'amitié dans ces types de textes, encore faut-il que l'auteur se soit quelque peu lancé dans l'écriture de passages narratifs. Cette condition est rarement remplie. Ceci écarte donc bon nombre d'auteurs et de sources pour notre période. Dès lors, les écrits les plus intéressants pour nous sont aussi les plus connus et même notre participation au projet collectif *Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914* ne nous a pas permis d'en trouver des inédits pertinents pour notre sujet⁴.

- 14 Bien qu'ayant délibérément écarté la correspondance, nous reconnaissons que les manuels épistolaires, qui se sont multipliés aux XVI^e et XVII^e siècles, en fournissant des modèles de lettres, se sont révélés fort utiles. En effet, ils sont incontournables pour qui veut connaître comment évoluer en honnête homme dans la société. Or, l'ami ne peut être qu'un honnête homme.
- 15 L'iconographie a été interrogée de deux manières afin de cerner la mise en scène de l'amitié et les représentations communes. Nous avons notamment étudié les catalogues d'œuvres de quelques artistes. Les banques de données des grands musées européens nous ont été très utiles pour appréhender les représentations de couples d'amis. Nous avons aussi choisi de mettre à profit les livres d'emblèmes, sélectionnés à partir du travail de Châtelain.
- 16 Il y a eu beaucoup d'espoirs déçus, de pistes vaines. Nous avons par exemple finalement rebroussé chemin devant le faible apport que nous entrapercevions des nouvelles technologies. Ainsi, la longue mise en œuvre nécessaire avant de pouvoir utiliser pleinement le logiciel Arcane nous a fait renoncer à son usage, d'autant plus que notre corpus n'est pas dévolu à un cercle humain restreint et est plutôt une addition d'« isolés », entretenant chacun des relations propres⁵. D'autres logiciels ont attiré notre attention. Par exemple, Wordstat est « un logiciel d'analyse de texte pour les réponses à des questions ouvertes, des interviews, des titres, des articles de journaux, des discours, des communications électroniques⁶ ». QDA Miner, quant à lui, favorise la découverte de cooccurrences avec une analyse faite sur les codes et non sur les mots. Enfin, Nvivo ne propose ni thésaurus, ni analyse lexicographique mais la possibilité d'un codage très souple réalisé de façon libre sur une phrase entière, un paragraphe ou un mot. Il n'offre en revanche aucune possibilité d'analyse statistique, ou de comptage d'occurrence. Les problèmes quant à l'emploi des logiciels sont multiples ; la polysémie d'« amitié » et la polymorphie des mots n'en sont pas les moindres. En outre, bien souvent, la représentation graphique est statique et n'offre qu'un instantané sans prendre en compte les reconfigurations permanentes. Certains logiciels requièrent un prétraitement statistique comme retirer les mots-outils et la mise en place de catégorisation sémantique avec la désambiguïsation des expressions. Nous avons exploré et pesé le

pour et le contre avant de choisir de ne pas aventurer au-delà. Le risque était de perdre du temps dans la mise en œuvre pour de maigres résultats. La familiarité avec les sources devait remédier à l'absence de ses logiciels⁷.

Quels apports ?

- 17 Nous avons mené un travail à la croisée des chemins de nombreuses autres disciplines comme la littérature française, la sociologie, la philosophie et l'histoire de l'art. Nous avons ainsi dû nous appuyer sur des travaux de références et de synthèse pour non pas gagner du temps mais pour être sûre de ne pas omettre une facette importante. Ainsi, les livres d'emblèmes ont été sélectionnés à partir de l'ouvrage de Châtelain⁸. Le travail a ensuite été conçu en trois grands points. L'amitié étant pensée comme un organisme vivant, nous avons opté pour un plan qui permette de suivre l'amitié de sa naissance à sa mort, de sa genèse à la séparation ultime.
- 18 L'amitié a été finalement définie comme une relation volontaire et affective entre deux personnes du même sexe, à savoir entre deux hommes, sans qu'il s'agisse d'une relation homosexuelle. Toutefois, malgré une définition très centrée sur un duo d'amis, l'amitié est immédiatement dépassée par des entités et des concepts plus larges qui l'englobent et se confrontent à elle. Omniprésente, l'amitié innerve l'ensemble des multiples champs de la société. Tout d'abord, elle innerve la société car elle est jugée garante de la paix civile. Ensuite, dans la sphère politique, l'amitié provoque d'âpres discussions sur la qualité des rapports entre les différents détenteurs du pouvoir, entre le roi et les nobles notamment. Enfin, dans la sphère religieuse, les clercs prônent la charité, sans exclure des liens plus étroits si et seulement si Dieu est au centre de la relation et la concorde non mise à mal. La charité ne se confond pas avec l'amitié de la concorde civile parce que le but poursuivi est différent : la charité est conçue par Dieu et pour Dieu alors que l'amitié qui tire certes son origine de Dieu a pour finalité l'absence de guerre civile et une fluidité dans les rapports sociaux.
- 19 Le discours sur l'amitié relève d'un véritable ostracisme : ni les femmes, ni les non-vertueux ne peuvent prétendre à l'aptitude pour lier amitié. Sans même parler de l'inconcevable amitié homme-

femme. La pratique suit-elle ce discours ? Nullement. Les prescripteurs, ceux qui jouent ce rôle ou qui font figure dès l'époque moderne de référence, peuvent eux aussi être surpris à contredire le discours normatif par leur pratique. Dans la vie quotidienne, il n'est pas possible d'établir avec tant de rigueur une barrière nette entre hommes et femmes, vertueux et non vertueux.

- 20 La naissance de l'amitié est complètement occultée. Elle n'est pas associée à une sorte de baptême, ni fêtée comme un anniversaire. L'amitié n'a pas de début car elle triomphe non seulement de l'absence et de la distance mais aussi de toute dimension temporelle. Mais si on peut déclarer avoir toujours connu une personne, la mort, lorsqu'elle frappe, rappelle l'individu à sa condition de mortel mais l'incite surtout à chercher à transcender cette étape. En effet, la mort n'est qu'une étape, non pas vers la résurrection ici d'une amitié mais dans le chemin à parcourir pour prouver la perfection de son amitié. La mort ne scelle pas la fin d'une amitié mais plutôt le début d'un nouveau mode d'amitié. La mort ne signifie pas oubli et abandon. Le mode d'interaction change radicalement sans cesser. Ainsi, la mort révèle l'ami. Au moment de l'agonie, la présence de l'ami auprès du malade est cruciale. Après le décès, comment l'annonce de décès est-elle rédigée par rapport aux autres annonces dans l'écrit du for privé ? Le récit suit-il la trame narrative la plus commune au sein de l'écrit du for privé ? C'est parfois seulement de cette manière qu'il est possible de débusquer une affection particulière pour tel défunt tant la pudeur ou l'absence de mentions de tristesse et de désespoir peut surprendre. Autre point important de ce travail : si l'amitié se rêve, se pense en de magnifiques idéaux, son application concrète est très pratique et il serait très malvenu de s'apitoyer sur un décès. Un tel comportement serait indigne d'un bon chrétien.
- 21 Pour nous autres contemporains, ce qui peut le plus de surprendre, c'est le véritable utilitarisme de l'amitié. Affiché et revendiqué, ce pragmatisme est très structurant pour la société moderne. On estime à l'époque moderne qu'avoir un ami en tout point identique à soi-même n'a aucun intérêt. Au contraire, que le faible se lie au fort, le fort au faible et que les échanges de bonne pratique naissent entre les deux, mais avec amitié. Voilà pourquoi les historiens qui s'intéressent au clientélisme s'intéresse tant à l'amitié.

- 22 Les gens ordinaires n'innovent pas. Les idées antiques sont constamment réactivées et réadaptées. Ces hommes ne philosophent pas sur la notion, ils la vivent simplement. En revanche, l'air du temps, lui, subit de légères inflexions. La liberté des échanges fait craindre l'absence inopinée de l'ami en cas de besoin, surtout dans la première moitié du XVI^e siècle. La tendresse des rapports fait redouter la fausseté des sentiments. Le flatteur est la crainte de tous à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. L'amitié est susceptible de souder le corps politique ou de contribuer à sa désagrégation. Les Modernes regrettent amèrement le temps, pourtant mythique, d'Oreste et Pylade ; leur discours convenu nous parle d'un âge d'or de l'amitié dans les temps antiques, et ils regardent avec désespoir la petitesse des relations amicales de leur temps. Néanmoins, les Modernes s'engagent avec fougue, par le biais de traités, et les dictionnaires développent une approche plus pragmatique et moins grandiloquente de l'amitié. Ces hommes ne cherchent donc pas à créer de nouveaux exemples. Ainsi, Montaigne n'est jamais cité. Ce n'est pas son amitié avec La Boétie qui fait figure de modèle à suivre dans la période qui nous intéresse : l'héroïsation de leur relation n'a pas encore eu lieu. En outre, on remarque que la majorité de la réflexion porte sur la vie en communauté et le secours attendu de l'ami. L'art d'être ami est indissociable de l'art de se comporter en société. Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, parallèlement à l'omniprésence des représentations allégoriques de la notion dans les emblèmes, la morale chevaleresque disparaît pour laisser place à une vision mettant en lumière la nature déchue de l'homme. L'idéal du noble stoïcien est affaibli face à cette offensive augustinienne. L'amitié n'est plus le ressort de la politique. Mais à la fin du XVII^e siècle, la « réhabilitation de la nature humaine » entre en scène et Saint-Evremond ose critiquer l'amitié d'Oreste et Pylade. L'amitié commence à devenir une valeur privée, dans le sens où elle n'est plus autant un principe organisant les communautés. La norme aurait pu se révéler pesante, pourtant elle n'est pas une chape de plomb. Ce sont les exemples qui peuvent paraître sclérosés, mais pas la norme. D'ailleurs, certains veulent se détacher des exemples, qui sont bien souvent des histoires extrêmement violentes, en aucun cas de la rigueur morale de ces amitiés. Or, la norme insiste surtout sur cette rigueur morale nécessaire à l'amitié et personne ne conteste cette exigence.

- 23 La démarche méthodologique a constitué une part importante de notre travail de thèse. Le sujet, qui n'offrait pas de sources évidentes, nous a contraints à réfléchir sur la manière dont nous pouvions répondre aux questions posées. Qui est réellement mon ami ? L'ami est celui qui vous soutient dans la tempête. Les « hommes ordinaires » n'innovent pas vraiment. Point de révolution copernicienne en vue. La définition ne varie guère, les grands problèmes des relations humaines (la peur d'être abandonné, la peur de souffrir) restent identiques. Les remarques relèvent bien souvent du bon sens le plus strict : seul le temps permet de savoir si une amitié est suffisamment forte pour supporter les aléas de la vie, les absences, les échecs et les tensions.

NOTES

- 1 En 1993, Jean Maisonneuve et Lubomir Lamy publient le résultat de leurs travaux sur la psycho-sociologie de l'amitié. Jean MAISONNEUVE, Lubomir LAMY, *Psycho-sociologie de l'amitié*, PUF, Psychologie sociale, Paris, 1993.
- 2 Selon un angle similaire à celui que nous voulons impulser à notre travail : Anne VINCENT-BUFFAULT, *L'exercice de l'amitié : Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Seuil, Paris, 1998, 317 p. Voir aussi son *Histoire des larmes XVIII-XIX^e siècles*, Payot & Rivages, Paris, 2001, 391 p.
- 3 Le choix de cette chanson de geste s'est opéré ici par le nom même de l'œuvre. En effet, rappelons-le, nous avons choisi une entrée lexicale à notre thèse.
- 4 *Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914*, établi à l'Université de Paris-Sorbonne, dirigé par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, a pour objectif de recenser et de décrire tous les textes du for privé des archives et des bibliothèques publiques de France. <http://www.ecritsduforprive.fr/>.
- 5 L'analyse textuelle a progressé les dernières années grâce à des logiciels informatiques performants. Arcane est employé pour des études historiques. Le site Egodoc présente les opportunités offertes par ce logiciel informatique en proposant d'étudier *Le Journal du chevalier Marie-Daniel Bourrée de Corberon*, rédigé principalement entre 1775 et 1781, et portant sur la mission diplomatique de l'auteur en Russie et sur ses activités une fois de

retour à Paris. Voir Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « L'instrumentation électronique appliquée aux écrits du for privé. Le projet " le monde de Marie-Daniel Bourrée de Corberon ", in *Au plus près des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, dirigé par Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2005, p. 247-253.

6 Wordstat, Content analysis Module for SIMSTAT & QDA Miner, User's guide, édité par Provalis Research, 2005, 157
p. <http://www.provalisresearch.com/Download/Manuals.html>.

7 Pour un exemple d'emploi de logiciel : Véronique CASTAGNET, « Apports de la lexicologie quantitative à l'étude des ego-documents : étude de la correspondance d'un curé béarnais, ancien secrétaire du cardinal Dubois », in *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, dir. par Pierre-Yves Beaurepaire, Dominique TAURISSON, Université Montpellier III, 2003, Montpellier, p.119-137. Pour une représentation graphique des réseaux, voir Zacarias MOUTOUKIAS, « Réseaux de négociants ou réseaux ego-centrés : une approche méthodologique », in *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, op. cit., p. 447-469.

8 Jean-Marc CHÂTELAIN, *Livres d'emblèmes et de devises : une anthologie (1531-1735)*, Klincksieck, Paris, 1993.

AUTHOR

Aurélie Prevost

IDREF : <https://www.idref.fr/162090390>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/17152709>

Habilitations

« Entre Orient et Occident : religions et politiques au XIX^e et au XX^e siècles »

L'Etat français et les religions en contexte colonial : Etat colonial, catholicisme et islam dans l'Algérie du XIX^e siècle (1830-1914)

Oissila Saaïdia

AUTHOR'S NOTES

Habilitation à diriger des recherches soutenue à L'Université Lumière - Lyon 2 le 21 novembre 2011.

Jury : Claude Prudhomme (Lyon 2, garant scientifique), Henry Laurens (Collège de France, président), Jacques Frémeaux (Paris IV), Bernard Botiveau (IREMAM), Jean-Dominique Durand (Lyon 3) et Mohamed-Chérif Ferjani (Lyon 2) ; Denis Pelletier (EPHE) a été dans l'impossibilité d'assister à la soutenance publique et a transmis un rapport écrit.

TEXT

- 1 L'intérêt pour le religieux et le politique est à rechercher dès mes premières années d'étude et s'est concrétisé dans mon sujet de mémoire de maîtrise sur la Séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat en Algérie. Pour des raisons qui relèvent des contingences de l'histoire du temps présent, je n'ai pas pu poursuivre dans le cadre de la thèse mon travail sur le catholicisme en Algérie. Pour autant, l'Algérie n'était pas absente de mon doctorat car en choisissant d'analyser les discours de clercs catholiques sur l'islam, les pères blancs sont apparus comme incontournables¹.
- 2 La thèse soutenue (2001), j'ai poursuivi mes recherches dans des directions où mon intérêt pour les religions abordées dans une démarche comparatiste, ma préoccupation pour le temps long comme outil de décryptage de l'événement et mon souci de « banaliser » l'approche du fait religieux musulman, en d'autres termes sortir du paradigme Orient/Occident ont pu se développer. Quatre axes émergent de mon activité de recherche : l'enseignement du fait religieux, la mission auprès des musulmans, l'islam

contemporain et le fait colonial. La réflexion autour de l'enseignement du fait religieux est partie d'une nécessité professionnelle celle de devoir assurer un enseignement sur le sujet dans un contexte qui en faisait un enjeu de société.

Immanquablement, j'ai été confrontée à la demande sociale sur ces sujets complexes et sensibles autour des religions. Pour être en mesure d'y répondre, j'ai dû repenser son métier d'enseignante-chercheuse en terme de fonction sociale de l'historien. Les demandes émanent d'acteurs aussi diversifiés que des professionnels de l'éducation, – assistantes sociales, conseillers d'éducation, personnels de directions et enseignants –, des professionnels de santé – futurs infirmiers et infirmières –, des professionnels du social – le CDIFF, spécialisé dans le domaine des droits des femmes –, mais aussi des politiques comme le Conseil de l'Europe ou encore nos ambassades dans des pays aussi différents que l'Autriche ou l'Indonésie. Cette volonté de faire appel à une historienne trouve ses origines dans des besoins clairement exprimés de sortir d'une actualité qui fait la part belle à l'évènement isolé pour l'insérer dans son axiologie, nuancer sa spécificité et surtout le repenser dans une temporalité plus large. Seule la poursuite de mon travail de recherche en histoire m'a permis de répondre avec les outils de l'historien à cette demande.

- 3 Cette recherche, je l'ai poursuivie en direction du catholicisme comme de l'islam sur des segments différents car la démarche comparatiste n'était pas toujours possible à mettre en œuvre. En revanche, continuer à travailler sur les deux religions m'a permis de repérer des mécanismes communs aux deux. Par bien des aspects, ce qui aurait pu être perçu comme spécifique à l'islam prenait une autre orientation éclairée par l'analyse que j'avais par ailleurs faite du catholicisme. Ma double approche du religieux me permettait d'éviter les écueils de l'essentialisme et du culturalisme dénoncés depuis quelques décennies.
- 4 Ce choix méthodologique m'a permis, entre autres, de replacer l'histoire du catholicisme algérien dans une histoire de l'Algérie coloniale mais aussi de la France religieuse. J'ai conçu mes recherches sur l'Algérie coloniale dans une perspective d'inclusion : c'est ainsi que l'Algérie catholique a trouvé sa place au sein des matériaux Boulard² et du dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle³.

- 5 Réintégrer l'Algérie catholique dans les ouvrages d'histoire générale du catholicisme, notamment pour ce qui concerne ses rapports à l'Etat – Cfr les grandes lois sur les congrégations de 1901 et à la loi de Séparation de 1905⁴ – m'a donné l'idée de repenser l'islam algérien dans la même perspective, c'est-à-dire de l'envisager selon une grille d'analyse coloniale et métropolitaine.
- 6 Pour rester fidèle au cheminement intellectuel qui est le mien depuis la thèse, j'ai souhaité poursuivre la logique du travail sur ces deux traditions religieuses à partir d'un segment spécifique, celui du rapport avec le politique, dans un contexte déterminé : l'Algérie coloniale du XIX^e car s'y concentre bien des facettes d'une expérimentation coloniale polymorphe.
- 7 Ce choix de travailler simultanément sur deux traditions religieuses reste toujours problématique et renvoie à la question du comparatisme en histoire et aux problèmes méthodologiques et épistémologiques qui en découlent.
- 8 Sans vouloir dresser ici un bilan de l'historiographie sur l'approche comparée des religions, force est de constater que les approches sont soit mono-confessionnelle, soit thématique. Il est toujours possible de trouver des entrées communes comme celles de la mission, du prosélytisme, de la conversion, ou encore de la sainteté.
- 9 J'ai pour ma nouvelle recherche fait un autre choix : celui d'une approche comparée de deux religions avec l'Etat comme médiateur afin de ne pas isoler un acteur, ni d'opposer les acteurs, mais d'analyser les positions de l'Etat français colonial en direction de deux religions majoritaires.
- 10 Cela n'a pas été sans difficultés car je me suis heurtée :
 - à une historiographie lacunaire pour ce qui concerne l'histoire du catholicisme et celle de la gestion de l'islam ;
 - à des situations et contextes différents induisant des périodisations en décalage ;
 - à des centres d'intérêts divergents,
 - et à des sources dissymétriques.
- 11 L'historiographie disponible sur le catholicisme algérien du XIX^e est à peu près inexistante, à l'exception des travaux non publiés de Paul

Fournier et de la magistrale biographie de François Renault sur Lavigerie⁵, ou bien l'historiographie présente un caractère hagiographique. Les historiens du religieux ont abandonné l'histoire du catholicisme algérien aux historiens de la colonisation qui n'y ont pas perçu d'intérêt majeur du moins pour le XIX^e⁶.

- 12 Pour ce qui concerne la gestion du culte musulman, les travaux spécifiques sont rares ou traitent la question à un niveau plus théorique ou général⁷ et véhiculent parfois des idées reçues comme celle de clercs officiels formés dans les médersas⁸.
- 13 Il lui a donc fallu, dans un premier temps, dresser séparément le cadre historique dans lequel chacune de ces deux religions a évolué, puis repérer les points de contacts.
- 14 Les situations de l'islam et du catholicisme dans l'Algérie du XIX^e sont les produits d'histoires différentes. D'un côté se trouve la religion des vaincus, de l'autre celle qui est arrivée avec le conquérant. Le temps de l'islam algérien n'est pas celui d'un catholicisme importé de France dans ses structures et vécu par des populations issues des quatre coins de la Méditerranée. Pour ne prendre que l'exemple des temporalités catholiques : la chronologie du catholicisme algérien est fonction de celle du catholicisme métropolitain, mais s'en distingue aussi. De même que le temps colonial, *i. e.* la temporalité imposée par le colonisateur, n'est pas toujours celui des populations soumises. Ainsi, pour les pèlerinages, les agents de l'administration font de la déclaration préalable la condition *sine qua non* à la tenue du pèlerinage et obligent en quelque sorte à prendre date alors que les fidèles ne comprennent pas toujours cette logique.
- 15 Le décalage est aussi perceptible dans les centres d'intérêts non convergents : les priorités du catholicisme ne sont pas celles de l'islam, de même que les tensions entre les religions et l'Etat ne se focalisent pas sur les mêmes sujets. Ces asymétries dans les situations, dans la périodisation et dans des centres d'intérêts souvent divergents, se traduisent dans les sources.
- 16 La question des sources dissymétriques renvoie à une préoccupation méthodologique, celle d'avoir voulu travailler sur des archives manuscrites pour la plupart issues du centre des archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence. Pour autant, les dossiers disponibles

n'émanent pas tous de la puissance publique dans la mesure où la correspondance avec les administrés musulmans a été conservée, notamment les demandes d'emploi, les réclamations, les contestations de décisions, les demandes d'ouverture de zaouïas et autres. Du côté catholique, les archives de l'archevêché d'Alger ont constitué, dans certains cas, un point de vue extérieur à celui de l'administration.

- 17 La richesse du fonds d'Aix-en-Provence réside pour ce travail dans les documents de première main qui constituent autant de cas concrets attestant de la diversité de l'histoire vu depuis le terrain. Cette documentation qui pourrait apparaître comme une succession d'étude de cas n'est en définitive que la traduction d'une réalité plurielle qui n'est pas perceptible à travers les discours des élites. D'une certaine façon, j'ai pris le contre-pied de mon travail de thèse où je m'étais alors intéressée aux discours des élites pour cette fois plonger dans l'univers des hommes de terrain.
- 18 Mettre en avant le terrain ne signifie pas pour autant minorer les constructions théoriques, mais m'a permis de nuancer un certain nombre d'idées reçues véhiculées par une historiographie qui sans être erronée, loin s'en faut, est restée attachée aux discours alors que j'ai fait le choix d'interroger les pratiques pour être à même de formuler d'autres hypothèses et d'énoncer à mon tour des théories.
- 19 L'historiographie a traditionnellement considéré que l'islam était l'objet d'une politique d'exception. J'ai désiré discuter ce postulat en le confrontant avec les sources, sans séparer la politique à l'égard de l'islam de celle suivie en direction du catholicisme. Seule la perspective comparatiste permet d'éviter d'attribuer à certaines décisions une spécificité dictée par le culte concerné, alors qu'elles relèvent d'une politique des cultes plus générale. Je me suis aussi interrogée sur la pertinence d'un modèle algérien de gestion des cultes et de son éventuelle incidence sur d'autres parties de l'empire français.
- 20 Au terme de cette recherche, la clé de la politique religieuse de la France en Algérie est celle du modèle concordataire. Elle aboutit à ce que j'ai appelé l'invention du culte musulman : soit des circonscriptions religieuses déterminées, des établissements cultuels

classés et des « fonctionnaires de Dieu » pour remplir des missions définies comme cultuelles par l'Etat.

21 Dans cette perspective, la loi de Séparation donne un nouveau cadre aux cultes présents en Algérie avec la mise en place des cultuelles, sauf pour les catholiques, et des indemnités temporaires de fonction pour les cinq cultes, islam y compris.

22 Pour ce qui est de la surveillance des personnels des cultes, catholiques comme musulmans y sont soumis, de même que les processions sont contrôlées, voire interdites pour les deux religions dans les années 1880.

23 Pourtant, un second niveau d'analyse laisse clairement percevoir une politique d'exception en direction de l'islam. Si la mise en place du culte musulman n'est pas propre à cette religion et répond à la politique inaugurée par Napoléon I^{er} pour gérer les religions, elle n'est pas menée à terme dans la mesure où l'Etat ne se dote pas d'interlocuteur officiel, pendant politique du système concordataire qui entérine la reconnaissance officielle par l'Etat des religions. Le culte musulman est *de facto* placé dans une situation différente du culte catholique. De plus, ce que j'ai analysé comme étant le processus de « cultualisation » de l'islam est l'œuvre d'un pouvoir allogène, non-musulman et s'est opéré sur le mode autoritaire. D'autoritarisme, il est encore question dans les modalités de surveillance imposée aux agents du culte musulman, mais aussi aux fidèles. Cette surveillance s'exerce en dehors du cadre légal républicain dans la mesure où les lois en direction des indigènes appartiennent souvent au registre des lois d'exception, quand bien même elles sont constitutionnellement valides. C'est ainsi que la logique du bertillonage, c'est-à-dire l'anthropométrie judiciaire fondée par Alphonse Bertillon dans le dernier tiers du XIX^e siècle et considéré à l'époque comme la panacée en matière de fichage des délinquants en France, se retrouve dans les fiches signalétiques en direction du « personnel religieux musulman », fonctionnaires de Dieu comme indépendants, mais pas dans les renseignements récoltés sur le personnel ecclésiastique catholique. Par ailleurs, la pression des autorités coloniales s'avère plus forte en direction des fidèles musulmans que des fidèles catholiques car toute pratique

religieuse est potentiellement assimilée à une revendication politique.

- 24 Quant à la loi de Séparation, si elle dote le culte musulman de son premier cadre légal, dans la pratique elle ne fait que prolonger le contrôle avec des cultuelles sous tutelle.
- 25 L'Etat a fait en sorte de présenter un semblant d'équité entre les deux cultes majoritaires en Algérie à travers des cadres forgés pour le catholicisme, sans parvenir à des pratiques égalitaires.
- 26 L'explication réside, pour partie, dans le système colonial qui ne peut souffrir l'égalitarisme entre populations soumises et colonisateurs. Si au niveau des textes, il est possible de repérer un traitement identique pour les cultes, les pratiques renvoient à une politique d'exception en direction du culte musulman. Cette politique d'exception dans le traitement des cultes est l'une des facettes d'une politique plus globale en direction des indigènes où le droit d'exception a été érigé en droit commun, où l'exception est devenue la règle sans pour autant que la légalité ne donne plus de légitimité aux autorités.
- 27 Par bien des aspects, l'Etat colonial s'est retrouvé dans la posture décrite par Machiavel dans *Le Prince*. C'est en relisant l'analyse des anti-Machiavel faite par Michel Foucault que le parallèle m'est apparu⁹. En effet, chez Machiavel, le Prince est en rapport de singularité et d'extériorité par rapport à sa principauté. Dans le cas de l'Algérie, l'Etat français doit sa présence à un acte de violence, la conquête. Dans la mesure où ce rapport est d'extériorité, il est fragile, et il ne va pas cesser d'être menacé car il n'y a pas de raison *a priori* pour que les sujets acceptent l'autorité de l'Etat colonial. L'objectif de l'exercice du pouvoir va être de maintenir, de renforcer et de protéger cette principauté. Pour se maintenir, le Prince ou l'Etat colonial doivent repérer les dangers : d'où viennent-ils, en quoi consistent-ils, quelle est leur intensité comparée : quel est le plus grand, quel est le plus faible ? Il s'agira ensuite de déterminer un art de manipuler les rapports de forces qui vont permettre à l'Etat de se maintenir. Mais, pour citer Foucault, « être habile à conserver son pouvoir n'est pas du tout posséder l'art de gouverner ».

- 28 L'Etat colonial français, en façonnant les cultes catholique et musulman, est-il parvenu à créer un modèle algérien ? Je retiendrai l'idée que l'expérience algérienne de gestion des cultes a servi de boîte à outils aux autorités coloniales pour d'autres parties de l'empire notamment l'Afrique sub-saharienne en particulier en direction des confréries. Des comparaisons seraient à développer avec la politique religieuse menée par la France au Sénégal et en Maurétanie. J'ai bien conscience qu'en privilégiant un espace géographique mon interprétation pourrait être faussée si elle ne s'inscrit pas dans une approche comparative avec d'autres empires qu'il me restera à mener.
- 29 Pour ne prendre que le cas de la Grande-Bretagne, sa gestion de l'islam en Inde présente de nombreuses similitudes avec la gestion française. C'est ainsi que le droit musulman trouve son pendant dans l'*Anglo-muhammadan law*, tout comme la réorganisation du système judiciaire au profit d'un système d'inspiration anglaise. En revanche, le législateur anglais ne parvient pas à supprimer les *waqfs* ou habous privés. Les Britanniques parviennent toutefois à se concilier certaines élites musulmanes et à en faire des médiateurs entre eux et les populations, comme les Français ont du le faire en Algérie¹⁰. De même, il serait judicieux d'analyser les ressorts qui ont permis à la Grande-Bretagne, l'une des patries du libéralisme et de la démocratie, de légitimer un pouvoir autocratique¹¹. Cependant, la démarche comparatiste connaît au moins deux limites dans ce cas précis : la proximité géographique et la présence d'une minorité visible de ressortissants français, font de l'Algérie un cas unique à l'échelle du monde colonial français, mais aussi britannique.
- 30 En faisant le choix de travailler sur ce sujet, j'ai pris des risques dans la mesure où sur le plan méthodologique tout est loin d'avoir été réglé. Pourtant, je demeure convaincue qu'une approche comparatiste est plus que jamais nécessaire pour replacer au mieux possible tous les acteurs du système colonial sans pour autant nier les spécificités imposées aux populations colonisées. Le retour aux sources manuscrites et au XIX^e siècle, peut-être un peu délaissés, sont tout autant fondamentales car seul le passage par ce terrain que constituent pour l'historien les archives permettra de sortir des idées reçues. Certes, elles ne sont pas propres à l'histoire de l'Algérie coloniale mais, à la différence d'autres parties de l'empire, tout ce qui

touche à l'histoire de la colonisation de l'Algérie fait encore partie des enjeux de société.

- 31 Ces dernières années la colonisation est redevenue une question d'actualité tout comme l'histoire des faits religieux. Cet intérêt s'est transformé en demande sociale perceptible aussi chez les étudiants de master. J'ai ainsi été amenée à encadrer des étudiants sur des sujets portants sur les conversions de personnes de culture musulmane au christianisme et j'accompagne un collègue de l'université de Tizi-Ouzou dans son travail de doctorat sur le cadre légal donné aux conversions en Algérie aujourd'hui. Les questions de la conversion et de la mission, centrales dans mon parcours scientifique, sont appelées à soulever un certain nombre d'interrogation de part et d'autre de la Méditerranée. Tout comme d'ailleurs celle des confréries si on se rapporte aux résultats des travaux que j'ai dirigés sur la Tidjaniyya où cette dernière apparaissait comme l'une des voies possibles de l'islam en Europe. Il n'est pas rare, pour tout ce qui touche à l'histoire de la colonisation ou à celle des faits religieux, de voir arriver des étudiants en quête explicite de leur propre histoire familiale ou personnelle. L'encadrement proposé ne peut pas occulter cette dimension et invite à insister peut-être davantage sur les méthodes et les objectifs du travail d'historien. Le résultat semble encourageant car confrontés au document, les étudiants acceptent le verdict de l'histoire, parfois dans la douleur.
- 32 Mais c'est surtout en direction du judaïsme que la méthodologie acquise par la fréquentation de l'islam et du catholicisme est pour moi la plus stimulante car elle me permet de vérifier des hypothèses élaborées à partir de ces deux religions et de mettre en évidence des processus communs au moins aux trois monothéismes. Je suis ainsi parvenue au constat que les lignes de démarcation ne passent pas entre les différentes confessions, mais à l'intérieur de chacune d'elles entre toute une gamme d'options qui partent des plus sécularisées aux plus fondamentalistes. J'envisage de discuter ce postulat à travers un choix de thématiques qui seront analysées de manière transversales dans les trois religions. Seul un travail d'équipe avec des doctorants et des chercheurs confirmés permettra de mener à bien ce programme.

- 33 L'un des axes retenu est celui des normes religieuses car il permet d'appréhender le religieux selon une optique transversale. Le LARHRA et l'ISERL, dont je suis membre, sont l'un des lieux où cette réflexion peut être menée car ils disposent de compétences internes et d'un solide réseau en France et en Europe. Tout aussi proche, le GREMMO et ses chercheurs, avec qui je collabore régulièrement, reste un des lieux propices aux rencontres scientifiques, comme le sont aussi le GSRL qui depuis 2003 a développé un axe « Islam en question » ou encore l'IISMM et l'IREMAM. Les instituts français à l'étranger demeurent des lieux indispensables pour ces recherches, je pense à l'Ecole française de Rome, l'IFAO et l'IFPO dont j'ai été boursière et avec qui j'ai travaillé, mais aussi l'IRMC de Tunis avec qui je suis en relation suivie notamment pour le séminaire sur l'étude comparée des religions.
- 34 Hors des circuits français, je suis parvenue à développer des relations de partenariat avec d'autres institutions comme l'IWF de Vienne ou encore les fondations Adenauer et Abd al-'Aziz de Casablanca. Je suis, pour ces deux dernières, chargée de l'organisation d'une rencontre scientifique internationale en 2012 autour des enjeux de la colonisation à l'occasion du centenaire du protectorat français au Maroc et du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.
- 35 Pour conclure, je demeure convaincue que l'histoire de la colonisation et, dans une certaine mesure celle des faits religieux, doivent se construire simultanément de part et d'autre de la Méditerranée car les histoires sont intimement liées. Ecrire cette histoire partagée reste la seule voie possible pour assumer pleinement nos passés, mieux vivre nos présents et construire nos futurs.

NOTES

1 O. SAAÏDIA, *Clercs catholiques et Oulémas sunnites dans la première moitié du XX^e siècle*, Discours croisés, Paris, Geuthner, 2004.

2 B. DELPAL (dir.), *Matériaux Boulard*, Paris, CNRS, 2011.

3 D.-M. DAUZET et F. LE MOIGNE (dir.), *Dictionnaire des évêques de France au vingtième siècle*, Paris, Le Cerf, 2010.

4 P. CABANEL, J.-D. DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises 1901-1914*, Paris, Le Cerf, 2005 ; J.-P. CHANTIN, D. MOULINET (dir.), *La Séparation de 1905, Les hommes et les lieux*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2005.

5 P. FOURNIER, « La faillite de M^{gr} Dupuch (1^{er} évêque d'Alger) en 1845 », exposé du séminaire de 3^e cycle de l'université de Provence, centre d'Aix-en-Provence, mai 1971 ; « Le clergé d'Algérie, séminaire de troisième cycle, 1972-1973 » et « Jacques Suchet (1795-1870) », travail réalisé à partir des papiers personnels de Jacques Suchet. Travaux non publiés ; F. RENAULT, *Le cardinal Lavignerie 1824-1892, L'Eglise, l'Afrique et la France*, Paris, Fayard, 1992.

6 Pour le XX^e siècle, les rares travaux sur le sujet se concentrent sur la période de la guerre d'Algérie. Voir, entre autres : M. IMPAGGLIAZZO, *Duval d'Algeria, Una Chiesa tra Europe e mondo arabo (1946-1988)*, Edizioni Studium, Roma, 1994. De nombreux autres titres existent, mais ils se présentent souvent sous la forme de témoignages, je citerai pour mémoire L.-E. DUVAL, *Au nom de la vérité, Algérie 1954-1962*, Albin Michel, Paris, 2001 (1^e éd. 1982, éd. Cana) ; F. BEDARIDA, É. FOUILLOUX (dir.), *La guerre d'Algérie et les chrétiens, Les cahiers de l'IHTP*, numéro 9, octobre 1988, CNRS ; S. CHAPEU, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie, l'action de la mission de France*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2004.

7 Deux auteurs ont plus directement investi la problématique des rapports islam/Etat au XIX^e siècle. Le premier, Azzedine Aïnouche, a soutenu en 1987 une thèse de doctorat à la faculté de droit et de science politique de l'université d'Aix-Marseille, intitulée : « L'administration française et l'organisation officielle du culte musulman en Algérie coloniale (1830-1907) », sous la direction de Bruno Etienne. La méthode mise en œuvre dans ce travail n'a pas reposé sur des documents d'archives. Deux raisons peuvent être avancées, la première réside dans leur classement : étaient-elles déjà toutes disponibles ? La seconde vient, peut-être, d'une certaine conception du travail de recherche en science politique qui n'entend pas partir du terrain mais d'une approche plus générale des faits à travers les « grands textes de référence ». La seconde thèse annoncée, qui ne recouvre que très partiellement mon sujet, est celle de Raberh Achi sur la mise en œuvre de la laïcité en Algérie à partir de la loi du 9 décembre 1905, dite de Séparation des Eglises et de l'Etat. Il est possible, à travers quelques articles

publiés, d'avoir une idée de son travail. Pour tout ce qui concerne la période d'avant 1914, je ne peux que noter le nombre restreint de références aux dossiers d'archives sur le culte et la reprise d'un certain discours historiographique – bien connu – qui, sans être erroné, reste éloigné des réalités du terrain car il s'appuie sur des textes généraux dont j'ai pu constater le décalage avec les pratiques

8 L'analyse des procédures de recrutement à partir des archives conduit à une conclusion opposée pour le XIX^e.

9 M. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil, 2004.

10 Voir S. SAFARI, *Sufi saints and state power. The pirs of Sind 1843-1947*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

11 Voir T. METCALF, *Ideologies of the Raj*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

AUTHOR

Oissila Saaïdia

IDREF : <https://www.idref.fr/060257903>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000044833945>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14593302>